Chalon-s-Saône, Imprimerie française et orientale E. Bertrand

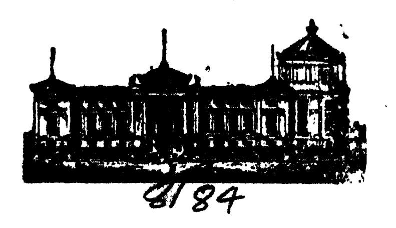
CONFÉRENCES

FAITES

AU MUSÉE GUIMET

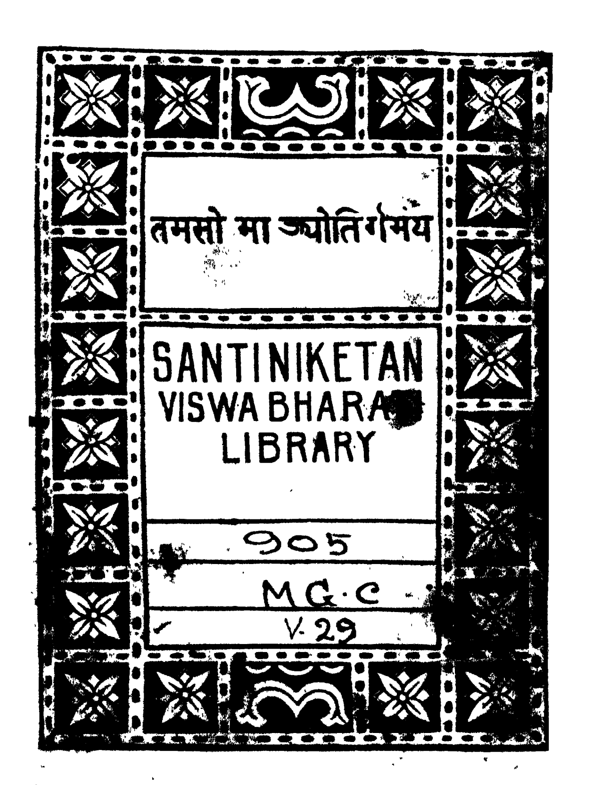
PAR

MM. R. CAGNAT, A. MORET, L. DE MILLOUÉ
POTTIER, Dr J.-J. MATIGNON, SALOMON REINACH



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1908



तमसो मा ज्योतिर्गमय
SANTINIKETAN
VISWA BHARA[illegible]
LIBRARY
905
MG.C
V.29

FIGURES D'IMPÉRATRICES ROMAINES

PAR

M. R. CAGNAT

Membre de l'Institut

J'ai essayé, l'an dernier, de vous montrer ce que furent les Romaines de l'âge républicain; j'ai fait passer devant vos yeux quelques figures de femmes; je vous ai indiqué qu'en outre les qualités pratiques qui caractérisent les descendants de Romulus, elles savaient faire preuve, quand il le fallait, d'une âme haute et d'un cœur énergique; nous les avons vues attachées à leurs maris jusqu'au renoncement, souvent jusqu'à la mort. Je n'ai pas eu l'occasion de vous parler longuement de leurs sentiments maternels: ce ne sont pas ceux qui, pendant cette période, se manifestent avec le plus d'éclat. Il en va tout autrement sous l'Empire, et parti-

culièrement chez les impératrices, dont je me propose de vous entretenir aujourd'hui. C'est que, dans une monarchie, la question primordiale est celle de l'hérédité: il ne suffit pas de régner, il faut assurer sa succession dans l'intérêt de son peuple et aussi de sa famille. Les hommes s'y attachent plutôt par principe, par besoin de voir leur œuvre se continuer, leurs idées et leurs méthodes se perpétuer après eux; les femmes, par amour de leur progéniture: c'est leur rôle et leur devoir de veiller au bonheur de leurs enfants. De là, leur âpreté à écarter de leur route tout ce qui semble menacer l'avenir, à combattre ceux dont la fidélité leur paraît douteuse, à exalter les auxiliaires dévoués. Mais, supposez une femme dont l'amour maternel s'unisse à une ambition personnelle insatiable, ou dont la nature ardente ne connaisse pas de frein, ou qui vive à une époque troublée, dans un milieu demi-barbare, au centre d'événements tragiques; elle deviendra aisément, pour sauver son fils et lui assurer le trône, rusée, méchante, criminelle même. Ce qui, dans le salon d'une bourgeoise, se fût borné à l'intrigue, à la médisance, à la calomnie prend, dans le palais d'une souveraine,

une tout autre tournure: l'intrigue devient conspiration; la calomnie, accusation de lèse-majesté; au lieu de chercher à écarter un rival ou à le déconsidérer, on travaille à sa disgrâce, à son exil, à sa mort.

L'histoire du moyen âge et des temps modernes est fertile en exemples du fait; nous allons en trouver plus d'un aussi à l'époque romaine. La famille du fondateur même de l'Empire nous en fournira en abondance.

L'impératrice Livie (Livia Drusilla) avait épousé en premières noces un grand personnage, ancien préteur et pontife, Ti. Claudius Néron. Elle en eut, l'année même de son mariage, un enfant qui s'appelait comme son père: le futur empereur Tibère. Quatre ans plus tard, Auguste, qui venait de répudier sa première femme Scribonia, obtint que, de son côté, Ti.-Claudius Néron répudierait la sienne et, ceci fait, l'épousa. Si un fils était né de ce mariage, la succession de l'Empire était assurée; Livie eût pu jouir en paix de sa haute fortune et se remettre aux dieux du soin de régler l'avenir. Mais il n'en fut point ainsi: l'union demeura inféconde et la place d'héritier resta vacante. Il fallait pourtant songer à la remplir.

On trouvera tout naturel que Livie ait eu la pensée d'y appeler le fils qu'elle avait eu de son premier mari. Et comme, d'autre part, Scribonie avait donné à Auguste une fille, Julie, elle conçut le dessein de réunir par un mariage le beau-fils et la belle-fille. L'empereur aurait peut-être accédé à ce désir s'il n'avait été sollicité, d'autre part, par Octavie, sa sœur bien aimée. Octavie était mère, elle aussi; elle aussi rêvait de faire de son fils l'héritier du trône; elle aussi voulait le marier à Julie. Voilà les deux femmes en présence. Auguste ne pouvait guère hésiter entre les prétendants: l'un était de son sang, l'autre ne tenait à lui que par alliance; il se prononça pour le premier. Julie, âgée de quatorze ans, fut mariée à Marcellus, qui n'en avait encore que dix-huit.

L'échec fut sensible à Livie; mais elle sut cacher la blessure; la franchise n'était point sa qualité dominante. Tacite nous a fait d'elle ce portrait plein de restrictions: « Elle avait une vertu digne des premiers âges, avec plus d'affabilité dans les manières, pourtant, qu'on n'en permettait aux femmes d'autrefois: mère impérieuse, épouse complaisante, elle unissait l'adresse de son mari à la fausseté de son fils. »

Ceux qui ne l'aimaient pas oubliaient la vertu pour ne voir que la dissimulation. Catigula l'appelait : un Ulysse en jupon; et ce jugement a été accepté, à bon droit, ce semble, par les auteurs modernes; ils prétendent que ses statues elles-mêmes en sont la preuve. « On voit, à Rome, dit l'un d'eux, plusieurs statues qui passent pour être celles de Livie: c'est une beauté froide, un visage sans expression, une physionomie composée et tranquille, belle et insignifiante, parce qu'elle veut l'être, parce qu'elle peut s'effacer. D'ailleurs, nulle apparence de fausseté; le chef-d'œuvre de la dissimulation est de savoir dissimuler. »

Au reste, le hasard, — si ce fut le hasard, — allait travailler pour elle. Le jeune Marcellus était de complexion délicate. L'année même de son mariage, il était tombé assez sérieusement malade. Le médecin d'Auguste, Antonius Musa, qui avait guéri quelque temps auparavant son impérial client par l'hydrothérapie, lui ordonna d'aller à Baïes faire une cûre d'eau froide. Fut-ce le mal, fut-ce le remède qui l'emporta? Un an après il mourut. « Cette année-là et la suivante, a écrit Dion Cassius, comptèrent parmi les plus insalubres; nombre de gens mou-

rurent. » La constatation n'est pas inutile pour la réputation de Livie.

Tous les projets d'Octavie, toutes les espérances de l'empereur s'écroulaient du même coup. D'après Sénèque, Octavie se tint plusieurs mois enfermée dans un appartement qu'elle avait fait tendre de noir et ne permit pas qu'on prononçât devant elle le nom de Marcellus. Livie n'avait pas les mêmes sujets de désespérer; elle pouvait penser que le tour de son fils était arrivé. Elle avait compté sans les autres femmes de la maison impériale. Une conspiration se forma contre elle. On ne pouvait pas raisonnablement demander à Scribonie, l'épouse dépossédée, de se prêter à ses calculs; Scribonie entraîna Julie. Quant à Octavie, sa douleur ne pardonnait pas à Livie d'avoir, auprès d'elle, un fils vivant et bien portant, alors que le sien était mort. Elle haïssait toutes les mères, dit Sénèque; à plus forte raison celle qui songeait à disposer de la place que le destin venait de rendre libre. Elle s'interposa auprès d'Auguste. Celui-ci souhaitait pour gendre Agrippa, son ami des premiers jours, son compagnon de victoire à Actium. Il y avait bien une petite difficulté: Agrippa était marié à Marcella,

sœur de Marcellus. Mais Marcella n'était, après tout, que la nièce d'Auguste, Julie était sa fille et apportait l'empire en dot. Mieux valait donc pour Octavie faire de son gendre un empereur que de laisser la place au fils de sa belle-sœur. Pieusement, elle travailla au divorce de sa fille, qui s'en consola par un autre mariage. Agrippa, libre, épousa Julie. Pour la seconde fois l'ambition de Livie était déçue.

C'était là, par excellence, une union politique. Agrippa avait dépassé la quarantaine, Julie atteignait ses dix-sept ans; le mari était sérieux, sévère, rude comme un soldat, « plus ami de la simplicité que de la délicatesse », assure Pline. Le couple était assurément mal assorti; mais, ce qui importait surtout à Auguste, il fut prolifique; quatre enfants naquirent successivement: deux fils, Gaius et Lucius, et deux filles, Julie et Agrippine. L'empereur adopta sans retard les deux garçons, afin d'assurer l'hérédité quoi qu'il pût arriver dans la suite. Un cinquième allait naître, Agrippa Postumus, lorsqu'à l'âge de cinquante-deux ans, Agrippa disparut.

Encore une fois Julie redevenait libre; mais le parti était maintenant moins souhaitable: ni son futur mari, si elle se remariait, ni ses futurs

enfants, si elle venait à en avoir d'autres, ne pouvaient prétendre à l'héritage d'Auguste. Valait-il pour Livie la peine de se mettre en campagne de nouveau? Etait-il avantageux de songer pour son Tibère, marié de son côté, à cette princesse doublement veuve? En mère avisée, en femme d'expérience qui escompte les hasards de l'avenir, et qui se propose de les diriger au besoin, elle n'hésita pas longtemps. Ni Octavie, ni Auguste ne crurent devoir se refuser à une alliance qui était désormais sans danger. Les choses allèrent le mieux du monde; Julie fut la première à donner son consentement, mais pour un motif différent et auquel la politique était entièrement étranger.

De toutes celles qui composaient le gynécée impérial c'était, en effet, la seule qui fût, avant tout, une femme, avec les passions et les appétits de son sexe: elle n'avait pas encore atteint la trentaine; elle avait la jeunesse; elle avait surtout la beauté. Malheureusement, il ne nous est guère possible de nous en rendre compte aujourd'hui : les médailles qu'on possède d'elle sont rares et assez mauvaises; les statues et les bustes qu'on lui attribue seraient des documents précieux, s'il était assuré qu'ils fussent son

image; mais les archéologues ne sont pas d'accord entre eux. L'une de ces statues est au Louvre; elle représente « Julie en Cérès », la couronne au front: « Vous êtes, dit un critique, vis-à-vis d'une femme belle et d'une superbe distinction. Le visage, où se montre la fierté des races royales, n'en respire pas moins un grand charme; les traits sont fins, délicats; l'esprit et la vie les animent. Légèreté, hauteur, coquetterie, tout l'arsenal de la provocation et rien pour la défense; aucune volonté, point d'énergie; un large et souple pallium enveloppe le corps élancé, dont le maintien trahit la grande dame. » Ne vous hâtez pas d'accepter ce jugement enthousiaste; ouvrez le Catalogue officiel; vous lirez seulement ces mots: Femme romaine drapée dans un manteau à franges, dite Julie en Cérès. Voilà qui est plus réservé. Une autre statue existe au Vatican; il n'est pas bien certain que la tête soit antique. On a constaté pourtant qu'elle rappelle le portrait de Julie que nous connaissons par les médailles et, en même temps, qu'elle présente une ressemblance étonnante avec la tête d'Auguste. Conclusion: « L'expression diabolique de ce beau visage conviendrait parfaitement à Julie. » Je

vous laisse le soin de dire, s'il est possible, après cela, de se fier à ces représentations. En tout cas, à défaut du témoignage de la sculpture, nous avons celui des écrivains de l'époque.

Mais elle ne se piquait pas d'être une épouse modèle; le mariage était pour elle un moyen d'échapper aux contraintes du palais impérial. « A la faveur du mariage, dit le critique dont j'ai parlé plus haut, Julie s'émancipait délicieusement des lourds ennuis endurés sous le toit domestique. Enlevée de bonne heure à sa mère, et transportée au palais, elle avait grandi sous la direction d'un père affectant beaucoup la simplicité des mœurs bourgeoises et d'une rigidité souvent pédantesque. Tout n'était point rose dans ce gynécée entre la tante Octavie, l'austère marâtre Livie et Scribonie, la vraie mère, qu'on ne perdait pas une occasion de quereller. Auguste avait cette manie de ne vouloir porter que des vêtements fabriqués chez lui par les siens; il fallait, bon gré, mal gré, coudre et filer de la laine du matin au soir; et cette attitude d'un chef d'Etat visant la popularité agaçait invinciblement la jeune princesse, qui n'était rien moins qu'une Nausicaa... Quant à des jeunes gens, on n'en voyait pas un seul. Tout

le système d'éducation tendait à convaincre les Romains de la divinité du sang des Jules; c'était un cérémonial de sanctuaire, avec quelque chose de l'étiquette de la cour d'Espagne sous Philippe II. Julie étouffait à la chaîne. »

Donc elle la rompit; mais elle rompit en même temps toutes les autres. Tibère, qui ne voulait pas accepter le rôle de mari bafoué et complaisant, se détacha d'elle; puis vint l'aversion et enfin l'abandon. Pour se venger, on le traita en gêneur, on obtint de l'empereur qu'il serait envoyé en Orient contre les Parthes. Il refusa, sous prétexte de mauvaise santé et se retira à Rhodes. Ainsi tout semblait conspirer contre Livie. Auguste ne quittait plus ses petits-fils, Gaius et Lucius, et les traitait partout en infants; Julie semblait toute-puissante à la cour, et Tibère était en exil volontaire; « il y habitait une maison fort modeste et une campagne qui ne l'était guère moins, vivant comme le plus humble des citoyens, visitant parfois les gymnases, sans licteur et sans huissier, entretenant avec les Grecs un commerce journalier, presque sur le ton de l'égalité. »

Mais, tandis que le fils menait cette existence si indigne de son rang, la mère veillait et atten-

dait l'occasion. Le scandale donné par Julie que tout Rome connaissait, sauf Auguste, lui fournit le prétexte impatiemment attendu d'intervenir en vengeresse. Elle dressa contre sa bru une série d'accusations d'autant plus terribles qu'elles reposaient sur des preuves irréfutables et, au moment voulu, les porta devant l'empereur: elle lui apprit les outrages sans nombre infligés au mari, lui montra la flétrissure qui en jaillissait sur la maison impériale, l'effraya par le récit des complots qui se tramaient dans l'entourage de la jeune femme. Le prince, saisi de douleur, humilié, blessé dans sa tendresse paternelle et dans sa dignité de chef d'Etat, n'hésita point à prescrire une enquête officielle. Elle confirma de tous points les dénonciations de Livie; il ne restait plus qu'à lui donner une sanction éclatante. « Par une nuit d'automne, une litière fermée, que des soldats escortent, sort de la grande ville. La princesse, hier si haut placée dans la lumière, s'en va flétrie, dégradée; l'exil l'attend, ou plutôt le tombeau; car c'est une sépulture qu'un pareil exil. En Campanie, dans ce merveilleux golfe de Gaète, à six milles environ de la côte, surnagent les îles Ponza, lieux inhospitaliers qui,

sous les derniers Bourbons de Naples, servaient à l'emprisonnement des condamnés politiques. A ce groupe de méchants îlots appartient l'antique Pandataria, vieux cratère éteint, dont un millier de pas mesure la largeur, et qui peut avoir une lieue de long: terre pétrie et de laves et de terres poreuses, sans ombrage, sans verdure, où rien ne pousse, à l'exception de quelques carrés de légumes et de quelques plants de vigne, seule ressource des pauvres habitants. Ce misérable roc pelé, désert, battu des flots, la dernière des servantes de Julie eût tenu à supplice d'y séjourner une saison; et c'était là qu'une princesse du sang d'Auguste, la reine du goût, du ton, des élégances, venait échouer pour jamais. »

Sa mère partagea son exil, compagne volontaire d'une fille indigne, mais toujours chérie.

Cette catastrophe délivrait Tibère d'une femme compromettante; mais elle ne changeait rien à la situation : il avait toujours devant lui les trois fils de Julie, Gaius, Lucius et Agrippa, et même leurs sœurs. Le plus sage était de renoncer à toute ambition d'avenir, ou de feindre d'y renoncer. Il revint à Rome et se tint éloigné des fonctions publiques. C'est alors que les évé-

nements se précipitèrent avec une rapidité incroyable. En l'espace de six ans, Lucius César mourait à Marseille presque subitement; Gaius, blessé en Arménie par le poignard d'un ennemi, languissait quelque temps et s'éteignait sans avoir pu rentrer en Italie; Agrippa, accusé de vouloir arracher sa mère à l'exil, était relégué dans l'île de Planasia et sa sœur Julie, convaincue à son tour d'inconduite, condamnée à se retirer à Trimeri. Le vieil empereur restait seul dans son palais, entre Livie triomphante et Tibère, qu'il avait bien été forcé, cette fois, de désigner comme successeur. Etait-ce une épouvantable fatalité qui faisait ainsi le vide autour de l'empereur et qui écartait de l'Empire par la mort ou par l'exil tous ceux qui auraient pu y prétendre? ou faut-il voir dans ces événements l'effet d'un plan criminel, savamment conçu et poursuivi avec une inlassable ténacité? Bien des voix s'élevèrent pour accuser les deux personnes qui en profitaient; on parla d'empoisonnements et la rumeur publique désigna surtout Livie. Il est certain que la vraisemblance autorise ce soupçon; mais le vraisemblable n'est pas toujours le vrai et l'historien ne doit pas confondre l'un avec l'autre. Pour ajouter foi

à des suppositions aussi graves, il faudrait d'autres preuves que l'opportunité presque invraisemblable de la catastrophe.

Il ne restait plus qu'un seul obstacle qui barrât à Tibère l'accès à l'Empire, le prince qui l'occupait encore, Auguste; mais Auguste était vieux; il suffisait d'attendre patiemment sa mort; au besoin même, on pouvait aider un peu la nature; car sa santé déclinait lentement, et il était à la merci d'une indisposition. Au cours d'un voyage en Campanie, il fut obligé de s'arrêter à Nole. « Tibère entrait à peine en Illyrie, écrit Tacite, lorsque des lettres pressantes de sa mère le rappelèrent à Nole. On ne sait s'il y trouva Auguste encore en vie ou déjà mort; car Livie avait distribué autour du palais des gardes qui en fermaient avec soin toutes les avenues. De temps en temps, on rassurait le peuple sur la santé du malade; et lorsqu'enfin on eut pris toutes les mesures que les circonstances exigeaient, le même instant apporta la nouvelle qu'Auguste était mort et que Tibère succédait à son pouvoir. » Suétone ne prononce pas, à cette occasion, le nom de Livie; Tacite insinue: « La maladie d'Auguste s'aggrava; quelques-uns soupçonnaient un crime de sa femme. »

Dion Cassius précise, mais pour disculper l'impératrice. « On accusait, à tort, Livie d'avoir servi à son époux un plat de figues prises à un arbre dont il aimait à cueillir lui-même les fruits; elle en avait, disait-on, saupoudré quelques-unes de poison; puis tous deux en mangèrent; mais Livie ne touchait qu'aux fruits sains et présentait à Auguste ceux qu'elle savait devoir être mortels. » On se croirait déjà au temps des Borgia. Ce qui est certain, c'est que, avant même que la nouvelle de la mort pût arriver à Planasia, Agrippa Postumus était assassiné par un centurion sur l'ordre de son père mourant, prétendait-on. Tacite, cette fois, paraît avoir dit la vérité: « Il est plus probable que Tibère et Livie, l'un par crainte, l'autre par haine de marâtre, précipitèrent la mort d'un rival odieux et suspect. »

Ainsi, après vingt ans d'attente, à la suite d'une série, à peine croyable, d'événements aussi tragiques qu'inattendus, Tibère était empereur et Livie pensait bien être régente.

C'est le moment d'interrompre un peu ce long récit pour pénétrer dans l'intimité de l'impératrice. Jusqu'ici, nous n'avons interrogé sur son compte que les historiens. Tous ont vû en

elle, ne devaient voir en elle que la femme politique, celle dont l'influence sur Auguste ou sur Tibère présidait aux destinées de Rome; nul d'entre eux n'a parlé de son train de vie, du milieu où s'agitait cette existence si tourmentée et si active. Cela, l'archéologie seule nous le dira.

A la fin de l'année 1725, on découvrit à Rome, dans une vigne, à gauche de la voie Appienne, en dehors de la porte Saint-Sébastien, une de ces sépultures, disposées sous terre, en forme de grandes salles, percées de tous côtés de niches, que l'on nomme *columbaria*. Les épitaphes qu'on y recueillit indiquèrent que ce monument était la demeure dernière des gens de la maison d'Auguste; une partie d'entre eux avaient été, de leur vivant, attachés à l'impératrice Livie. Le nombre des serviteurs de toute sorte enterrés là s'élève au chiffre extraordinaire de six mille, ce qui peut donner une haute idée de l'importance de cette domesticité; le dixième, six cents environ, appartenaient à Livie. Comme elle fut impératrice pendant un peu plus de soixante ans, cela fait une moyenne de dix décès par an dans son personnel. On jugera par là du total auquel il pouvait se monter.

La lecture de ces épitaphes offre un autre intérêt : elle nous montre jusqu'où était poussée la division du travail dans cette maison princière. Si le nombre des serviteurs était la marque d'un intérieur bien ordonné, celui de l'impératrice devait être un modèle du genre ; mais il est permis de se demander aussi si le nombre exagéré des spécialistes n'aboutissait pas précisément au résultat contraire. Voici la liste des esclaves ou des affranchis chargés des vêtements : *a purpura*, gardien des étoffes et des robes de pourpre ; *a veste matutina*, préposé aux vêtements du matin ; *a veste regia*, aux vêtements impériaux ; *a veste magna*, aux vêtements de cérémonie ; *capsarius*, à la garde des armoires ; *lanipendius*, à celle des objets de laine ; *vestiplici* ou *vestiplicae*, plieurs ou plieuses de vêtements. Pour la toilette, il y avait des *ab ornamentis*, qui veillaient à toutes les parures ; *a tutulo ornatrix*, coiffeuse habile à faire les chignons ; *ad unguenta*, surveillant la parfumerie ; des *aurifices*, pour les bijoux d'or ; *margaritarius*, pour les perles et les pierres précieuses ; *ornatrix*, femme de chambre ; *ornatrix auriculae*, spécialisée pour les oreilles ; *unctrix*, masseuse ; *aquarius*, régulateur des bains ; *calciator*,

attaché au département des chaussures; *a sandalio*, pour s'occuper seulement des sandales. On trouve même une *a sede Augustae*, préposée à l'entretien des sièges; *a cura catellae*, pour soigner la chienne favorite; *ad imagines*, pour surveiller l'entretien des portraits de famille; *supra medicos*, médecin en chef, ayant sous ses ordres toute une série de médecins, chirurgiens, oculistes, etc. Les bureaux de la chancellerie impériale n'étaient ni plus nombreux, ni plus compliqués.

Et tout cela s'agitait dans un espace qui couvrait à peu près 800 mètres carrés. Car on connaît la maison de Livie; du moins, donne-t-on ce nom à une maison située sur le Palatin, vers l'Ouest, entre le palais d'Auguste et celui de Tibère. On l'a découverte en 1869; elle nous offre le type d'une maison romaine élégante du premier siècle de notre ère. On y arrive aujourd'hui, en passant par un crypto-portique qui la relie à la maison voisine, — c'est dans ce crypto-portique que fut assassiné Caligula; l'entrée donnait autrefois sur une petite ruelle. Le rez-de-chaussée est composé des éléments habituels, un atrium au centre; au fond le *tablinum*, salon de réception; à droite, une

salle à manger. L'atrium est simple, orné seulement d'un pavement de mosaïque blanche; sur la gauche s'élevait l'autel domestique ou quelque statue dont la base est encore en place. Le salon, avec ses deux annexes latérales (4 mètres sur 7 de profondeur), est orné de peintures élégantes, égales aux plus jolies qui aient été découvertes à Pompéi; c'est toujours la mythologie qui fait les frais de ces tableaux: Galathée voguant sur un monstre marin, suivie du regard par Polyphème; Mercure se préparant à délivrer Io. Mais le décorateur a voulu y ajouter une scène réaliste: un des panneaux nous montre une romaine, suivie d'une esclave, qui rentre chez elle de nuit, à la lumière des lanternes, tandis que ses voisines apparaissent à leur balcon. La salle à manger, un peu plus grande (4 mètres sur 8) est pavée aussi de mosaïque blanche; les murs représentent des vases pleins de fleurs, des jardins, des champs arrosés de rivières.

L'étage supérieur était réservé aux appartements privés. Les chambres sont extrêmement petites; elles mesurent un peu plus de 3 mètres de côté; suivant l'usage, elles n'avaient d'autre ouverture que la porte, ce qui en faisait un

refuge précieux contre la chaleur du jour, un lieu exquis pour la sieste de l'après-midi ou le repos de la nuit, même durant la saison d'été; mais ce qui ne leur donnait point l'apparence d'une demeure princière. Evidemment on n'avait pas, à l'époque d'Auguste, la moindre idée de ce que nous appelons aujourd'hui le luxe d'un appartement ; Livie, comme ses contemporains, se contentait de peu à cet égard. Et pourtant, dans ce milieu si modeste d'apparence, se sont jouées pendant de longues années des scènes dont dépendait la destinée du monde.

L'avènement au trône de Tibère fut, pour Livie, un moment d'éblouissement : « A Rome, dit Tacite, consuls, sénateurs, chevaliers se ruent vers la servitude » ; on n'a pas assez de flatteries pour elle; on l'appelle mère de la patrie, mère de l'univers; on la représente en Junon, en Cybèle, en Cérès, en Pudeur; encore un peu, on l'eût représentée en Piété conjugale. Ces hommages furent le début de sa lutte avec son fils. Tibère voulait bien, en apparence, lui témoigner une extrême déférence; mais il entendait, néanmoins, rester le maître; Livie se [illegible]tait, de son côté, de devenir la maîtresse[illegible] des deux devait avoir raison de l'autre. [illegible]ut

d'abord, des scènes assez vives se produisirent : la mère accablait son fils de récriminations, lui reprochait son ingratitude, lui rappelait ce qu'elle avait fait pour lui ; Tibère, très froid, laissait passer l'orage, et continuait son chemin. A la fin, Livie dut se résigner. De dépit, elle se retira de la cour ; sa maison devint le rendez-vous de tous les mécontents ; les conspirateurs passés et futurs se groupaient autour d'elle ; de là, partaient des épigrammes contre l'empereur, des pamphlets qui couraient la cour et la ville. Les femmes se mettaient aussi de la partie ; sa favorite, Urgulanie, se montrait insolente entre toutes ; elle était persuadée, et non sans raison, que l'amitié toujours puissante de la reine-mère la mettait au-dessus des lois. La vie devenait insupportable à Tibère.

Si encore, il avait pu escompter la fin prochaine de tout cela. Mais Livie était d'une santé de fer ; ce qu'elle attribuait à son régime purement végétarien et aussi à certain vin de la côte d'Istrie, en qui elle avait foi. Lassé de son côté, l'empereur quitta Rome pour s'établir à Caprée ; vous savez qu'il rendit ce nom tristement célèbre dans la suite. Il n'en revint même pas pour assister aux obsèques de sa mère, qui

se décida à mourir à peu près nonagénaire. Elle avait été le tracas continuel et presque le désespoir de son règne, après avoir tout fait pour l'amener sur le trône. C'est qu'en travaillant pour lui, elle avait travaillé surtout pour elle, peut-être inconsciemment; son amour maternel était intéressé. Après être entrée en lutte successivement avec tout l'entourage d'Auguste, fatalement, elle devait être amenée à se heurter à celui qu'elle avait espéré dominer parce qu'elle en avait fait un empereur.

Cette histoire de Livie est, vous l'avez bien vu, tout à fait semblable à celle d'Agrippine, qui, grâce à Racine, est plus connue de vous. J'aurais même pu, dans bien des cas, vous citer des vers de *Britannicus* au lieu des passages de Tacite. A quelques années de distance, en effet, la pièce s'est jouée une seconde fois dans le palais impérial: mêmes intrigues de mère pour assurer le trône à un fils; mêmes conspirations d'épouse auprès d'un vieillard couronné; mêmes apparences de crime; et puis, même lutte après le succès, entre celle qui prétend être régente et le jeune prince qui entend se soustraire à sa pesante tutelle. Mais, cette fois, la pièce est une tragédie, et se termine par un assassinat.

Passons maintenant à une époque un peu plus rapprochée de nous. La dynastie des Jules s'est terminée avec Tibère, celle des Claudes avec Néron, celle des Flaviens avec Domitien, celle des Antonins avec Marc Aurèle et Commode. Un empereur est monté sur le trône des Césars, non point issu de Rome, non point même de l'Italie, non point même de l'Europe, mais fils de l'Afrique, Septime Sévère, né à Leptis Magna, dans la Tripolitaine actuelle. Rome ne demandait pas, à cette époque, un homme de tradition, ni un héritier des grandes familles, mais un soldat capable de défendre l'Empire contre les ennemis du dedans aussi bien que contre ceux du dehors; qu'il fût du même pays d'Annibal, peu importait, pourvu qu'il eût la main énergique et inspirât confiance aux soldats et au peuple. Cet Africain avait épousé une Syrienne, voici comment. Dans la ville d'Hémèse existait un temple célèbre, consacré au soleil. Le sacerdoce héréditaire y appartenait à une vieille famille de grands-prêtres, jadis souverains indépendants, à cette époque, dépossédés de leur ancienne royauté, mais toujours vénérés pour leur dignité, et puissants par leur grande fortune. Le grand-prêtre d'alors avait une fille, nommée

Julia Domna. Celle-ci avait trouvé moyen, ou l'on avait trouvé pour elle le moyen de faire rendre par l'oracle de Bélus à Apamée un horoscope fort bien imaginé: le dieu lui avait prédit qu'il lui était réservé d'épouser un roi. Septime Sévère, qui commandait alors une légion en Syrie, eut connaissance du fait. Superstitieux, comme il était, assuré d'ailleurs que la jeune fille tenait de son oncle Agrippa une grosse fortune et épris de sa beauté, il vit dans une telle union un moyen de parvenir: il demanda sa main. Tous deux s'entendirent sans peine à ne point faire mentir l'oracle; le mari eût-il voulu se dérober que la femme ne l'aurait point permis: c'est sur son instigation, disent les auteurs, que Septime Sévère se décida à marcher contre Pescennius Niger et Clodius Albinus ses compétiteurs, ce qui lui valut définitivement le pouvoir. La Syrienne entra fièrement aux côtés de l'Africain dans le palais impérial.

« Le IIIe siècle, a écrit M. J. Réville[1], semble être par excellence dans l'antiquité le siècle de la femme païenne, intelligente, ayant conscience

1. *La Religion à Rome sous les Sévères*, p. 192.

de sa valeur et de sa puissance, aspirant au gouvernement de la chose publique comme à l'empire des lettres, curieuse de tous les problèmes et avide d'une foi renouvelée, entourée tout ensemble d'adorateurs et de savants; le siècle des Zénobie, des Victoria, des Salonine, et de ces princesses syriennes qui représentent dans l'histoire de la civilisation un type tout particulier, intermédiaire entre la femme romaine et la femme chrétienne, la personnification féminine du syncrétisme religieux et moral de leur temps. Energiques comme des romaines du passé, instruites et spirituelles comme des hétaïres grecques, gracieuses et séductrices comme de véritables syriennes, éprises de merveilleux et de mysticisme comme les orientales, et capables de saisir les réalités de la politique comme des occidentaux; ardentes au plaisir, mais prêtes à l'action comme des hommes, encore tout imprégnées de l'esprit païen, et déjà sur le seuil du christianisme, ces filles d'Hémèse, sur le trône impérial, sont les vraies souveraines de la société cosmopolite, où toutes les traditions se confondent et les vraies représentantes des tendances multiples qui travaillent les âmes de leurs contemporains. » La plus remarquable de

ces femmes fut assurément Julia Domna; aussi Septime Sévère lui témoigna-t-il constamment les plus grands égards, que justifiaient ses éminentes qualités. Il la consultait dans les choses du gouvernement; elle l'accompagnait dans ses expéditions, toujours prête à le seconder. D'ailleurs, elle ne se laissait point absorber par la politique; elle s'inquiétait des idées et des croyances qui couraient le monde, elle était entourée de beaux esprits avec qui elle conversait philosophie et mysticisme. « Ce fut un véritable salon qu'elle organisa, dans le genre de ceux qui illustrèrent certaines cours d'Italie à la Renaissance, une réunion de beaux esprits comme les courtisanes grecques du siècle de Périclès ou les femmes célèbres du XVIIIe siècle en France en avaient constituées... Toutes les variétés du monde littéraire et toutes les anciennes civilisations amalgamées dans le vaste organisme romain y étaient représentées. Il avait des poètes comme Oppien et Gordien, des savants comme Galien, des érudits comme Serenus Sammonicus, des conteurs comme Elien. La jurisprudence et la philosophie sociale y paraissaient en la personne de Papinien, d'Ulpien ou de Paul, l'histoire avec Diogène

de Laerte, et peut-être Marius Maximus, la pédagogie avec Antipater de Hiérapolis, précepteur des fils de l'empereur, la littérature et la philosophie y figuraient sous la forme de nombreux sophistes, au milieu desquels brillait Philostrate de Lemnos, le causeur préféré de l'impératrice...

» Septime Sévère ne dédaignait pas d'y paraître; il aimait les lettres... quand il en avait le temps, et récompensait volontiers ceux qui, par leurs talents, contribuaient à l'illustration de son règne... Etrange spectacle, en vérité, pour celui qui peut le contempler des hauteurs de l'histoire, que cette brillante réunion de parvenus de la fortune ou des lettres, ce salon romain où un fils de l'Afrique occupe le trône des Césars et la petite-fille d'un prêtre syrien tient le sceptre de l'esprit parmi les successeurs des classiques d'Athènes et de Rome[1]. »

Julia Domna avait de Septime Sévère deux fils, Caracalla et Géta. Afin de les initier à la pratique des affaires, leur père commit la faute de les appeler tous deux à partager l'em[illegible] alors qu'ils sortaient à peine de l'enfan[illegible] ignore s'il avait suivi en cela sa propr[illegible]

1. *La Religion à Rome sous les Sévères*, p. 200.

ration ou s'il avait cédé aux conseils de sa femme; on sait seulement qu'elle avait pour le cadet Géta, nature aimable et esprit ouvert, un penchant bien marqué; elle ne voulut pas, sans doute, que sa destinée fût inférieure à celle de son aîné. S'il en fut ainsi, l'amour maternel l'aveugla; car associer deux frères sur le trône, c'était condamner l'un à la mort, l'autre au crime. L'association n'eut pas grand inconvénient tant que le père fut là pour maintenir entre eux la bonne intelligence, du moins en apparence, et pour les mettre d'accord en imposant sa propre volonté; mais, lui mort, la guerre éclata: ils ne mangeaient plus à la même table, ne couchaient pas sous le même toit; ils s'étaient partagé les soldats, dont ils avaient chacun une garde particulière, le palais où chacun s'était fortifié de son côté; le peuple, les prétoriens, les grands, la Cour, étaient divisés en deux camps, prêts à en venir aux mains. Sa mère [illegible]ttait d'amener entre eux une réconciliation; [illegible]t croire un instant qu'elle y avait réussi: [illegible]lla ne s'y refusait pas, il en pressait le [illegible]t. L'entrevue fut décidée; elle devait [illegible]u dans l'appartement même de Domna. [illegible] habitait, sans doute, dans cet immense

palais que Septime Sévère s'était fait bâtir sur la pente méridionale du Palatin, derrière le Stade de Domitien, et dont il ne reste plus aujourd'hui que les soubassements gigantesques. A l'heure dite, les deux frères arrivèrent sans suite et l'entretien commença; mais voici que, tout à coup, des centurions que Caracalla avait secrètement introduits, font irruption dans la chambre et veulent se jeter sur Géta. En vain, sa mère le couvre de son corps et l'entoure de ses bras. « Suspendu à son cou, dit Dion Cassius, attaché à sa poitrine et à son sein, il poussait des cris lamentables: Mère, ô ma mère, toi qui m'as enfanté, viens à mon secours! On m'égorge! Julie eut la douleur de voir son fils assassiné entre ses bras par le crime le plus impie; et elle reçut, pour ainsi dire, la mort dans ces mêmes entrailles où elle lui avait donné le jour; car elle fut couverte tout entière de son sang; en sorte qu'elle compta pour rien une blessure qui lui avait été faite à la main. Elle n'eut même pas la liberté de pleurer ni de plaindre le sort de ce fils, prématurément enlevé d'une façon si déplorable; elle était forcée de se réjouir et de rire, comme si elle était au comble du bonheur, tellement on observait avec soin toutes

ses paroles, tous ses gestes, et jusqu'à la couleur de son visage. »

Il semblerait qu'après un drame pareil, toute relation dût être rompue entre la mère outragée et le fils assassin. On eût aimé à voir cette femme quitter la Cour et passer le reste de ses jours dans le deuil et la solitude. Notre étonnement est grand de constater qu'il n'en fut rien. Evidemment, Julia Domna aimait encore mieux le pouvoir que ses enfants. Elle continua donc à exercer la régence, du consentement même de Caracalla, heureux de se décharger sur elle des soucis du pouvoir; elle lui prodiguait ses conseils qu'il suivait docilement... lorsqu'il lui plaisait. En tout cas, elle ne l'empêcha pas de commettre la série des crimes qui déshonorent à jamais sa mémoire. En l'année 217, elle l'avait suivi dans son expédition contre les Parthes; elle était à Antioche quand il fut assassiné, sur l'ordre de son préfet du prétoire, Macrin. « Sans doute, nous dit Dion Cassius, elle le haïssait vivant, mais elle le pleura mort, non qu'elle l regrettât, mais parce qu'elle allait être réduit de nouveau à la condition privée. » Pourtant lorsqu'elle vit que le nouvel empereur ne touchait point à sa dignité et lui laissait sa garde,

d'honneur, elle reprit courage; bien plus, elle se mit à conspirer; elle intrigua auprès des soldats pour se faire décerner le pouvoir suprême, rêvant de jouer le rôle des Sémiramis et des Nitocris. Macrin comprit le danger et lui intima l'ordre de quitter Antioche. Plutôt que d'abdiquer, elle se laissa mourir de faim.

Si Macrin agissait si précipitamment, c'est qu'il existait des membres de la famille de Julia Domna, qu'il avait quelque raison de redouter Depuis longtemps, elle avait attiré près d'elle à la Cour sa sœur, Julia Maesa, femme intrigante et audacieuse, dont on pouvait, à bon droit, soupçonner les intentions. Cette Maesa avait épousé un grand personnage, également syrien; deux filles étaient nées de ce mariage, Julia Soaemias et Julia Mamaea; toutes deux avaient grandi à la Cour auprès de leur tante, et dans l'intimité de leurs cousins — on comprend ce que pouvaient imaginer dans le présent, et rêver dans l'avenir, ces quatre Syriennes, belles, superstitieuses, ambitieuses à l'excès et ignorantes de tout scrupule. Les deux princesses s'étaient mariées, elles aussi, à des compatriotes. De chacun de ces mariages était issu un fils qui pouvait prétendre à l'Empire avec quelque appa-

rence de légitimité. Il est vrai que leurs pères n'étaient plus là pour faire valoir leurs droits; mais il leur restait leurs mères et leur grand' mère, ce qui était beaucoup. Aussi, quand Macrin se résolut à chasser d'Antioche la vieille Domna, il donna pareillement à sa sœur et à ses nièces l'ordre de s'éloigner. Elles se retirèrent à Hémèse, où elles renouèrent les traditions de la famille. Julia Maesa reprit l'intendance du temple que son père avait possédée; les jeunes gens furent consacrés au dieu, et le fils de Soaemias, alors âgé de 13 ans, en devint le grand-prêtre.

Ce dieu d'Hémèse, auquel j'ai déjà fait allusion, était un de ces dieux solaires, si communs dans le monde oriental, personnification du principe mâle dans la nature et de la chaleur fécondante. Son nom était El-Gabal. Que le mot signifie « le dieu des hauts sommets », ou que ce soit le même nom que celui d'un dieu chaldéen du feu « Bil-gi ou Gibil », ou encore qu'il faille le traduire par « le dieu créateur », il avait pour emblème une pierre noire conique de forte taille, un de ces bétyles que l'on rencontre dans la plupart des cultes de Syrie et de Phénicie. Sa réputation était immense dans

tous les pays voisins, occupés par des populations sémitiques; aussi les offrandes affluaient-elles dans le trésor du temple, ce qui permettait de donner un grand éclat au culte. Rien, d'ailleurs, de moins romain ou hellénique que ce culte; mais une religion purement asiatique dont l'essence et le but unique était la glorification de la fécondité physique. « L'idéal religieux de ceux qui accouraient à Emèse, dit encore M. Réville[1], était celui-là même qui avait armé les Jézabel et les Athalie contre l'austère dieu des Jahvistes: une divinité favorable et clémente, riche en bénédictions, féconde et donnant la fécondité, à laquelle on rend hommage par des scènes désordonnées en s'abandonnant sans frein à toutes les voluptés. »

C'est dans ce milieu que Julia Maesa préparait son petit-fils à gouverner l'Empire. « Chaque jour, le bel Avitus, — c'était son nom, — en longs vêtements de pourpre à larges manches, sous une tunique brodée d'or, la tête ornée d'une couronne de brillants aux couleurs variées, exécutait devant la pierre noire et autour des autels les mouvements cadencés du rituel, avec

1. *La Religion à Rome sous les Sévères*, p. 241.

accompagnement de flûtes, de trompettes et d'autres instruments[1]. »

Si cette éducation différait quelque peu de celle que Cornélie donnait jadis à ses fils, elle avait, du moins, un avantage certain, celui de concilier au jeune homme l'esprit des soldats campés en Syrie et qui, recrutés sur place, comme cela se passait alors, étaient grands adorateurs du soleil et grands amis de ses prêtres. Or on avait, en ce temps-là, surtout besoin de soldats. Au reste, l'ardente Julia Maesa entendait bien que ce sacerdoce ne fût qu'un intérim, en attendant mieux; mais elle sentait que les chances du prince auraient été bien autres, s'il avait pu naître fils de Caracalla au lieu de cousin. Qu'à cela ne tienne! elle répandra le bruit que telle est, en effet, son origine; elle fera publier partout que sa fille a été aimée de Caracalla, ce qui était peut-être vrai, en somme. Les soldats crurent sur la parole de la mère au déshonneur de la fille; elle-même n'y aurait pas contredit. Cette Orientale, toute à son dieu et à ses pratiques voluptueuses, n'avait point sur la pudeur les idées de Lucrèce; il suffit de

1. *Op. cit.*, p. 246.

constater qu'elle se laissait représenter par la statuaire en Vénus. Nous avons d'elle une image de cette sorte, trouvée sur le forum de Préneste. Elle est complètement nue, mais la perruque, sculptée dans un bloc de marbre spécial, est mobile, afin que la statue puisse suivre les variations de la mode.

Rome valait bien le prix de ce mensonge, si c'en était un. La tactique réussit pleinement : le 16 mai 218, les troupes, achetées à deniers comptants, proclamaient empereur le prêtre du dieu El-Gabal. Avitus, qui s'appellera désormais, comme son dieu, Elagabal ; il avait quatorze ans. Macrin envoya des troupes pour calmer la révolte, croyant n'avoir affaire qu'à des hommes ; il se heurta à des femmes. Maesa se mit à la tête de ses fidèles et marcha à l'ennemi. Bien lui en prit. Au milieu de l'action, une panique vint à se produire ; déjà les soldats se débandaient, quand la mère et les filles, se jetant les cheveux épars au milieu des fuyards, rétablirent la bataille. Macrin, vaincu, se tua.

Elagabal était empereur, Soaemias et Maesa régentes, celle-ci surtout. La première fois qu'il se rendit au Sénat, il l'y amena avec lui ; elle

prit place auprès des consuls, se mêla à la discussion et au vote, tout comme un sénateur; elle alla jusqu'à signer le procès-verbal et les sénatus-consultes. Quant à Soaemias, elle présidait un autre Sénat, où figuraient les femmes des plus hauts fonctionnaires de l'Empire; il avait pour attributions de régler toutes les questions relatives à l'étiquette féminine; on prenait de graves décisions sur les costumes, sur les joyaux des dames, sur la mode. Décidément Rome était tombée dans l'abus du parlementarisme.

Vous savez ce que fut le règne d'Elagabal, dont la seule préoccupation était de continuer sur le Palatin son pontificat d'Hémèse et de transplanter dans la capitale toutes les pratiques du culte syrien, sans atténuer en rien leur naturalisme brutal.

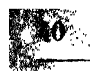
Les Romains scandalisés ne virent bientôt en ce prêtre couronné qu'un fou et, dans les cérémonies de ce culte, si éloigné des religions occidentales, qu'une série d'orgies abominables. Il leur fallut pourtant attendre leur délivrance près de quatre ans. Les prétoriens massacrèrent dans l'enceinte de leur camp, où ils avaient cherché refuge, le fils et la mère.

Par bonheur, sur les instances de Julia

Maesa, qui continuait à diriger la politique, il avait adopté peu de temps auparavant Sévère Alexandre, son cousin, le fils de Julia Mamaea. C'était le désigner pour successeur : celui-ci n'était âgé que de treize ans et demi; l'autorité allait donc rester encore entre les mains des femmes, et une régence succéder à une autre, mais cette fois aussi heureuse que la précédente avait été déplorable. Au rebours de sa sœur, la nouvelle régente était sage, habile, vertueuse. « D'une portée d'esprit moins vaste peut-être que sa tante, Julia Domna, politique moins habile que sa mère, Julia Maesa, moins séduisante que sa sœur Julia Soaemias, elle eut ce qu'aucune des autres n'avait eu au même degré, la grandeur morale. Elle eut la piété du cœur qui se traduit par la pureté de la vie. Elle sut rester honnête dans un milieu où les nécessités de la politique et les exaltations d'une religion sensuelle autorisaient la légèreté des mœurs. Sa vie entière, pour autant qu'elle nous est connue, fut dominée par une seule passion, l'amour de son enfant. Elle l'aima jusqu'à l'aveuglement, prête à tous les sacrifices pour lui, n'ayant d'autre souci que de le préserver du danger, d'autre ambition que d'en faire un modèle de

sagesse et de vertu, et compromettant ainsi, par un excès de sollicitude, l'œuvre à laquelle elle s'était consacrée sans réserve. Elle ne put jamais se résoudre à le dégager de sa tutelle; avec l'égoïsme de l'amour maternel poussé à l'excès, elle traita jusqu'à la fin en enfant celui dont elle aurait dû faire un homme[1]. » Elle avait eu le bon esprit de lui donner d'excellents précepteurs qui furent l'honneur de leur temps; elle avait surveillé elle-même son éducation; elle l'avait habitué à une certaine rigueur presque stoïcienne, à la frugalité, à la simplicité des vêtements, à la modestie. Un détail donnera une idée des préceptes et des habitudes qu'elle lui avait inculquées. Dans l'oratoire où le jeune prince allait chaque matin se recueillir, elle avait disposé les images des meilleurs souverains et des personnages religieux les plus célèbres de toutes les époques : Abraham, Orphée, Apollonius de Tyane et Jésus. Certains même ont prétendu qu'elle était chrétienne ; il n'en fut rien; mais il est assuré que c'est à son heureuse influence que Rome dut quelques années de répit après les insanités du règne

1. J. Réville, *op. cit.*, p. 259.



d'Elagabal. Elle en fut, du reste, récompensée comme on pouvait l'être en ces temps troublés. Alors que l'empereur était campé près de Mayence, le Goth Maximin envoya ses soldats pour l'assassiner; Mamée périt étranglée dans sa tente. On dit que les Romains en avaient assez d'être commandés par une vieille femme; le fin mot, c'est que Mamée était assez avare; il eût fallu pour se maintenir au pouvoir, non point tant faire acte de vertus politiques que distribuer l'argent sans compter au peuple et aux soldats. Ils demandèrent à un nouveau souverain ce que l'ancien ne leur donnait pas à leur suffisance.

Vous le voyez, l'histoire de la famille des Sévères est au moins autant celle des femmes que celle des hommes; pendant le premier quart du IIIe siècle, elles sont mêlées à tous les événements petits ou grands du règne; elles jouent véritablement un rôle à côté de l'empereur; elles l'aident à gouverner, elles l'accompagnent à la guerre; elles méritent bien le titre qu'on leur accorde de *mater patriae et senatus et castrorum;* mais cette histoire est surtout celle des mères et même des grand'mères. Chacune de ces impératrices a, longtemps d'avance, patiemment

préparé l'avènement de son enfant; le moment venu, elle a brusqué le dénoûment par son énergie et enlevé le succès; puis elle est restée près du nouvel empereur comme une conseillère bonne ou mauvaise suivant les cas; mais toujours fidèle et dévouée. Enfin, comme en ce temps-là un empereur ne pouvait mourir qu'assassiné, ce dont Sévère Alexandre se consolait par avance dans la pensée que tous les grands hommes avaient péri de mort violente, la main qui frappait le fils faisait, en même temps, disparaître la mère.

Cette intrusion des femmes dans les choses de l'Etat, par amour maternel et aussi par ambition personnelle, dura autant que l'Empire lui-même; car c'était le produit de deux sentiments qui ne pouvaient changer et ne changeront jamais. Nous la constaterons au temps des princesses chrétiennes qui, en cela, semblent avoir été assez semblables à leurs devancières.

La mère de Constantin, Hélène, a été canonisée par l'Eglise, à cause des services qu'elle lui a rendues; nous la connaissons surtout par les écrivains chrétiens, panégyristes ou autres, qui, naturellement, en font un grand éloge; elle avait, nous dit-on, des mœurs douces et simples

et une charité qui s'étendait à toutes les infortunes; et, de fait, on peut croire qu'elle fut douée de vertus ignorées jusque-là des impératrices. Or, voici comment elle comprenait qu'on réglât la question de l'hérédité. Elle était fille d'un hôtelier établi dans une bourgade voisine de Nicomédie; Constance la vit en revenant d'une ambassade chez les Perses, s'en éprit, en fit sa concubine dans le sens latin du mot, qui signifiait une épouse de condition juridique inférieure, et en eut un fils; peut-être ce concubinat fut-il régularisé alors en « justes noces »; toujours est-il qu'une vingtaine d'années après, il la répudia pour épouser la belle-fille de l'empereur Maximien, Théodora; en échange, il reçut le titre de César. De cette nouvelle union naquirent plusieurs enfants qui étaient tout désignés pour succéder à leur père. Néanmoins, ce fut le fils d'Hélène, Constantin, que Constance présenta aux troupes comme futur César; puis par une disposition testamentaire, il réduisit ses autres enfants à la condition de particuliers et institua Constantin son seul héritier. Si Hélène n'avait point inspiré ces mesures, elle n'avait pas lieu de les désapprouver.

A son tour, Constantin épousa d'abord une

femme de condition assez obscure, nommée Minervina; elle lui donna un fils, qui fut le César Crispus. Dans la suite, tout comme son père, il l'abandonna, pour obtenir de Maximien la main de sa fille, Fausta, et en même temps le titre d'Auguste. Fausta était, d'ailleurs, au dire d'un panégyriste, d'une beauté divine — on est toujours d'une beauté divine quand on apporte un empire dans sa corbeille de noces. Suivant les uns, deux fils, Constantin et Constance, furent le fruit de cette union; suivant d'autres, elle fut stérile: les deux jeunes princes étaient fils d'une troisième femme de Constantin, celle-ci absolument illégitime, et Fausta les avait adoptés. En tout cas, il se forma bien vite à la cour deux partis: l'un attaché à Crispus, que soutenait Hélène, plus âgé que ses demi-frères, déjà célèbre par des victoires et, par conséquent, héritier probable; l'autre inclinant vers le fils de Fausta que défendaient la beauté et l'influence de leur mère. Dans une cour à demi orientale, on sait comment se terminent ces querelles de palais, j'allais presque dire de harem. Fausta fit déclarer Césars ses deux fils. Crispus comprit la menace, en prit ombrage, excité par tous ceux qui avaient escompté sa fortune et, dit-on,

conspira. Du moins on l'en accusa, ce qui revient au même. L'empereur le fit arrêter, emprisonner et naturellement mettre à mort, avec un certain nombre de ceux qu'on appelait ses complices. Il en profita pour se débarrasser en même temps d'un petit neveu de douze ans, fils d'une sœur qu'il aimait, — qu'eût-ce été s'il ne l'avait pas aimée? La belle Fausta n'avait plus rien à craindre pour l'avenir de ses fils; elle ne se doutait pas que sa belle-mère allait lui demander des comptes. Hélène n'oubliait pas que, comme elle, Minervina avait été sacrifiée à des combinaisons politiques, et remplacée aux côtés de l'empereur par la sœur de celle qui l'avait elle-même évincée; de là, entre les deux femmes, une haine profonde que Fausta venait d'exaspérer en provoquant le meurtre de Crispus. Hélène y vit un défi; l'horreur du crime justifiait son indignation. Elle usa sur Constantin de toute l'influence qu'elle avait conservée auprès de lui; elle lui ouvrit les yeux sur la conduite de sa femme qui, paraît-il, n'était pas sans reproche; si bien qu'un jour, sur l'ordre de l'empereur, l'étuve des thermes où Fausta se baignait, fut portée à une température insolite; la malheureuse fut étouffée et ses femmes

l'achevèrent. Ce nouveau crime ne pouvait plus nuire à ses enfants, les seuls qui eussent alors des droits à l'Empire ; mais la morale était vengée et surtout l'aïeule. Ceci se passa, sans doute, dans ce qui est aujourd'hui le palais de Latran.

A ces impératrices, que l'amour maternel, doublé de la passion du pouvoir, ont entraînées aux crimes les plus audacieux, à celles dont je ne vous ai pas parlé, parce que leurs écarts de conduite furent tels qu'on ne saurait y faire allusion qu'en latin, il faudrait, pour être juste, opposer les princesses vertueuses, ou simplement honnêtes, les épouses à peu près fidèles, les mères capables de travailler à l'avenir de leur fils autrement que par le fer ou le poison. Mais c'est le mauvais côté de l'honnêteté de ne point tenter la plume des historiens. Comme ces femmes prêtaient peu à la médisance, et point à la calomnie ; comme elles ne se mêlaient guère aux intrigues de la cour et aux bavardages du palais ; comme, en un mot, elles ne fournissaient point matière à la chronique scandaleuse, elles ne valaient pas vraiment la peine qu'on s'occupât d'elles. Cet oubli est, pour nous, précisément, un indice de leur

vertu : le silence de l'histoire, pourrait-on dire, est l'éloge des souveraines. Par contre, il a l'inconvénient de nous priver de tout renseignement intime sur leur compte. Heureusement qu'il est parfois des panégyristes qui, par leur profession même, doivent insister sur les qualités. La lecture de leurs œuvres repose et console un peu de tant de vilénies dont leurs collègues sont prodigues. Voilà pourquoi j'ai réservé pour la fin cette peinture de la cour impériale, au début du IIe siècle de notre ère; l'auteur en est Pline le Jeune, et il s'agit de Trajan, de sa femme et de sa sœur.

« Votre épouse est pour vous un ornement et une gloire de plus. Quelle vertu plus antique et plus sainte que la sienne? N'est-il pas vrai que si le grand pontife avait à se choisir une compagne, c'est elle qu'il préférerait, elle, ou une pareille? Mais où pourrait-il en trouver une pareille? Quelle délicatesse de ne vouloir d'autre part à votre fortune, que la joie qu'elle en ressent; quel respect inviolable, non pour votre puissance, mais pour votre personne! Vous êtes l'un envers l'autre ce que vous fûtes toujours; votre estime réciproque reste la même; et vous ne devez qu'une chose à vos grandeurs

nouvelles, c'est de savoir combien chacun de vous est au-dessus de ces grandeurs. Comme elle est simple dans sa parure, modeste dans son train, sans fierté dans sa démarche! C'est l'œuvre d'un époux qui l'a formée à ces mœurs.

» Et votre sœur, comme elle sait se souvenir qu'elle est votre sœur! Comme votre simplicité, votre franchise, votre candeur se reconnaissent en elles! Rien ne mène plus aisément aux querelles que l'émulation, surtout entre les femmes. Or, l'émulation naît pour l'ordinaire du rapprochement, se nourrit de l'égalité, s'enflamme par l'envie, qui engendre la haine. Nous en devons admirer davantage ces deux femmes, puisque, dans une même demeure, dans une fortune égale, elles ignorent les disputes et les rivalités. Elles s'estiment mutuellement, se cèdent l'une à l'autre; et quoique toutes deux aient pour vous une tendresse sans bornes, peu leur importe de savoir qui des deux vous est la plus chère. Les mêmes vues, le même esprit dirige leur conduite; rien, chez elles, ne laisse deviner qu'elles sont deux. Elles s'étudient à vous imiter, à marcher sur vos traces; toutes deux ont les mêmes mœurs, parce qu'elles ont les

vôtres. De là, une constante modération; de là encore, une sécurité inaltérable. »

Quel intérieur édifiant et combien il ressemble peu à celui d'Auguste! Il est vrai que la femme était stérile, et que la sœur n'avait qu'une fille.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

ET LA

Sanction morale dans l'Égypte ancienne

PAR

ALEXANDRE MORET

Docteur ès-lettres
Conservateur-adjoint du Musée Guimet

Chez les peuples modernes qui ont atteint un certain degré de culture morale les idées relatives à l'immortalité de l'âme sont étroitement unies à l'espoir de récompenses pour les bonnes actions, et à la crainte de châtiments pour les mauvaises. S'il y a une vie d'outre-tombe, elle doit apporter une réparation des injustices et des inégalités de la vie terrestre, et, en même temps, favoriser les justes qui ont vécu en respectant les exigences de leur conscience. Réciproquement, l'idée qu'il faut, après la mort imaginer une sanction du bien et du mal ... devenue une des plus fortes raisons de cr...

à la vie future. L'immortalité de l'âme est un des postulats de la conscience morale et de l'idée de sanction.

On s'est demandé depuis longtemps quelle était l'origine de ces idées et surtout si elles ont toujours été associées l'une à l'autre. Les enquêtes ont porté jusqu'ici sur les peuples de l'antiquité dite « classique », et sur les populations contemporaines encore à l'état sauvage[1] : un peu partout, la réponse fut que les notions relatives à l'immortalité et à la sanction après la mort ne naissent pas simultanément chez les hommes et que leur adaptation réciproque est le fruit d'une culture morale déjà avancée. Faisons brièvement la même enquête pour l'Egypte ancienne, dont les monuments nous permettent de remonter à plus de six mille ans et peuvent témoigner, dans un sens ou dans l'autre, pendant la période immense de quatre mille années. On sait qu'à ce point de vue, l'Egypte ancienne offre un grand intérêt : l'idée d'un jugement des morts y fut admise de très bonne heure et semble indiquer, à

1. L. Marillier, *La Survivance de l'âme et l'idée de Justice chez les peuples non civilisés*. (Annuaire de l'Ecole des Hautes Études, section des Sciences religieuses, 1894.)

première vue, une union étroite et traditionnelle entre les idées d'immortalité et de sanction.

Pour comprendre quelle conception spéciale les Egyptiens se faisaient de l'immortalité, il convient de savoir ce qu'ils entendaient par ces mots: *vie*, *mort*, *âme*.

La vie, pour les Egyptiens, était quelque chose d'assez difficile à définir. Nous dirions que c'est une vibration. Pour eux, c'était un souffle [1], ou un fluide [2], que l'on transmettait, soit en l'envoyant aux narines, soit en exécutant des passes magnétiques. L'expérience journalière prouvait que ce souffle ou ce fluide moteur disparaissait soudainement chez les individus tombés dans cet état particulier, qu'on appelle *Mort*. Cet état se caractérise par la privation de conscience, l'absence de souffle et de mouvements, puis par la corruption des chairs

1. « On vit par les souffles » dans l'autre monde (*Todtenbuch*, XXXVIII, titre ; XLI, 2). Le rôle de Thoth, dieu du vent, du souffle de vie, du πνεῦμα, a été défini par Ed. Naville (*Zeitschrift*, 1877, p. 24). « Donner les souffles » c'est donner la vie (cf. A. Moret, *Rituel du culte divin*, p. 140-142). Pour ranimer la momie on approche de son nez une voile, qui évoque le souffle du vent (Maspero, *Histoire*, I, p. 179). Un des livres rituels qui assurent la résurrection des morts s'appelle « Livre des respirations » (*Shai n sinsin*).

2. Cf. A. Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, p. 45.

et l'anéantissement du corps. Mais l'expérience a montré que la perte de la conscience, des mouvements, et même du souffle, était fréquente et seulement passagère, dans des états tels que le sommeil, l'évanouissement, l'hypnose; après un laps de temps variable, l'homme « revient à lui », et vit comme devant. Le seul accident grave de la mort, c'est la décomposition; si l'on peut prévenir la corruption, il n'y a pas lieu de douter que le souffle et le mouvement ne finissent par revenir au défunt, comme à l'homme endormi ou évanoui.

Les Egyptiens définissaient donc la mort une suspension de vie apparente et momentanée; avec les soins et les ressources de la magie, on pouvait éviter au corps des gens tombés en cette fâcheuse condition les inconvénients d'une interruption de vie prolongée. L'essentiel était d'empêcher la décomposition: de là, des pratiques dont les plus connues sont celles de la momification, et les rites magiques, dits « Ouverture de la bouche[1] », qui rendent au cadavre la possibilité de mouvoir son corps et d'user de tous ses organes. Le corps mis, de cette façon, dans une

1. A. Moret, *Rituel du culte divin*, p. 52, 203-208.

condition telle qu'il est indéfiniment apte au réveil, par conséquent à une nouvelle vie, est déposé dans une tombe solide, pour l'éternité. Sauf accident, la vie, en lui, ne s'épuisera pas.

Il y a, en effet, dans le corps des hommes, des êtres et des choses, un élément permanent, indestructible, qui survit éternellement tant que le corps présente une forme humaine et des organes non putréfiés. C'est ce que nous appellerions une *âme* corporelle. Les Egyptiens lui donnaient le nom de *Ka* ⊔, c'est-à-dire de « génie ». On le désigne habituellement par une périphrase : le Double. Le double est comme un deuxième exemplaire des êtres ; c'est un corps matériel par l'aspect, spirituel par la nature ; il est semblable au corps humain, mais invisible aux yeux du corps ; pour se matérialiser, il a besoin d'un support, qui n'est autre que le corps ou le cadavre non corrompu, ou une image (statue, bas-relief, peinture) du corps vivant. Pour survivre, malgré toutes les apparences de décès, il lui suffira de la momie ou d'une statue. Cette image ressemblante attirera à elle le double, comme pouvait le faire le corps, en vertu du principe magique : le semblable appelle le semblable.

Le Double semble être la conception la plus ancienne et la plus populaire de l'âme chez les Egyptiens. De là, une première théorie de l'immortalité qui les a amenés à construire ces innombrables tombes où, à toutes les époques, on s'est efforcé d'assurer aux défunts la vie éternelle du double. Cette vie est absolument matérielle et humaine. Dans l'autre monde, l'homme qui se survit par son double, mènera une existence analogue à celle des vivants. Mais comme il est désirable d'essayer de fixer cette vie du double au moment le plus heureux et de lui assurer les conditions d'existence les plus favorables, l'existence sera imaginée de telle façon que le double exécutera les actes essentiels de la vie avec le maximum de félicité. Il sera honoré des titres les plus glorieux et au point culminant de sa carrière, s'il est fonctionnaire; dans le sein des délices corporelles et des joies du cœur, s'il est simplement un bon vivant et un bon père de famille. En somme, avec cette conception toute physique de l'âme, et cette idée toute humaine de la vie future, le Paradis c'est un beau tombeau, où le double trouve une maison fraîche en été, chaude en hiver, bien meublée, bien appro-

visionnée, pleine d'amis, de femmes et de fleurs.

Cette conception s'est perpétuée pendant toute la civilisation égyptienne, et, jusqu'au temps des Romains, l'Égypte a construit de ces tombeaux riches en détails les plus curieux et les plus réalistes sur la vie matérielle d'outre-tombe. Mais, malheureusement pour les amateurs de cette félicité bourgeoise et tranquille, un idéal nouveau se développa peu à peu. Il y eut des Egyptiens, et cela dès les plus anciens temps actuellement connus, qui ne se contentèrent pas de ces destinées prosaïques, où le Paradis n'était qu'une terre heureuse. Parallèlement à l'idée qui confine le double sur terre, nous voyons naître le désir que l'âme puisse sortir du tombeau. De là, une autre conception, probablement moins ancienne, qui a, peu à peu, débordé la notion primitive du *Ka*, sans d'ailleurs pouvoir, à aucun moment, la remplacer complètement. C'est l'idée d'une âme spirituelle et d'un paradis qui, par certains côtés, diffère vraiment de la vie humaine.

A côté de l'âme corporelle, les Egyptiens imaginèrent une âme spirituelle, le *Ba*. Ils lui donnèrent la forme d'un oiseau à tête humaine, ; c'est donc bien un être surnaturel, en dehors des

conditions ordinaires de l'humanité; il symbolisait la pensée même du corps, la tête intelligente, et ses ailes lui permettaient de s'envoler loin du monde matériel. L'oiseau vit au ciel; c'est donc au ciel que l'âme-oiseau trouva son paradis.

Nous ignorons absolument comment l'idée de l'âme spirituelle s'est introduite chez les Egyptiens. Il est probable que, chez les plus intelligents d'entre eux, l'idée de la vie matérielle du double a paru insuffisante pour combattre l'appréhension de la mort. C'est dans les pyramides royales de la V[e] dynastie que la doctrine de l'âme-oiseau qui va au ciel nous apparaît tout d'abord. Chez les peuples primitifs, les grands de ce monde conservent dans l'autre vie leur rang; le roi reste roi; le noble, noble; l'esclave, esclave. Il est assez probable que les Pharaons ont fait, en quelque sorte pour leur peuple, l'essai de doctrines de plus en plus relevées, et se sont assigné, dans l'autre monde, des destinées de plus en plus raffinées, qui ne sont devenues que plus tard et par faveur royale, le bien commun, d'abord de leurs fidèles, puis de l'humanité entière[1]. Quoi qu'il en soit, tandis

1 G. Maspero, *Etudes de Mythologie*, I, p. 61, 81 ; A. Moret, *Du caractère religieux*..., p. 200-202.

que les gens du commun, dans l'ancien empire, se contentent d'un paradis matériel où les dieux existent à peine, ne reçoivent nulle prière, et ne sont nommés que pour procurer aux hommes une part de leurs offrandes, les rois, au contraire, envoient leur âme au ciel tout près des dieux. Leurs corps restent dans la pyramide, mais leurs âmes, instruites des bons chemins qui mènent au Paradis, s'introduisent auprès des dieux, tantôt en grimpant sur une échelle plantée au coin de l'horizon, tantôt en prenant passage sur une barque, où rame un Charon soupçonneux, tantôt en volant ou en s'installant sur les ailes de Thoth, l'ibis sacré. Au ciel, trois paradis, qui représentent peut-être trois conceptions d'origine géographique différente, s'offrent à l'âme du roi [1].

1° *Les champs d'Ialou* (champs des souchets), pays de terres cultivées, coupées de canaux, de lacs, de fourrés et de bois, où l'on sème le grain, moissonne le blé, vendange le vin, où l'on chasse, où l'on pèche, où l'on joue joyeusement aux dames, comme sur terre. A l'époque postérieure, on décrira les champs

1. Cf. E. Lefébure, *Le Paradis Egyptien*, ap. *Sphinx*, III, 195.



d'Ialou comme un pays fortuné, mais d'accès difficile, ceint de murs de fer; là, le blé est haut de 7 coudées, dont 3 pour l'épi seulement. C'est un sol fertile par excellence, comme la terre d'Egypte.

2° D'après une autre conception, le mort revit dans un pays où le travail n'est pas exigé. Dans de vastes campagnes, appelées *Champs des Offrandes*, le mort trouve la table toute servie; les pains, la bière, les fruits, les vivres de tout genre sont étendus sur le vert tapis des prés. La terre tout entière est une table gigantesque, où il n'y a plus qu'à s'asseoir et consommer. Plus tard, les morts recevront, dans ces pays d'abondance, des fiefs territoriaux, que le soleil Râ distribue chaque jour aux fidèles qui le servent et le défendent.

3° Enfin, le mort peut prendre place sur la barque solaire et vivre dans la compagnie des dieux. La vie au paradis consistera dans cette navigation qui mène le défunt, avec le soleil, au travers des étoiles du ciel; sa destinée sera de ramer avec allégresse ou de manœuvrer les agrès et les voiles des barques divines. Plus tard, on imagina que pendant la nuit la barque solaire entraîne à sa suite les âmes fortunées, à tra-

vers les contrées du *Douaït* que le soleil parcourt du soir au matin. Là, diverses sont les destinées. Les moins heureux des morts sont laissés en route, dans ces régions souterraines de plus en plus noires et lugubres, à mesure que l'on s'enfonce dans la nuit, et leurs yeux ne s'éveillent du sommeil de la tombe qu'au moment où la barque radieuse éclaire ces pays peuplés de serpents monstrueux et d'êtres fantastiques[1]. Les plus favorisés sont admis sur la barque de Râ, et ressortent avec lui dans la gloire du matin, pour vivre nuit et jour dans les délices de la lumière sacrée. Alors l'âme devient ce qu'on appelle un *Lumineux* (Khou), et, à comparer son existence à l'ancienne destinée du double, on arrive à cette formule si fréquente dans les textes religieux : « le corps est à la terre, l'âme est au ciel ».

Il faut noter que ces trois paradis ne sont pas exclusifs les uns des autres ; l'âme pouvait vivre de l'une ou de l'autre de ces destinées, et même les trois simultanément. Preuve en est ce texte de la pyramide de Pépi II (l. 1169 sqq.) : « Lève-toi, Pépi... Tu te parfumes d'encens dans

1. G. Maspero, *Études de Mythologie*, II, p. 33 sqq.

le lac du Douaït, tu te purifies sur tes fleuves dans les Champs des Souchets; tu parcours le ciel en barque, et tu fais ta station journalière dans les Champs des Offrandes parmi les dieux... »

Bien plus, l'âme ainsi vouée aux destinées célestes n'en a pas moins le droit de revenir sur terre, dans sa tombe bien munie de joies matérielles. Sous sa forme d'oiseau, elle se pose sur les arbres de son domaine: elle pénètre dans la chambre funéraire, elle descend le puits qui mène au cercueil, et là, les deux mains posées sur le cœur de son corps terrestre, elle regarde ce qu'elle fut jadis, au temps où elle ignorait les joies sublimes de la vie des dieux.

Nous ignorons comment ces idées sur les paradis célestes sont nées successivement; mais nous pouvons constater leur rapide diffusion dans la société égyptienne. A partir de la VI[e] dynastie, les formules des stèles, puis les cercueils, les sarcophages, les papyrus, les murs des tombes, nous affirment que les paradis célestes sont le privilège des grands personnages, puis, des gens du commun, tout comme des rois. Les rituels des tombes, tels que les *Livres des Morts*, les *Livres de ce qu'il y a dans l'Hadès*

(Douaït), promettent à chaque Egyptien de vivre un jour, hors du tombeau, la vie d'un dieu du ciel, soit aux Champs d'Ialou, soit dans la barque solaire.

Telles furent les destinées de l'âme spirituelle. Au fond, elles ne sont pas très différentes des destinées de l'âme corporelle. Ces paradis célestes sont encore très près de la terre. Les Champs d'Ialou ne sont guère qu'une campagne égyptienne transportée au ciel; la félicité qu'on y goûte ne se distingue de la vie dans le tombeau que par la proximité des étoiles et la compagnie des dieux. Mais les Champs des Offrandes offrent déjà une conception plus fantastique: la table y est toute servie, sans travail et sans effort; le mort se trouve dans un pays de miracle. Le paradis du Douaït, où l'on pénètre avec la barque solaire, nous entraîne en plein merveilleux; c'est le lieu des épouvantes et des mystères autant que des félicités célestes. Ainsi l'âme, en quittant le terrain solide du paradis « terrestre », va de plus en plus vers l'inconnu, c'est-à-dire vers l'incertain, l'étrange et l'inexplicable. Dans sa recherche anxieuse des destinées d'outre-tombe, l'âme nous entraîne peu à

peu vers un monde nouveau où la félicité s'accompagne d'inquiétude.

Aussi ne nous étonnerons-nous pas si le scepticisme s'alliait, dès cette époque, aux préoccupations de la vie d'outre-tombe. Dès la XIe dynastie, on chantait, le jour des funérailles, une complainte singulièrement désabusée: « Les pleurs ne peuvent point ranimer le cœur de celui qui est dans le tombeau. Aussi, fais un jour de fête (pendant que tu es encore sur terre), et ne t'en lasse point. Il n'est point accordé d'emporter (dans l'autre monde) ses biens avec soi; il n'y a personne qui y soit allé et qui en soit revenu[1]. » Est-ce la recherche de paradis plus lointains, plus mystérieux, partant moins certains, qui a fait connaître le doute aux Egyptiens? Quoi qu'il en soit, plus on descend vers les époques récentes, plus les témoignages de scepticisme et d'inquiétude se multiplient. La croyance à l'immortalité, absolue aux temps très anciens, devient chancelante à mesure que l'esprit humain est capable de raisonner et de douter.

1. Traduction de G. Maspero.

***

Avec le raisonnement, un autre sentiment est né: le scrupule moral et l'inquiétude de l'autre vie; nous arrivons ainsi à l'idée de la sanction après la tombe.

Tout ce qui peut toucher à l'idée que les Egyptiens se faisaient d'une sanction morale après la mort dans l'autre tombe semble dominé par la tradition populaire, que Diodore a rapportée au sujet du jugement des morts en Egypte (I, 92). « Quand on enterre quelqu'un, dit-il, on annonce le jour des funérailles à des juges, aux parents, et aux amis du défunt. Ils proclament le nom du mort et prononcent qu'il faut lui faire passer un lac. Alors 42 juges s'installent, en hémicycle, de l'autre côté du lac, et un bateau, guidé par un pilote, appelé par les Egyptiens en leur langue Charon, guide le bateau. Quand le bateau arrive au port, avant de déposer le mort en sa demeure, tout homme qui veut l'accuser, en a le droit par la loi. Si l'accusateur prouve que le défunt a mal agi pendant sa vie, les juges rendent une sentence qui prive le corps de la sépulture habituelle. Mais si l'accusateur est convaincu de calomnie,

il est frappé d'un fort châtiment. Si nul accusateur ne se présente, ou si l'accusation est convaincue de fausseté, les parents cessent leur deuil, et prononcent l'éloge du mort; ils disent son enfance et son éducation; comment, arrivé à l'âge d'homme, il a été pieux, juste, chaste et vertueux de toutes façons, et ils implorent les dieux infernaux pour qu'ils le reçoivent dans la société des justes. La foule approuve par ses acclamations et chante les louanges du défunt et souhaite qu'il puisse vivre éternellement avec les justes dans l'autre monde. »

Il y a là une idée bien nette de la sanction des péchés. Mais Diodore commet une erreur double: 1º Les Egyptiens, d'après le témoignage des monuments, n'ont jamais fait procéder à ce jugement des morts *sur terre*. C'est dans l'autre vie qu'ils imaginaient le tribunal de la justice. 2º S'il est possible d'admettre qu'à l'époque de Diodore (siècle d'Auguste) l'idée de la sanction existât aussi développée, il est inexact que ce fût une tradition très ancienne en Egypte.

Les premières déclarations relatives à la justice, à l'équité, aux bonnes actions des défunts, se rencontrent sur les murs des tombeaux de l'ancien empire. En voici un exemple de la

V[e] dynastie: « Je sors de ma ville; je descends dans ma tombe; j'y ai dit la vérité, j'y ai fait la vérité, en étant beau (un modèle) pour vous, gens à venir, et juste de voix auprès de vous, ancêtres.... Je n'ai jamais été sujet de plainte pour nul homme; je suis l'aimé de son père, l'aimé de sa mère, l'attaché à tous les siens, palme d'amour envers ses frères, aimé de ses serviteurs[1] » ... « J'ai dit la vérité qu'aime le dieu, chaque jour... je n'ai jamais dit chose mauvaise au roi contre nul homme[2]. » Ou bien: « Je suis un homme accompli... J'ai donné du pain à l'affamé, des vêtements au nu, j'ai transporté en barque celui qui n'avait pas de bateau[3]. » Et ailleurs: « Je suis le nourricier de l'enfant, le mari de la veuve, le bâton du vieillard, l'asile des malheureux », etc., etc.

Est-ce là une justification, une confession négative, comme nous en trouvons plus tard, devant le tribunal céleste d'Osiris? En aucune façon. Après ces éloges naïfs que les défunts se décernent à eux-mêmes, vient ordinairement une phrase ainsi conçue:

1. Lepsius, *Denkm.*, II, 43 *c.*
2. Lepsius, *Denkm.*, II, 81.
3. Sethe, *Urkunden*, I, 122.

« Si un homme entre dans ce tombeau pour y faire quelque chose mauvaise .... pour y manger quelque chose tabou... pour y voler quelque chose comme un oiseau pillard, il sera jugé là-dessus par le dieu grand, dans le lieu où l'on rend la justice[1]. »

Cette phrase nous donne, me semble-t-il, l'explication cherchée sur l'origine du jugement des morts en Egypte. Le défunt imagine si bien la vie qu'il mènera dans la tombe sur le modèle de la vie terrestre, qu'il croit à l'existence d'un tribunal qui jugera les conflits entre son double et la postérité; ce tribunal est celui du dieu des morts. Les hommes qui assuraient à grands frais un service perpétuel d'offrandes à leurs doubles prenaient soin de se défendre contre les voleurs éventuels en les citant devant le tribunal des prêtres d'Osiris, patron des nécropoles[2]. Il existe donc un tribunal du dieu des morts; mais le dieu ne juge pas le défunt à

1. Sethe, *Urkunden*, I, 122 et *passim*.

2. A. Moret, *Donations et Fondations*, ap. *Recueil de travaux*, XXIX, p. 86-88, où il est démontré que la phrase relative au tribunal du dieu n'a pas seulement un sens mystique, mais apparaît comme clause ordinaire des contrats de fondations funéraires.

son entrée dans l'autre monde; *de ce jugement l'accès du tombeau ou du paradis ne dépend point pour le défunt.* Ce que jugera le dieu grand, ce sont les délits commis contre le mort. Je reconnais ici le cas défini par Marillier, sur des témoignages empruntés aux peuples non civilisés : les sanctions des lois qui régissent la conduite des hommes sur terre ont passé tout d'une pièce dans l'autre vie[1]. Le tribunal du dieu est analogue au tribunal du nomarque ou du roi qui réglait sur terre des cas analogues. Les protestations d'innocence du défunt ne sont pas une confession édifiante à la porte du paradis, c'est un plaidoyer anticipé devant le tribunal des conflits, au cas où les domaines du double seraient endommagés, où les droits du double seraient lésés sur terre.

Tel est le point de départ. Une sanction morale dans l'autre monde pour les actions commises en celui-ci n'y existe point[2]. Cependant

1. *Loc. cit.*, p. 44-45.

2. Marillier, *loc. cit.*, p. 26. Chez de nombreux peuples sauvages la destinée bonne ou malheureuse des âmes après la mort est déterminée « non par la bonne ou mauvaise qualité de leur conduite pendant leur vie terrestre, mais par le hasard, par la fantaisie arbitraire des dieux, par le rang qu'elles occupaient en

l'idée y est en germe non encore développé: elle s'exprime ainsi : *J'ai dit la vérité qu'aime le dieu.* Le développement de cette idée que le dieu aime le bien et le vrai, sera que le dieu justicier accueille plus favorablement l'homme véridique et le juste. Pour s'assurer que cet homme est véridique et juste, une enquête est nécessaire; de là, la conception première d'un jugement par les dieux qui s'appliquera, cette fois, au défunt, à l'entrée du paradis.

De même que les rois des Ve-VIe dynasties nous apparaissent comme ayant les premiers réalisé des conceptions plus élevées qui ont transporté le paradis de la terre au ciel, — de même, *ils ont les premiers bénéficié de l'idée épurée* du jugement par les dieux, jugement favorable, naturellement. Des textes cités par Erman[1] et Lefébure[2] prouvent que dès le temps des Pyramides, le roi défunt doit être déclaré « juste par-devant le ciel et la terre » pour être admis dans la barque du passeur qui le mène au paradis. Or cet état de juste se définit par les actes

ce monde, par le genre de mort, par l'adresse aussi ou les forces inégales qui leur ont permis ou les ont empêchées d'éviter les périls qui sèment la route de l'Hadès ».

1. *Aeg. Zeitschrift*, 1893, XXXI, p. 75-77.

2. *Sphinx*, VIII, p. 34 sqq.

commis avant la mort: *Le juste, c'est ce que Ounas apporte avec lui*[1], ou bien: *Ounas est venu au lac enflammé, et y a mis le juste à la place du péché*[2]. Le lac enflammé est, sans doute, l'endroit où périssent les pécheurs repoussés par le jugement; et le tribunal des dieux est lui-même décrit par le passage suivant: « *Ounas est justifié par ses actions. Tefen et Tefenit l'examinent; Mait l'écoute; Shou est le témoin; Mait décrète qu'il peut... aller où il lui plaît... et sortir en véritable forme d'âme vivante*[3].

Ainsi, avec le déplacement des paradis, le jugement du mort, de terrestre qu'il était, devient céleste et « spirituel ». Dans les siècles suivants, la conception du jugement s'est imposée aux familiers du roi, puis aux gens du commun; du coup s'est multipliée dans les Livres des Morts et les tombeaux, la représentation du tribunal divin qui juge les morts. C'est le sujet du chapitre CXXV du *Livre des Morts;* celui-ci ne fait que préciser et développer chacun des traits du tableau ébauché au Livre des Pyramides.

1. *Ounas*, l. 456.
2. *Ounas*, l. 393-394.
3. *Ounâs*, l. 453-56.

Nous emprunterons à l'ouvrage magistral de M. Naville, le savant éditeur du *Livre des Morts*, la description de ce chapitre CXXV[1]. Le défunt est censé arriver dans « la salle des deux Vérités », où il comparaît devant Osiris, assisté de 42 dieux accroupis tout autour du Dieu grand. « Avant d'entrer, le défunt s'adresse déjà à Osiris: « Salut à toi, dieu puissant, seigneur de la justice. Je suis venu vers toi, mon seigneur, pour contempler tes beautés, je te connais, je connais le nom des 42 dieux qui sont avec toi, *qui dévorent ceux qui méditent le mal*, qui boivent leur sang le jour où l'on rend compte de ses actions devant Osiris. Me voici, je suis venu vers toi, je t'apporte la vérité et j'écarterai toute fausseté. » Et il commence une *confession* qu'il répétera plus tard, lorsqu'il sera entré dans la salle : « Je n'ai fait de mal à aucun homme. Je ne suis pas de ceux qui tuent ceux de leur famille; je n'ai pas dit un mensonge à la place de la vérité... je n'ai pas fait ce qu'abhorrent les dieux. Je n'ai pas fait de tort à un serviteur auprès de son maître. Je n'ai pas causé de famine. Je n'ai pas fait pleurer.

1. *La religion des anciens Égyptiens*, p. 180 sqq.

Je n'ai pas tué, je n'ai pas ordonné de meurtre. Je n'ai pas causé de souffrance aux hommes. Je n'ai pas réduit les offrandes dans les temples; je n'ai pas diminué le pain offert aux dieux; je n'ai pas volé aux morts leurs offrandes funéraires. Je ne suis pas un adultère. Je n'ai pas diminué la mesure du grain... je n'ai pas pesé sur le bras de la balance, et je n'en ai pas faussé l'aiguille. Je n'ai pas ôté le lait de la bouche des enfants. Je n'ai pas chassé le bétail de ses pâturages. Je n'ai pas arrêté l'eau en son mouvement, je n'ai pas détourné un ruisseau dans son cours... Je ne me suis pas mis devant un dieu au moment de son apparition. » — Après cela, le défunt s'écrie : « Je suis pur, je suis pur... Qu'aucun mal ne m'arrive sur cette terre, dans la salle de la justice, car je connais le nom de tous les dieux qui s'y trouvent. »

« Ceci n'est qu'une confession préliminaire prononcée à la porte; elle ne suffit pas pour la justification du défunt. Anubis vient le prendre par la main et le conduit dans la salle de la justice. Au fond, sous un pavillon, est assis Osiris, le juge suprême, quelquefois auprès de lui sont quatre juges assesseurs, les dieux des quatre points cardinaux. Devant le juge est une ba-

lance dont le dieu Thoth vérifie l'aiguille et, tout autour, les 42 divinités dont le défunt a parlé comme étant celles qui dévorent les coupables; quelquefois aussi, il y a l'ennemi par excellence, celui « qui dévore les morts », un monstre fait du corps de trois animaux, le crocodile, le lion et l'hippopotame ».

Dans un des plateaux de la balance, Thoth a placé le cœur du défunt, sa conscience, qui, mis en équilibre avec la Vérité, posée dans l'autre plateau, ne doit se trouver ni trop lourd, ni trop léger. « Mais il faut que le défunt présente sa défense. Pour cela, il interpelle nominalement chacune des 42 divinités et les prend à témoins qu'il n'a pas commis l'un des 42 péchés qui entraînerait sa condamnation... Pendant cette confession, Thoth pèse le cœur, et après, il rend compte au juge de ce que la balance a montré: « Le défunt N. est victorieux... Il n'a pas été trouvé de coulpe en lui; son cœur est selon la vérité, ses membres sont purs, tout son corps est exempt de mal, l'aiguille de la balance marque juste, il n'y a pas de doute, tous ses membres sont parfaits. » Et voici l'arrêt d'Osiris: « Qu'il sorte victorieux pour aller dans tous les lieux où il lui plaira, auprès

des esprits et des dieux. Il ne sera point repoussé par les gardiens des portes de l'Occident. »

Tel est le jugement des morts « type ». Mais, depuis la XVIIIe dynastie (environ 1500 avant J.-C.), époque à laquelle remontent les plus anciens chapitres du jugement dans le *Livre des Morts*, jusqu'à la période gréco-romaine, le texte ou la scène présentent des variantes fort utiles pour juger de l'évolution des idées.

Dans la « confession négative », il faut noter tout d'abord l'utilisation des éléments antérieurs, tels que: « j'ai donné du pain à l'affamé, etc.; j'ai fait le bien qu'aime le dieu ». — Mais on remarquera le développement considérable pris par l'idée essentielle: « notre conduite sur terre en cette vie, influe sur notre destinée en l'autre monde ». A vrai dire, il y a bien des restrictions apportées à cette idée. Les actes que punissent les dieux sont d'abord les attentats contre leurs personnes et leurs biens, les négligences rituelles, le vol des offrandes, le meurtre du bétail sacré, etc. Mais déjà la vigilance des dieux s'étend aussi sur les délits qui atteignent même les simples mortels, c'est-à-dire *le prochain:* « repousser l'eau (du voisin), couper une

rigole, éteindre le feu ». Puis, *les fautes morales* sont aussi éléments de jugement : le mensonge, l'orgueil, la luxure, la colère, la cruauté, l'égoïsme, autant de péchés dont le mort se défend devant le tribunal d'Osiris. Les dieux se constituent ainsi justiciers des atteintes portées à l'humanité entière et à l'idéal moral; ils ne se contentent plus de venger leurs intérêts personnels[1].

Notons aussi des transformations dans le personnel du tribunal. Les plus anciennes versions du jugement nous montrent chaque péché repré-

1. Cf. Marillier, *loc. cit.*, p. 44-46: Chez les non civilisés) « les actes que le plus souvent punissent les dieux, ce sont ceux qui les lèsent directement... la négligence des observances rituelles est longtemps beaucoup plus sévèrement châtiée dans l'autre vie que les actes les plus graves commis envers le prochain ». Quant à la justice de l'autre monde, elle est tout d'abord *personnelle* : « ce sont tout d'abord ceux-mêmes qui ont été lésés qui en tirent vengeance dans l'autre vie : les âmes des méchants sont poursuivies dans l'autre monde par les fantômes des personnes et des choses auxquelles ils ont nui... Le châtiment des crimes semble donc tout d'abord une affaire privée dans l'autre monde comme en ce monde-ci. Mais bientôt une confusion s'établit. L'autorité des dieux s'accroît comme aussi celle des chefs, leurs fonctions se multiplient ; non contents de châtier les crimes qui les atteignent directement, ils châtient ceux dont sont victimes leurs serviteurs dévoués, leurs adorateurs fidèles. Peu à peu ils apparaissent comme des juges qui étendent leur juridiction sur tous les actes des hommes et punissent même celles de leurs fautes qui ne les lèsent point eux-mêmes. »

senté par un dieu. Le mort doit se concilier chaque dieu par sa confession; mais il agit aussi sur lui par prière ou intimidation, selon qu'il use de la religion ou de la magie. Si le défunt connaît le nom de chaque juré, — et il s'en vante, — comment le dieu résisterait-il à une sommation nominale, à une incantation dirigée personnellement contre lui[1] ? Dans les versions plus récentes, la confession ne s'adresse pas seulement à ces dieux. D'autres divinités, celles d'Héliopolis, assistent à la pesée de l'âme; vis-à-vis d'elles, le mort ne se justifie pas par des arguments individuels, mais au nom de la morale en général. Il y a là une transformation qui témoigne d'un progrès moral[2].

Nous trouverons une indication parallèle dans la transformation des châtiments. Aux époques anciennes, les 42 jurés tirent eux-mêmes vengeance des coupables en les dévorant. Par la suite, apparaît le monstre hybride, crocodile-lion-hippopotame, qui « dévore les morts », l'*Amaït;* aux époques récentes, il est question

1. Connaître le nom d'un dieu, c'est l'avoir à sa merci.
2. Naville, *Todtenbuch*, Texte, p. 164 et planches CXXXVI, Ag.

du *bassin de flamme*, où sont anéantis les réprouvés. Faut-il en conclure que le châtiment n'est plus la fonction personnelle de tel ou tel dieu, justicier de tel ou tel crime isolé? Dans ce cas, il échappe, en quelque sorte, aux caprices individuels des jurés, du moment où celui qui l'applique est un exécuteur des hautes œuvres, au service du tribunal tout entier[1], ou un élément de destruction tel que le feu. Ici, encore, la justice idéale gagne en cessant d'être individuelle.

Enfin, dans les rédactions du *Livre des Morts*, qui datent du Nouvel Empire, la conscience des fautes est éveillée chez l'homme ; il ne cherche pas à nier ses souillures quand il arrive près du tribunal d'Osiris; il prie les dieux de détruire tout ce qu'il y a de coupable en lui[2]. Devant la balance osirienne, le défunt supplie son cœur, sa conscience, de ne pas l'accabler: « Cœur de ma mère, cœur de ma naissance, cœur que j'avais sur la terre, ne t'élève pas en témoignage contre moi, ne sois pas mon adversaire devant le

1. Cf. le chap. XVII du *Todtenbuch*, où l'exécuteur est tantôt Sit, tantôt Horus ou Thoth. (*Revue Archéologique*, 1860, p. 341.)

2. *Todtenbuch*, chap. XVII, éd. Budge, p. 38, l. 85-86; cf. de Rougé, ap. *Revue Archéologique*, 1860, p. 248.

gardien de la balance; ne dis pas: « Voilà ce qu'il a fait, en vérité il l'a fait »; ne fais pas surgir des griefs contre moi devant le grand dieu de l'Occident[1]. » Nous pouvons dire avec M. Naville: « Voilà l'idée égyptienne de la conscience. Ainsi l'accusateur le plus terrible de l'homme, celui qui peut le mieux attirer sur sa tête la peine qu'il a méritée, celui dont personne ne saurait contester les affirmations, c'est lui-même, c'est son propre cœur, qui sait trop bien que cent fois il a contrevenu à cette loi morale qu'il connaît parfaitement. »

La conscience des fautes est donc devenue claire chez l'Egyptien; mais a-t-il la notion d'une responsabilité et d'une sanction morale au sens où nous l'entendons? Les paradis que nous avons décrits sont-ils ouverts aux seuls justes? Les coupables en sont-ils exclus? L'âme immortelle reçoit-elle dans l'au-delà la récompense de ses vertus ou le châtiment de ses fautes passées? La vie d'outre-tombe est-elle une sanction de la vie terrestre?

En théorie, l'existence du tribunal d'Osiris devant lequel il faut se justifier, nous force à ad-

1. Trad. Naville, *loc. cit.*, p. 160.

mettre que les hommes qui, jadis, entraient de plein droit dans la vie éternelle doivent, à partir de l'époque thébaine, *mériter* les paradis. Mais, en fait, il n'en est pas ainsi. C'est ici qu'apparaît la survivance d'une notion absolument contraire à la morale et à l'idée de sanction : la Magie. Le défunt qui « connaît les choses », qui est « un *khou* muni », qui « connaît sa bouche[1] », a bien peu de choses à craindre du tribunal divin. Si l'on récite pour lui le chapitre CXXV, si, sur sa momie, le livre sacré est déposé, automatiquement le jugement sera faforable, la balance pèsera juste, « le défunt ne sera pas écarté d'aucune porte de l'Occident, il marchera avec les dieux du Sud et du Nord, et sera des serviteurs d'Osiris ». — On attend les mêmes effets du livre de « sortir au jour » et celui « de ce qu'il y a dans le Douaït ». — Si ces chapitres sont écrits sur le sarcophage du défunt, « il n'est pas repoussé, il ira dans les champs d'Ialou ou dans les barques de Râ ». La conscience elle-même sera muette et inoffensive; il suffit, pour la calmer, qu'un officiant dise le chapitre XXX « sur un scarabée de pierre dure,

1. Sethe, *Urkunden*, I, 122.

recouvert d'or, placé dans la poitrine de l'homme ». Le magicien commande aux dieux et aux hommes, il triomphe même des remords.

Le tribunal d'Osiris, dont l'importance théorique est capitale, se trouve donc, en pratique, réduit à l'impuissance; il ne condamne personne que les imprudents qui ont oublié leurs formules, les négligents qui ne savent pas prendre les dieux par leurs côtés faibles, ou les pauvres qui n'ont pas de sépulture. On peut se demander si, devant une telle juridiction, l'homme juste qui aurait négligé les rites et les formules serait admis au paradis par la seule force de ses vertus; mais on ne peut douter que le méchant ne soit acquitté, s'il a pris les précautions nécessaires. Bon ou mauvais dans sa vie terrestre, le défunt sortira victorieux et justifié *(mâ kherou)* s'il use des formules qui lient les dieux. Ceci admis, on voit à quelle importance relative il convient de ramener le rôle de l'idée de sanction dans la vie future. Mais n'est-ce point avouer l'importance de la sanction morale dans l'autre vie, que de prendre tant de précautions pour y échapper ? Et il est juste de dire qu'entre la magie et la morale, entre la force et la justice, la lutte

s'est établie au fur et à mesure des progrès de la pensée. De ce combat séculaire, nous ne connaissons que des épisodes clairsemés. La notion apparaît bien, dès les textes des pyramides, que les actions d'un homme déterminent sa destinée d'outre-tombe : « Ounas est justifié selon ce qu'il a fait... la justice, voilà ce qu'il apporte avec lui[1]. » Au chapitre XVII du *Livre des Morts*, nous trouvons la même idée : le dieu « rend le mal à celui qui l'a fait, la justice à qui l'apporte avec soi[2] ». Mais ces notions restent longtemps comme isolées, noyées dans le flot pressé des conjurations magiques.

A l'époque thébaine, le fait que le jugement d'Osiris, imposé à l'entrée du paradis, forme le point central du *Livre des Morts*, nous prouve les progrès de l'idée de responsabilité. Le tribunal s'impose à tous, bien qu'il soit facile de le duper ou de le contraindre ; la morale qu'il défend est une loi que nul ne peut ignorer.

Un progrès dans ce développement se constate vers la XX[e] dynastie, quand la scène du jugement se trouve figurée non seulement à l'entrée des paradis, mais dans le paradis lui-

1. *Ounas*, l. 453.
2. *Todtenbuch*, éd. Budge, p. 62, l. 28.

même. Au *Livre des portes* des tombeaux royaux thébains, la barque du soleil défile avec son cortège d'élus devant le tribunal d'Osiris et la balance de Thoth, et le jugement des justes se fait à la sixième heure de la nuit[1]. Faut-il en conclure que la vertu des défunts subissait une nouvelle épreuve destinée à contrôler l'enquête du premier jugement? La justice divine était certainement devenue plus exigeante ; elle s'exprime, du moins, en termes d'une moralité plus élevée:

« *Ceux qui ont pratiqué la justice lorsqu'ils étaient sur terre et qui ont lutté pour leurs dieux, sont convoqués au séjour de la Joie du Monde, palais où l'on vit de justice. Leurs actions justes leur sont comptées en présence du dieu grand, destructeur de l'iniquité, et Osiris leur dit : « A vous la justice, justes, unissez-vous à ce que vous avez fait (le bien) dans la condition de ceux qui m'accompagnent... Vivez de ce dont ils s'alimentent, soyez possesseurs des libations de votre bassin : il est tout entier rempli de justice; il n'y a pas de péché en lui*[2]. »

1. Maspero, *Etudes de Mythologie*, II, p. 174.
2. Traduit par Lefébure, *Sphinx*, VIII, p. 37.

Vers la fin de la civilisation égyptienne, la responsabilité morale semble avoir triomphé d'une façon plus complète. Un conte populaire, récemment découvert, nous en fournit la preuve. Le magicien Satmi et son fils, ayant réussi à forcer les portes de l'autre monde, nous en décrivent les merveilles. Dans la sixième salle des demeures éternelles, on aperçoit « l'image d'Osiris assis sur son trône d'or fin, Anubis à sa gauche, Thoth, à sa droite, les dieux du Conseil de l'Amenti et la balance où ils pesaient les méfaits contre les mérites. Celui dont ils trouvent les méfaits plus nombreux que les mérites, ils le livrent à Amaït (la mangeuse), ils détruisent son âme et son corps et ils ne lui permettront plus de respirer jamais. Celui dont ils trouvent les mérites plus nombreux que les méfaits, ils l'amènent parmi les dieux et son âme va au ciel parmi les mânes vénérables. Celui dont ils trouveront les mérites équivalents aux fautes, ils le placent parmi les mânes munis d'amulettes qui servent Sokarosiris[1] ».

On le voit: la balance de l'Amentit est devenue plus sensible; elle pèse plus exactement

1. Maspero, *Contes populaires*, 3e édit., p. 135.

la légèreté ou le poids de chaque conscience. Les défunts semblent ne plus oser duper le tribunal ou lui en imposer par leur force magique. La sincérité et la conscience y gagnent certainement; la justice aussi, puisque les récompenses sont proportionnées aux mérites. Un paradis inférieur, celui de Sokaris, dieu des nécropoles terrestres, reçoit les âmes médiocres, tandis que le ciel s'ouvre aux hommes véritablement bons.

Mais la justice ne se contente pas de punir le mal, elle exige une réparation des injustices. Le même conte populaire nous apprend que la pensée égyptienne s'était ouverte à cette idée consolante. Satmi et son fils, en allant dans l'autre monde, avaient vu défiler deux cortèges funéraires: celui d'un pauvre homme, sordidement roulé dans une natte, et celui d'un homme riche splendidement enseveli. Or, tandis que Satmi s'émerveillait de ce qu'il voyait dans l'Amenti, Senosiris se mit devant lui, disant: « Mon père Satmi, ne vois-tu pas ce haut personnage revêtu de vêtement de fin lin, et qui est près de l'endroit où se tient Osiris? Ce pauvre homme que tu vis qu'on emmenait hors de Memphis, sans que personne l'accompagnât et qui était

roulé dans une natte, c'est lui! On le conduisit à l'Hadès, on pesa ses méfaits contre ses mérites qu'il eut étant sur terre, on trouva ses mérites plus nombreux que ses méfaits. Donné qu'au temps de vie que Thoth inscrivit à son compte, ne correspondit pas une somme de bonheur suffisante, tandis qu'il était sur terre, on ordonna par-devant Osiris de transférer le trousseau funèbre de ce riche, que tu vis emmener hors de Memphis avec force honneurs, à ce pauvre homme que voici, puis de le mettre parmi les mânes vénérables, féaux de Sokarosiris, proche l'endroit où Osiris se tient. Ce riche que tu vis, on le conduisit à l'Hadès, on pesa ses méfaits contre ses mérites, on lui trouva ses méfaits nombreux plus que ses mérites qu'il eut sur terre, on ordonna de le payer dans l'Amenti, et c'est lui que tu as vu, le pivot de la porte de l'Amenti planté sur son œil droit et roulant sur cet œil, soit qu'on ferme ou qu'on ouvre, tandis que sa bouche pousse de grands cris. » Et voici la conclusion de ce spectacle édifiant: « Celui qui fait le bien sur terre, on lui fait le bien dans l'Amenti; celui qui fait le mal, on lui fait le mal. Elles ont été établies pour toujours et elles ne changeront jamais, ces choses

que tu vois dans l'Hadès de Memphis, et elles se produisent dans les 42 Nomes, où sont les dieux du Conseil d'Osiris. »

On s'est demandé s'il ne fallait pas discerner une influence étrangère dans ces idées. Le papyrus, qui nous a conservé le conte, était primitivement un recueil de documents datés de l'an VII de Claude-César (46-47 après J.-C.). Comme l'aventure du mauvais riche, puni dans l'autre monde, et du bon mendiant qui prend la place du riche auprès d'Osiris, rappelle de très près une parabole célèbre, conservée par l'Evangile selon Saint Luc[1], M. Maspero suppose que notre conte pourrait bien n'être qu'un emprunt à la littérature judaïque. Est-il nécessaire d'admettre qu'il y ait eu emprunt? Le conte égyptien semble prouver seulement que l'idée de sanction dans l'autre monde était parvenue, en Egypte aussi, après de longs siècles, à sa conclusion nécessaire: le dieu juge devient « le dieu distributeur de récompenses, le dieu qui répare dans l'autre vie les injustices de ce monde, le dieu équitable et bon qui sèche dans les yeux de ses fidèles les larmes qu'ont

1 L. XVI, 19; cf. Maspero, *Les Contes populaires*, 3e édit., p. xi.

fait couler les malheurs immérités de la vie terrestre (Marillier). Je crois reconnaître ici un des derniers termes d'une évolution, dont nous avons trouvé les germes, dès les temps de l'ancien empire[1].



Voici ce qui ressort de cette analyse des idées relatives à l'immortalité de l'âme et à la sanction morale dans l'autre vie.

Au début de la société égyptienne, l'immortalité n'assure qu'une vie humaine idéalisée ; toute allusion à un jugement des actions commises se rapporte à des conflits possibles entre le mort et les survivants ; contre un ennemi occasionnel, le mort se justifie par avance, en attestant sa vie passée, où il a pratiqué le bien sans léser les intérêts de qui que ce soit.

1. Le supplice caractéristique, qui est ici celui du mauvais riche, est en tout cas de source purement égyptienne. On a retrouvé dans le temple archaïque d'Hieraconpolis des blocs sculptés, seuils de pierre où les gonds des portes pivotaient sur le corps des personnages étendus sur le ventre. Ce sont des ennemis du dieu ; ils reçoivent le châtiment qui deviendra la punition du mauvais riche dans le conte analysé ci-dessus. Cf. Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. I.

Quand le paradis passa de la terre au ciel, la vie d'outre-tombe perdit aussi de son caractère terrestre; la conscience, affinée comme la pensée, se fait plus exigeante. Le défunt ne se justifie plus seulement vis-à-vis des vivants; il prend le sentiment de sa responsabilité vis-à-vis des dieux qui aiment la justice.

Grâce à la magie, il peut espérer longtemps tromper les dieux et sa propre conscience; mais, à la fin, le dieu dispensateur de la justice découvre les fraudes, châtie les coupables, corrige au paradis les injustices de la vie terrestre. Il est intéressant que ce soit au fur et à mesure que le paradis devient de plus en plus fantastique et irréel, que cette conception de la justice divine aboutissant à une sanction morale, s'éloigne aussi de plus en plus des conditions ordinaires de la vie, où le juste triomphe rarement de l'homme sans scrupule et du violent. Dans un paradis irréel et surhumain règne aussi une conception de la justice qui dépasse la réalité des faits.

Ainsi, en Egypte comme ailleurs, sanction morale et immortalité étaient des idées distinctes; mais le développement de la pensée, la conscience plus délicate, amena les Egyptiens à

fonder la croyance à la vie future sur un besoin de justice mal satisfait dans ce monde.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'influence possible de ces idées sur le développement moral des autres peuples. Il suffira de signaler la présence, dans le monde antique, de ce formidable effort d'une conscience qui se cherche pendant quatre milliers d'années, pour que l'on ne puisse douter qu'il ait pu passer inaperçu et qu'il n'ait pu avoir aucune influence, n'apporter aucune contribution à l'œuvre de régénération morale dont le christianisme a été la tentative la mieux réussie. Notre tâche était simplement d'essayer d'en faire comprendre l'importance. Tout se recommence dans la vie des faits et des idées. En Egypte aussi, il y eut un temps où, pour le croyant et le penseur, le paradis idéal était, suivant le mot de Kant, « au-dessus de la tête, le ciel étoilé, et dans le fond du cœur, la conscience de la loi morale ».

LE TEMPLE D'ANGKHOR

PAR

L. DE MILLOUÉ

Le sujet de cette causerie est, je puis le dire, tout à fait d'actualité, puisque c'est seulement en juillet dernier qu'a eu lieu la rétrocession officielle au Cambodge, colonie française de protectorat, des deux provinces de Battambang et d'Angkhor, en exécution du récent traité conclu entre la France et le Siam, au mois de mars de la même année.

Voisin limitrophe de notre colonie de Cochinchine, conquise, vous le savez, en 1858, sur l'empire d'Annam, le Cambodge, jadis état puissant et belliqueux, était peu à peu déchu au point de subir la suzeraineté du Siam et, vers 1863, se voyait même à la veille d'être absorbé par l'un de ses voisins, le Siam ou l'Annam.

C'est alors que le roi Norodom implora l'appui de la France et se mit sous son protectorat, afin de sauvegarder l'intégrité de son royaume; mais, néanmoins, le gouvernement siamois avait retenu deux des plus riches provinces du Cambodge, Battambang et Angkhor, sujets d'interminables négociations qui n'aboutirent, enfin, que dans le courant de l'année 1906.

Si ces deux provinces, qui font ainsi retour à notre colonie cambodgienne, ont une importance considérable du fait de leur fertilité et de leur richesse de tous genres, elles nous sont non moins précieuses à un autre point de vue encore, leur richesse artistique et archéologique.

C'est, en effet, dans la province d'Angkhor, jadis centre de la civilisation cambodgienne, que se rencontrent en plus grand nombre les monuments, aujourd'hui en ruines, témoins éloquents de l'antique splendeur du royaume khmer.

Parmi ces derniers, deux surtout méritent une admiration unanime, en raison de leur merveilleuse beauté et de leur étendue:

Angkhor-Thom, la superbe capitale de la dynastie des Varman;

Angkhor-Vat, temple peut-être sans pareil dans le monde entier.

C'est de ce dernier monument que je vous demande la permission de vous entretenir aujourd'hui.

Mais avant d'en entreprendre la description, que vous trouverez, je le crains, trop sommaire, nous avons, il me semble, pour plus de clarté, deux questions à élucider:

Quels furent les constructeurs de cette merveille architecturale et sculpturale?

A quelle époque fut-elle édifiée?

Il y a bien encore une troisième question à discuter.

Question qui fait l'objet de nombreuses controverses:

Quelle fut son affectation première: temple ou palais?

Et subsidiairement, s'il s'agit réellement d'un temple, à quelle religion fut-il consacré: brâhmanisme ou bouddhisme?

Unanimement, tous les archéologues européens, — d'accord en cela avec la tradition indigène, — attribuent l'édification des prodigieux monuments du Cambodge à un peuple dénommé Khmer, nom qui est demeuré la dé-

signation caractéristique du développement architectural et artistique qui a fleuri dans ce pays du IIe au XIVe siècle de notre ère.

Mais qu'étaient-ce que les Khmers?

Ici l'histoire, — trop incomplète dans tous les pays orientaux, — l'ethnographie et l'archéologie, nous refusent tous renseignements, je ne dirai pas précis, mais même tant soit peu sérieux.

Les documents les plus anciens que nous possédions sur le Cambodge nous viennent des historiens chinois qui donnent à ce pays le nom de *Fou-nan* et s'accordent à représenter ses habitants comme encore plongés dans la plus complète barbarie.

Ce n'est donc pas à ce peuple, dénommé Kam ou Tcham dans les traditions indigènes, que l'on peut attribuer l'édification de ces monuments merveilleux, par la raison qu'on ne retrouve chez lui aucune trace de travaux de ce genre avant la venue du peuple khmer.

Ce n'est pas non plus aux Siamois, qui ont emprunté au Cambodge, au XIIe siècle, une partie de ses formes architecturales et ses artistes.

Ce n'est pas davantage aux Annamites, dont

les monuments aux toitures relevées à la chinoise et construits en briques et en stuc, ne paraissent au Cambodge qu'à partir du XIVe siècle, à la suite de cette invasion Thaï qui a renversé l'empire khmer et substitué le bouddhisme au brâhmanisme comme religion d'Etat et populaire.

D'un autre côté, on ne saurait prétendre que cet art, que nous appelons khmer, se soit créé et développé sur le sol même du Cambodge, car, dès son apparition première, ses formes générales sont déjà nettement accusées. Elles se perfectionneront par la suite des temps pour arriver au summum de leur beauté avec les monuments d'Angkhor, mais en conservant, religieusement pourrait-on dire, leur caractère, leur type primitif, tout indien, avec, semble-t-il, des traces de l'influence gréco-bactrienne.

Dans tous les monuments que l'archéologie européenne classe comme ayant été construits du IXe au XIIe siècle, l'étage inférieur rappelle dans ses lignes la simplicité pure de l'art grec, tandis que les étages supérieurs présentent la richesse, confuse parfois, de l'art indien, avec ses figures colossales et le fouillis de ses ornements.

Nous revenons donc à cette question, qu'était-ce que ce peuple khmer, importateur de procédés architecturaux et artistiques tout faits, qui parlait une langue richement émaillée de termes sanscrits et se servait dans ses inscriptions de l'alphabet sanscrit, d'abord, puis de celui du pâli qui est resté, avec quelques modifications, l'écriture du Cambodge, à l'exclusion complète des vocables et des caractères sino-annamites.

Indépendamment de la différence de type que nous montrent les sculptures khmers, cela seul suffirait à infirmer l'opinion de quelques savants qui prétendent donner aux Khmers une origine mongole.

Selon la tradition indigène, dont il faut toujours tenir compte dans une certaine limite, les Khmers étaient des conquérants qui envahirent l'Indo-Chine à une époque que l'on peut placer approximativement entre le IIIe siècle avant, et le IIe siècle après notre ère.

Toutefois cette tradition comporte deux versions différentes, qui ne sont pourtant pas inconciliables si l'on admet qu'elles peuvent remémorer des faits simultanés ou successifs.

Un de ces récits, en effet, fait venir les Khmers par mer, dans le sud de la presqu'île indo-

chinoise, d'où ils auraient peu à peu refoulé la population kam autochthone.

L'autre les fait arriver par terre, du nord de la presqu'île.

Or, le nom des Kambodjas figure dans le Mahâbhârata, le plus ancien des poèmes de l'Inde, parmi les peuples qui prennent part à la grande guerre entre les Pâṇḍavas et les Kauravas, et le Mânava Dharma Çâstra, ou Code des lois de Manou, cite, lui aussi, les Kambodjas, dans son énumération des peuples voisins de l'Inde qui, d'origine aryenne et de caste kchatriya, se sont dégradés et ont perdu leur caste par suite de l'inobservation des rites brâhmaniques et du manque de brâhmanes pour leur enseigner la loi védique et accomplir les sacrifices.

Ni le Mahâbhârata, ni le Mânava Dharma Çâstra ne précisent l'habitat de ces Kambodjas, qui paraît devoir être placé au nord de la Birmanie, dans la région appelée plus tard royaume de Pégou.

Il est, par conséquent admissible de supposer que les Khmers, conquérants du Cambodge, appartenaient à ce peuple Kambodja du Mahâbhârata et de Manou. Supposition qui expli-

querait l'affinité de leur langue avec celles de l'Inde et le caractère indien de leur architecture.

A côté de la question d'origine des monuments khmers, un point important à élucider est la date de l'édification du monument qui nous occupe, Angkhor-Vat.

Tous les peuples, et les Orientaux plus que tous les autres, ont une tendance à reculer leur origine et celles de leurs principaux monuments à une antiquité d'autant plus respectable qu'elle est plus prodigieuse.

Les Cambodgiens se gardent bien de manquer à cette règle et, si nous les en croyions, la fondation d'Angkhor-Vat remonterait avant notre ère ou, tout au moins, à son Ier ou IIe siècle.

Mais, en réalité, son antiquité, bien que respectable, est beaucoup moins grande.

Une inscription de dédicace, trouvée par M. Aymonier, attribue la fondation de ce temple au roi Parama-Vichnouloka, — titre posthume de Suryavarman II, — qui régna sur le Cambodge vers 1112 de notre ère.

Suivant M. Georges Maspéro, ce souverain mourut avant d'avoir pu terminer son œuvre, qui ne fut achevée que par son deuxième successeur Jayavarman VII, qui fit sculpter sur

les murs les scènes de la vie de Parama-Vichnouloka, à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

A part une brève indication d'un ambassadeur chinois, Tcheou-Ta-Kouan, envoyé au XIIIe siècle à la cour du roi du Cambodge, on ne possède aucune description de l'Angkhor-Vat primitif, dans toute sa splendeur.

Mouhot, en 1858, fut le premier européen qui découvrit ses ruines, bientôt suivi par Bastian, grand voyageur devant l'Eternel, qui devint plus tard directeur du Musée d'ethnographie de Berlin, où j'eus le grand plaisir de faire sa connaissance en 1881.

Vint ensuite le commandant Doudart de Lagrée qui visita ces ruines, une première fois en 1863, et de nouveau en 1866, lors de sa mission de reconnaissance du cours du Mékong.

La même année, deux explorateurs français, MM. Durand et Rondet, s'aventurèrent jusque dans ces parages, et le dernier, peintre de talent, rapporta une vue d'Angkhor-Vat, tel qu'était ce monument à l'époque où il le vit, que vous pouvez admirer dans notre galerie de l'Indo-Chine, grâce à la générosité de son élève, Mlle Duez.

C'est ensuite M. Aymonier, alors résident de France au Cambodge, qui fit une étude complète de ces ruines et en rapporta nombre de statues, d'inscriptions et des moulages précieux des bas-reliefs des galeries de la seconde enceinte.

Puis M. Moura, auteur de la meilleure histoire que nous ayons du Cambodge, et M. Delaporte dont vous connaissez certainement la merveilleuse collection de monuments khmers exposée au Musée du Trocadéro.

Plus récemment encore, nous avons les explorations de M. Fournereau, de M. Tissandier, et en dernier lieu de M. Foucher, à ce moment directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, que vous avez eu la bonne fortune et le plaisir d'entendre ici-même dimanche dernier, et enfin de M. le général de Beylié.

Tous ces savants nous ont donné des relations de leurs voyages et de leurs impressions en face de ces restes imposants d'une civilisation aujourd'hui disparue, récits que j'ai mis à contribution, surtout ceux de M. Aymonier, pour vous donner une faible idée de ce monument féerique que ses admirateurs n'hésitent pas à mettre en parallèle avec les chefs-d'œuvre du monde entier.

Angkhor-Vat (rappelons-nous qu'en cambodgien, *Vât* signifie pagode ou temple) est situé sur une éminence de moyenne élévation à peu de distance, à l'est, du grand lac, auquel le fleuve Cambodge sert de déversoir.

On y arrive par une chaussée de 8 mètres de large et surélevée d'environ 2 mètres au-dessus du sol environnant, sans doute pour la mettre à l'abri des inondations habituelles pendant la saison des pluies.

Il se compose de trois enceintes à peu près exactement concentriques, affectant la forme d'un quadrilatère rectangulaire allongé dont le grand axe est orienté de l'ouest à l'est.

Cette particularité est à noter, car je crois que c'est le seul exemple d'un temple orienté à l'ouest. Tous sont orientés à l'est ou, rarement, au nord, jamais au sud ni à l'ouest, ces régions étant tenues pour celles de l'enfer et des morts.

C'est au sud que les Indiens placent le royaume de Yama et à l'occident, les demeures des Pitris.

Un fossé de 200 mètres de largeur entoure de toutes parts la première enceinte, simple mur de clôture percé de quatre portes aux quatre points cardinaux.

La chaussée, dont nous avons parlé, franchit ce fossé sur un pont de 42 arches.

La porte occidentale franchie, on aperçoit, à près d'un kilomètre de distance, l'ensemble imposant du temple avec ses neuf tours aux dômes jadis dorés et son sanctuaire surélevé de dix mètres.

Le circuit de la première enceinte, en dehors des fossés, mesure 5.540 mètres, et la longueur de ses murs, en dedans des fossés, est de 3.560 mètres.

C'est dans cette première enceinte, en grande partie envahie par une végétation luxuriante, que les bonzes bouddhistes, actuellement en possession d'Angkhor-Vat, ont édifié leur chapelle et établi leurs demeures.

La chaussée, passant entre deux bassins ou étangs (*Sra*), mène à une terrasse cruciforme, supportée par 98 colonnes, avec des escaliers de 12 marches à ses trois bras extérieurs, qui précède immédiatement la porte d'honneur donnant accès dans la seconde enceinte, percée comme la première de trois autres portes moins monumentales (elles n'ont qu'un seul dôme) au nord, à l'est et au sud.

C'est dans cette enceinte que se trouvent les

fameuses galeries sculptées, d'un développement de 1.000 mètres, entièrement couvertes de bas-reliefs sur leurs quatre faces.

A son milieu, une deuxième enceinte à galeries donne accès, par dix péristyles, à la cour intérieure au centre de laquelle s'élève le 3e étage, exactement carré, surélevé, ainsi que nous l'avons dit, de 10 mètres au-dessus du niveau de l'enceinte précédente, avec 12 escaliers de 42 marches.

Ce dernier étage se compose d'une galerie quadrangulaire, avec des tours à chaque angle, constituée par une double colonnade, et coupée par des galeries perpendiculaires aboutissant au centre au dôme central, au sanctuaire, qui s'élève à 56 mètres au-dessus de leur plate-forme.

Connaissant maintenant la disposition générale de ce merveilleux monument qu'est Angkhor-Vat, nous pouvons passer à la description de sa décoration intérieure.

Dans ces ruines, on a trouvé nombre de statues de divinités brâhmaniques, dieux et déesses, mais aucune en place, et quelques statues bouddhiques.

Il y en a, entre autres, quatre aux quatre

bras de la galerie cruciforme qui se trouve à la base du dôme central, ou sanctuaire, placées de manière à masquer autant de portes murées. Nous aurons à revenir plus tard sur ce sanctuaire.

Mais de beaucoup les plus intéressants sont les prodigieux bas-reliefs sculptés sur toute la surface des mille mètres de développement des galeries de la seconde enceinte, dont je résume audacieusement la description de M. Aymonier, la plus claire de toutes celles qui ont été données jusqu'ici.

D'une hauteur d'environ 2 mètres, les bas-reliefs commencent à peu près à 0^m 80 du sol.

Si nous partons de la porte principale, orientée, nous l'avons dit, à l'ouest, deux galeries coupées par cette porte s'étendent, l'une dans la direction du nord, l'autre dans celle du sud.

La première retrace, sans hésitation possible, une scène du Râmâyana, la lutte finale entre les singes de l'armée de Râma, commandés par Sugrîva et Hanoumant, et les Râkchasas de Râvana, le tyran de Lankâ.

La seconde, mêlée confuse de guerriers, me paraît se rapporter à l'épisode final du Mahâ-

bhârata, la bataille décisive où périrent les cent fils du roi aveugle Dhritarashtra.

Dans deux conférences précédentes, nous avons parlé, si vous vous en souvenez, de ces poèmes, qui ont tous deux, soit dans leur sujet, soit dans leur forme poétique, de frappants rapports avec l'Iliade.

Le thème du Râmâyana est, en effet, l'enlèvement de Sîtâ femme de Râma, par Râvana, roi des Râkchasas et souverain de Lankâ (Ceylan) et l'expédition entreprise par Râma pour la délivrer, avec l'aide d'une armée d'ours et de singes, représentant probablement les indigènes dravidiens de l'Inde du Sud; expédition qui, après des combats homériques, aboutit à la mort de Râvana et à la prise d'assaut de la cité de Lankâ.

Plus compliqué dans ses détails, le Mahâbhârata relate les dissensions familiales et les compétitions politiques des cinq Pâṇḍavas, fils du roi lépreux Paṇḍou, et de leurs cousins, les cent fils de Dhritarachtra.

L'un comme l'autre, ces poèmes sont intimement liés à la mythologie brâhmanique et particulièrement à la glorification de Vichnou, dont Râma est une incarnation sous la forme

humaine, de même que le triomphe des Pâṇḍavas, respectivement fils de Yama, d'Indra, de Vâyou et des Açvins, est déterminé par l'intervention de Krichna, lui aussi incarnation humaine de Vichnou.

La galerie du nord, coupée par une porte secondaire, représente aussi un combat mythologique qui me paraît se rapporter également au Mahâbhârata. Ici cependant, il semble que ce soient des dieux et des démons qui soient aux prises, et la même scène se continue dans la partie nord de la galerie de l'est.

Du côté sud, cette même galerie représente la scène mythologique, bien connue, du barattement de l'Océan, ou Mer de lait, par les Dévas et les Asuras, afin d'en faire sortir les trésors divins engloutis pendant le déluge et, en premier lieu, l'*Amrita* (ambroisie), liqueur divine qui donne l'immortalité.

Vichnou, sous la forme d'une tortue, supporte sur sa carapace le mont Mérou, entouré comme d'un câble par le serpent Çécha, dont les dieux tiennent la queue et les démons la tête, donnant ainsi au Mérou le mouvement de va-et-vient d'une baratte à beurre.

La galerie du sud est également coupée en deux parties par une porte latérale.

Dans sa partie orientale, elle est décorée de scènes mythologiques qui représentent les récompenses futures des hommes vertueux et les châtiments des coupables.

Ce panneau comporte trois registres.

Les deux registres supérieurs dépeignent les joies et les satisfactions de toutes sortes que goûtent les bienheureux dans le paradis du Svarga; le registre inférieur décrit les peines infligées dans les enfers aux criminels, pendus, déchirés, dépecés, dévorés par les flammes ou précipités dans des chaudrons d'huile bouillante, toute la gamme, en un mot, des tortures infernales inventées par toutes les religions.

Au centre, trône Yama, le dieu et le juge des morts, personnage aux bras multiples monté sur un taureau, accompagné de ses deux assistants, Dharma, la loi, et Tchitragoupta, le greffier incorruptible et inexorable qui inscrit les bonnes et les mauvaises actions des humains et règle leur vie et leur mort suivant les arrêts inéluctables du destin.

De beaucoup, la plus intéressante est la partie occidentale de la galerie du sud, car elle semble

se rapporter directement à la fondation même d'Angkhor-Vat.

Là, les scènes se déroulent dans deux registres superposés, au centre desquels, figure prédominante, apparaît le roi Parama Vichnouloka assis au sommet d'une montagne et entouré de sa cour : les brâhmanes portant des offrandes au registre supérieur; les reines ou femmes du palais, au registre inférieur.

Cette scène a été interprétée de façons différentes par les archéologues européens, les uns voulant y voir la cérémonie de fondation du temple, les autres celle de sa dédicace.

Pour ma part, je penche vers la première interprétation, et voici pourquoi :

Nous savons que le fondateur d'Angkhor-Vat, le roi Suryavarman II,, mourut avant d'avoir achevé son œuvre, qui ne fut terminée que par son petit-fils, Jayavarman VII.

Il est donc à supposer que les bas-reliefs en question n'ont été exécutés qu'après l'achèvement du monument sous le règne de Jayavarman, qui aura voulu commémorer l'acte de son aïeul, ordonnant la construction d'Angkhor-Vat; mais ne pouvait, en aucun cas, lui attribuer la dédicace d'un monument terminé seulement cin-

quante ans après sa mort, et aucun doute ne peut subsister quant à la personne du souverain représenté, puisqu'une inscription le désigne sous le nom de Parama Vichnouloka, nom posthume de Suryavarman. Cette seule désignation suffit, à mon avis, pour prouver que l'intention de l'auteur du bas-relief était de glorifier l'acte pieux du fondateur d'Angkhor-Vat qui n'en avait pu voir l'achèvement.

Au delà du groupe du roi et de sa cour, nous assistons au défilé des princes tributaires, ou chefs militaires, qui se déroule en vingt-sept tableaux. Les princes, montés sur des éléphants, sont entourés de leurs troupes, très variées comme types, costume et armement, marchant à une allure rapide.

Un examen attentif de ces bas-reliefs permettrait peut-être de déterminer quelles étaient les peuplades représentées, qui, à première vue, paraissent être de races différentes.

Cette description trop sommaire des merveilles d'Angkhor-Vat ne peut vous donner qu'une idée très imparfaite de ce qu'est en réalité cet édifice, et nous allons, si vous le voulez bien, faire défiler devant vos yeux les reproductions, malheureusement plus rares que

je ne l'aurais désiré, de ses principaux détails.



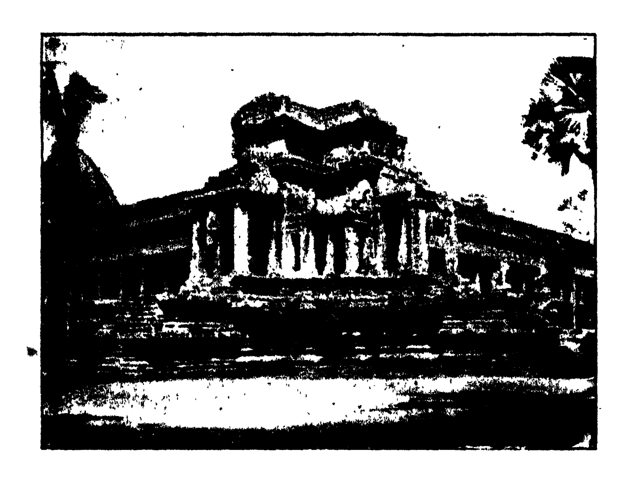
Voici, d'abord, une vue de la chaussée de 8 mètres de large et surélevée de 2 mètres, qui conduit de la porte de la première enceinte à l'entrée principale. Au fond, on aperçoit les trois dômes de la grande entrée d'honneur. Les bas-côtés sont envahis par la végétation. A droite, une dépression de terrain, peu visible sur la photographie, indique l'un des deux *Sra* où bassins qui flanquent la route.

La projection suivante montre l'entrée principale, avec son escalier monumental et permet de distinguer nettement les trois étages de la construction.



Ici encore nous avons une vue de l'entrée principale, mais prise de l'intérieur. On voit, à gauche, la colonnade de la galerie sculptée du sud-ouest et, au premier plan, un bassin (il doit y en avoir quatre) pour les ablutions, accompagnement obligé de tous les temples brâhmaniques.

Péristyle de la galerie des bas-reliefs. On aperçoit au fond le sanctuaire et les bâtiments de l'enceinte centrale.



Au bout de chacune des galeries se trouve un pavillon, ou tour, d'angle qui fait communiquer les trois étages de l'édifice, dont cette photographie peut vous donner une idée, que complète, avec plus de détails, cette autre vue d'un pavillon du même genre. A droite et à gauche, on aperçoit les colonnades des galeries sculptées.

Cette vue est prise à l'intérieur de la pre-

mière enceinte dont elle montre les bâtiments sans décoration artistique, qui servaient probablement de magasins et d'écuries. Un édifice, visible au premier plan, a peut-être servi de bibliothèque ou de trésor.

Porte donnant accès dans les galeries, avec l'amorce d'une chaussée conduisant à l'une des trois portes secondaires de la première enceinte.

Vue intérieure des ruines envahies par la végétation, montrant par une porte secondaire les attaches des galeries de la seconde enceinte.



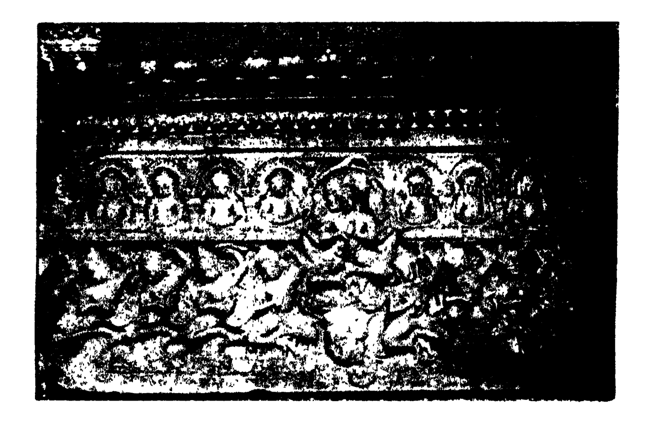
Je vous ai parlé de ces quatre galeries sculptées de bas-reliefs et longues de 250 mètres. En voici un exemple. On aperçoit sur le mur longitudinal les traces des bas-reliefs.

Nous passons maintenant à la décoration intérieure du monument, et voici un pilastre qui peut vous donner une idée de sa richesse, d'un style tout à fait indien. Les deux femmes qui complètent son ornementation sont des Apsaras, danseuses, musiciennes et chanteuses du paradis d'Indra.



Il a été question, tout à l'heure, de la terrasse cruciforme qui précède l'entrée principale, terrasse supportée par 98 colonnes

sculptées. Vous voyez ici une de ces colonnes. Les deux personnages vivants qui y sont accotés sont des bonzes ou religieux bouddhistes. Nous avons vu qu'au XIVe siècle, le bouddhisme s'est substitué au brâhmanisme et, depuis lors, le clergé bouddhiste a accaparé la charge de l'entretien (plus que sommaire) des édifices sacrés et des cérémonies du culte. Cependant le brâhmanisme n'a pas complètement été détrôné, et



aujourd'hui encore les brâhmanes officient, conjointement avec les bouddhistes, dans les cérémonies officielles.

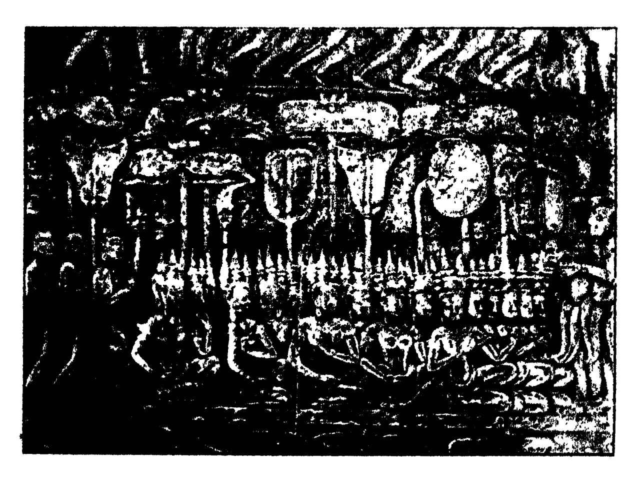
Voici maintenant un bas-relief à deux re-

gistres, où nous voyons, au registre supérieur, une rangée de Bouddhas dans l'attitude de la méditation et, au registre inférieur, une file de danseuses célestes. Au milieu, une divinité à bras multiples, montée sur un éléphant, représente peut-être Indra, le roi des dieux, l'un des plus fermes soutiens du bouddhisme, ou bien le Dhyâni-Bodhisattva Samantabhadra. La présence des Bouddhas me paraît singulière et je doute que ce bas-relief appartienne au monument primitif, si même il en fait partie.

Suivant la mythologie indienne, aussi bien bouddhique que brâhmanique, les dieux ne manquent jamais de prendre part aux grands événements pour manifester leur joie ou leur chagrin, et nous voyons ici tout un essaim d'Apsaras célébrant par leurs ébats l'acte pieux de la fondation du temple.

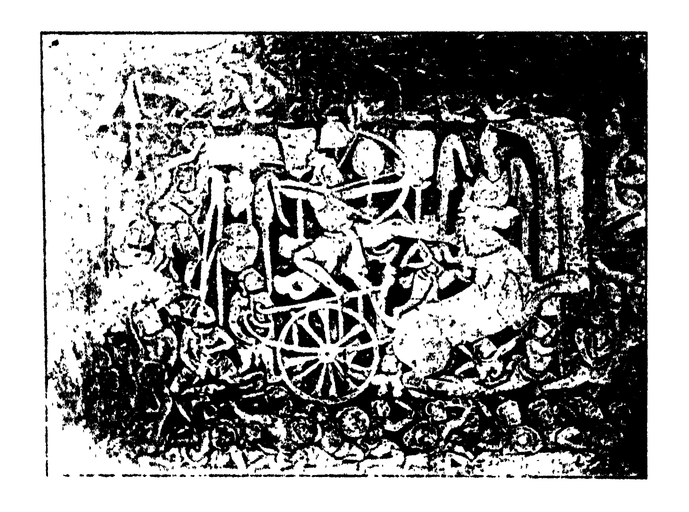
Nous arrivons maintenant à la scène capitale de ces bas-reliefs représentant le roi Vichnouloka, trônant sur la montagne où il ordonna la fondation d'Angkhor-Vat. J'aurais voulu pouvoir vous montrer quelques-uns des 27 registres qui commémorent cette scène, et qui figurent dans notre salle des monuments de l'Indo-Chine (moulages des bas-reliefs

d'Angkhor-Vat rapportés par M. Aymonier); malheureusement, ces sculptures ont un trop faible relief pour être facilement photographiées et tous les essais de reproduction ont échoué. Vous pourrez les admirer dans quelque temps, lorsque seront terminés les travaux de remaniement de la galerie où ils sont exposés. Pour le



moment, je ne puis vous en montrer qu'une très faible partie: le groupe des reines, ou des femmes du palais, entourées de parasols et d'écrans d'honneur. A droite, on voit des brâhmanes, apportant des offrandes de fruits.

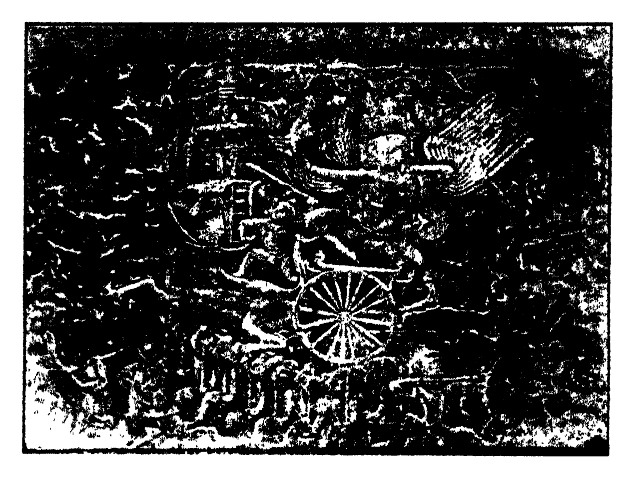
Une grande partie des bas-reliefs représentent, ainsi que je vous l'ai dit, des scènes du Râmâyana et du Mahâbhârata. Le Râmâyana est représenté par trois projections.



La première nous montre Râma, debout sur son char et décochant ses flèches irrésistibles. Je suppose qu'il s'agit ici de la bataille finale précédant la prise d'assaut de Lankâ.

Dans la seconde, Râvana, roi des Râkchasas, déploie ses dix têtes et ses vingt bras. Autour de lui se presse son armée de démons.

Enfin, dans une autre scène du Râmâyana, nous assistons à une mêlée furieuse des singes de Sugrîva et d'Hanoumant et des Râkchasas de Ceylan.



Du Mahâbhârata, je n'ai que deux scènes à vous montrer, toutes deux des scènes de combat, qui se comprennent d'elles-mêmes.

Il nous reste maintenant à voir quelques reproductions des statues divines trouvées dans les ruines d'Angkhor-Vat.

C'est d'abord une magnifique statue, appartenant au Musée Guimet, de Hari-Hara, c'est-à-

dire la représentation dans un seul corps des dieux Çiva et Vichnou. Le fait que Çiva se trouve placé à gauche, indique que ce monument est d'origine vichnouite.



Une très belle statue de femme nous met dans un très grand embarras. Est-ce une déesse? Est-ce simplement une assistante? Aucun attribut ne nous permet de nous prononcer, et les statues de ce type sont nombreuses. Je crois cependant qu'il s'agit de l'une des déesses Lakchmî ou Pârvatî.

Les deux images suivantes paraissent d'une facture beaucoup plus récente. Elles représentent, l'une le Bouddha Çâkya-mouni dans l'attitude de la « prise à témoin », la seconde, le même personnage assis, dans l'attitude de la méditation, sur le serpent Mucalinda qui l'abrite de ses sept têtes contre le déluge suscité par Mâra, l'esprit du mal.

Maintenant que vous connaissez dans son ensemble ce merveilleux monument, nous pouvons aborder, il me semble, notre troisième question :

Quelle était la destination première d'Angkhor-Vat, temple ou palais, et, comme temple, à quel culte était-il consacré?

Qu'à un moment donné Angkhor-Vat ait été un temple ne paraît pas douteux ; mais la tradition indigène lui donne comme première attribution celle d'un palais, opinion que la plupart des archéologues relatent sans la combattre positivement.

Le terme indigène de *Vât*, pagode ou temple, ne me paraît pas être un indice formel de sa destination religieuse, car nous savons qu'en Orient les rois sont toujours plus ou moins dieux et que, souvent, il n'y a pas de distinction entre le palais et le temple, témoins le terme chinois

k'ung et le tibétain *k'ang*, signifiant tous deux *palais* et employés pour désigner les grands temples, probablement en tant que palais des dieux.

Tout dernièrement, M. le général de Beylié, dont on connaît la grande compétence archéologique, a étudié cette question avec un soin tout particulier.

Se basant sur la tradition indigène, les renseignements obtenus du supérieur de la bonzerie d'Angkhor et d'un ministre de la cour de P'nom-Penh, et aussi sur les similitudes frappantes qui existent entre la disposition d'Angkhor-Vat et celle du palais royal actuel de P'nom-Penh, il conclut que la destination primitive d'Angkhor-Vat était celle d'un palais, où les appartements royaux occupaient la partie aujourd'hui murée de la tour centrale, et qu'il a été plus tard transformé en un temple funéraire dédié aux mânes de Suryavarman et confié aux soins du clergé bouddhiste.

Tout en admettant que, lors de sa fondation, Angkhor-Vat ait pu être édifié comme un palais royal, je ne puis admettre complètement l'opinion du général de Beylié quant à la possibilité que le monument actuel ait pu être utilisé comme palais.

La partie aujourd'hui murée ne pouvait pas être un appartement royal, d'après l'exploration qu'en a faite M. Moura.

Ce serait une sorte de sépulcre sans fenêtres et impropre à l'habitation.

Je croirais plutôt qu'Angkhor-Vat, que n'avait pu terminer son fondateur, aurait été transformé par Jayavarman en une sorte de mausolée prestigieux où reposaient peut-être, dans la partie dite le sanctuaire, les restes de son aïeul.

Reste maintenant à déterminer à quelle religion fut confiée la protection de ces restes sacrés.

L'ensemble de la décoration des galeries, scènes mythologiques du cycle vichnouite, ne paraît pas permettre d'hésitation.

Le temple a dû être consacré au culte brâhmanique, et ce n'est que plus tard, lors du renversement de la dynastie khmer par une invasion de Thaï bouddhistes, vers le XIVe siècle, que les vainqueurs ont substitué les images du Bouddha aux statues mutilées des dieux du brâhmanisme, religion des Khmers.

J'ai encore un mot à ajouter. Si les récents traités nous ont mis en possession de ces trésors

archéologiques, cet héritage nous impose aussi le devoir de les conserver, de les mettre à l'abri d'une destruction plus ou moins rapide.

Cette conversation, sans aller, bien entendu. jusqu'à la reconstitution de ces monuments dans leur état primitif, nécessitera des soins et des dépenses considérables, sans compter les fouilles qu'il y aura lieu de faire pour retrouver dans leurs alentours les statues antiques et les inscriptions qui peuvent s'y rencontrer, et c'est la tâche que s'est attribuée la Société nouvellement fondée sous le titre de Comité de l'Asie française.

LE PROBLÈME DE L'ART DORIEN[1]

PAR

E. POTTIER

Membre de l'Institut

I

Il y a une question dorienne. Ce n'est pas une question d'actualité; on n'en parle ni dans les journaux ni dans les salons. Mais depuis plusieurs années, dans le monde archéologique, deux partis opposés se forment, les arguments se groupent, pour donner des solutions différentes au problème ainsi formulé: qu'est-ce que l'art dorien? avons-nous raison de considérer l'art grec, dans son ensemble, comme

1. La Conférence a résumé, dans ses traits essentiels et avec des projections, le mémoire plus développé qui avait été lu à l'Académie des Inscriptions en février 1908. C'est ce mémoire que nous publions ici.

la fusion harmonieuse de deux éléments distincts, parfois même contraires, l'ionien et le dorien? La question ne se pose pas pour l'histoire politique. Tout le monde sait — et personne ne conteste — que ces deux antagonismes, personnifiés par les deux grandes villes d'Athènes et de Sparte, sont comme les pôles de l'histoire grecque. Mais en politique on ne cherche pas comment se serait faite la fusion; elle n'existe pas. Une haine éternelle sépare Athènes et Sparte. C'est seulement en art qu'on croit trouver cette association et l'on veut faire, en particulier, de Phidias l'homme qui, dans une synthèse générale, aurait su réconcilier les deux races ennemies.

Cette idée est devenue comme un dogme pour la plupart des historiens de la sculpture grecque. En se bornant aux ouvrages français, on peut dire que depuis l'*Acropole* et les *Etudes sur le Péloponèse* de Beulé, jusqu'à l'*Histoire de l'Art* de M. Perrot, la *Sculpture grecque* de M. Collignon, la *Sculpture attique avant Phidias* et le *Phidias* de M. Lechat, le dualisme dorien et ionien est la base du raisonnement de tous les maîtres modernes de la science archéologique. Si quelque divergence

s'est manifestée dans certains ouvrages, comme le *Catalogue des Bronzes* de M. de Ridder[1], et la *Sculpture grecque* de M. Joubin, il faut y voir les effets d'une réaction qui, depuis plusieurs années, se dessine de divers côtés et gagne en force chaque jour, sans avoir encore

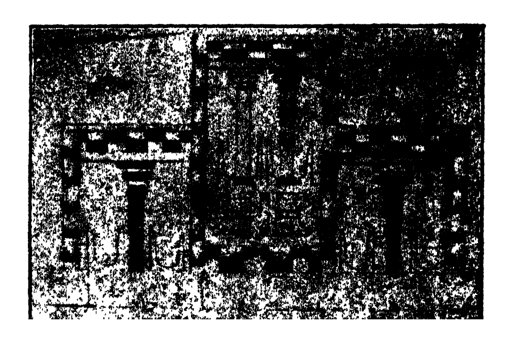


Fig. 1. — Fresque représentant un temple crétois. (*Journ. hell. studies*, 1901, p. 193.)

revêtu l'aspect d'une théorie définitive et nourrie d'arguments historiques. Pour ma part, on me permettra de rappeler que, depuis plus de dix ans, je me suis posé en face de ce problème, soit dans mon cours de l'Ecole du Louvre, soit dans les conférences faites à Athènes aux membres de l'Ecole française, soit dans mon

1. Voir aussi son article des *Mélanges Perrot*, p. 300-301.

Catalogue des vases du Louvre, soit dans quelques articles des *Mélanges Perrot* et de la *Revue de l'art ancien et moderne.*

Comment le doute s'est-il fait jour? Il faut remonter aux travaux de M. Furtwaengler sur les bronzes d'Olympie (1890), à ceux de M. Duemmler sur la céramique grecque du VIe siècle (1887), pour saisir, à sa naissance, le mouvement qui devait amener les savants à donner une part tout à fait prépondérante à l'Ionie dans la formation de l'esprit grec classique. A-t-on déjà exagéré dans ce sens? Cela est possible, si l'on en croit l'opinion d'un archéologue autorisé, M. Studniczka, qui proteste contre le « panionisme », dont il nous trouve entichés (*Deutsche Literaturzeitung*, 1906, p. 2627). J'espère pourtant me tenir dans des limites que l'on trouvera raisonnables. Mais il me paraît difficile de nier que les travaux des vingt dernières années n'aient rendu justement hommage à la puissance incomparable de l'esprit ionien dans ses créations sociales, littéraires et artistiques. Les noms d'Homère, de Mimnerme et d'Anacréon, d'Archiloque et de Simonide, d'Alcée et de Sapho en poésie; ceux de Xénophane et de Pythagore en philosophie; ceux de Thalès

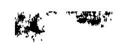
et d'Anaximandre dans la science astronomique; ceux de Glaukos, de Théodoros, de Rhœkos, de Bathyclès pour la sculpture, de Boularchos pour la peinture; des édifices comme l'Artémision d'Ephèse, le temple d'Assos, les tombes de Xanthos; des statues comme celles de l'avenue des Branchides, l'Héra de Samos, l'Aphrodite du Musée de Lyon; des arts industriels qui ont rempli les nécropoles de Rhodes, de Samos, de la côte d'Asie, d'une quantité de terres cuites et de vases d'un style décoratif si original; une marine qui, dès le VIIe siècle, envoie des colons en Thrace et jusque dans la Propontide, qui fait concurrence aux Phéniciens dans toute la Méditerranée, qui conquiert successivement des points d'attache dans le sud de l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne, de la Gaule et de l'Espagne; une organisation politique qui forme une confédération de douze villes pour pénétrer au cœur du Delta et fonder deux villes en pleine



Fig. 2. — Porteur de vase. Fresque de Cnossos. (D'après une photographie.)

Egypte; une cité comme Milet qui, par terre, tient tous les débouchés avec l'Orient et, par mer, commande au monde grec; qui, à elle seule, peut se dire mère de 80 colonies et dont la puissance ne peut se comparer qu'à celle de l'orgueilleuse Venise du XVe siècle: tel est en raccourci le tableau de la puissance ionienne, à l'époque où la Grèce continentale sortait à peine de la barbarie et s'éveillait aux idées d'art et d'expansion commerciale, à la veille de ce VIe siècle où le plus actif représentant de la civilisation grecque en Occident devait être encore une cité ionienne, l'Athènes de Solon et de Pisistrate.

En face de ce monde ionien, si varié, si riche, si remuant, que mettrons-nous sous le nom des Doriens? O. Müller a écrit, en 1824, deux volumes sur les Doriens *(Die Dorier)* qui retracent l'histoire complète de cette race et de ses conquêtes à travers le monde grec. Partis vers le XIIe siècle des régions montagneuses de la Thessalie, ils ont peu à peu, et sans doute par des migrations successives, envahi la totalité du territoire grec continental; laissant l'Attique presque indemne, comme dans une sorte d'îlot respecté, ils pénètrent par l'isthme de Co-



rinthe, s'établissent dans l'Argolide, expulsent les anciens habitants qui, refoulés vers la mer, sont contraints de s'embarquer et émigrent vers l'Asie. On a des raisons de croire que la fameuse *Guerre de Troie* n'est qu'un épisode de ces conflits, et que les *Nostoi*, ou Retour des

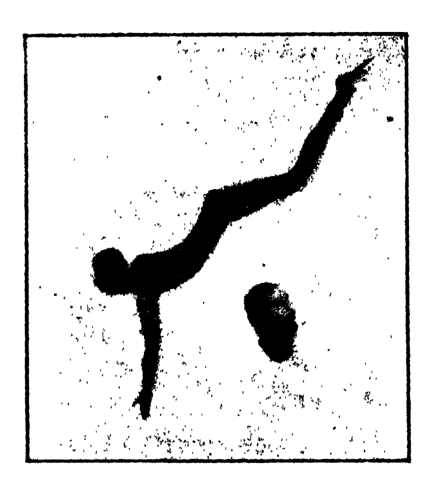


Fig. 3. — Acrobate. Ivoire de Cnossos.
(*Ann. british School*, VIII, pl. 3.)

chefs après la guerre de Troie, nous montrent les lamentables efforts des princes expulsés pour reprendre pied dans leur ancien domaine (voir mon *Catalogue des Vases du Louvre*, p. 93-97).

Toutes les villes importantes de l'ancien empire achéen, Argos, Trézène, Epidaure, Corinthe, Mégare, Sicyone et Phlionte, reçoivent garnisons et les habitants, pour subsister, sont obligés de se plier à la loi du vainqueur. Dans le Péloponèse, l'Arcadie seule, comme une citadelle montagneuse, conserve son autonomie et reste fidèle à son passé pélasgique (voir le livre de Victor Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens*, et celui de G. Fougères sur *Mantinée*). Mais la vallée de l'Eurotas, avec ses terres grasses et fertiles, arrêta et fixa plus longtemps le flot des envahisseurs; ils y posèrent les bases de l'empire spartiate; bientôt ils devaient jeter leur dévolu sur la Messénie et ses ports florissants. C'est ainsi que dans son ensemble la grande île de Pélops, comme l'appelle Sophocle (*Œdip. Col.*, 695), devint une terre dorienne. Le mouvement ne s'arrêta pas là; une fois lancés, les Doriens, malgré leur peu de goût pour la mer, furent entraînés vers les îles voisines des côtes. Les derniers venus, trouvant les terres occupées, s'embarquèrent et allèrent chercher fortune au loin, suivant à la trace les Achéens fugitifs. Les îles de Milo, de Théra, toute la traînée de rochers qui se continue à travers la mer Egée

reçoit des colons doriens. La Crète, que sa richesse et son étendue font une proie si désirable, est soumise après de longues et pénibles guerres. Rhodes, et enfin Halicarnasse, sur la côte d'Asie, marquent du côté de l'Est le terme de ces longues étapes. Vers la fin du IXe siècle, tout ce grand remous semble calmé; un monde nouveau est né, qui s'appuie d'un côté sur l'Orient ionien, de l'autre sur l'Occident grec.

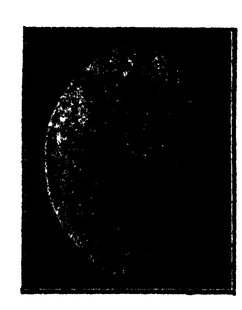


Fig. 4. — Pierre gravée mycénienne (Beaumeister, *Denkmæler*, fig. 2174).

Contester l'importance capitale de ces événements serait puéril. Qui se refuserait à admettre que l'invasion dorienne a profondément modifié tout l'organisme du bassin de la Méditerranée, et qu'en ruinant l'ancien Empire égéen avec ses deux citadelles, Crète et Mycènes, elle a donné naissance à l'hellénisme? Loin de nous cette pensée. Dans l'histoire générale, l'invasion des Doriens a un pendant: c'est l'invasion des Barbares qui a jeté bas la fortune de Rome, et de même que le monde chrétien est sorti

de cet effort, de même la société grecque a été, en partie, façonnée et pétrie par la main rude des envahisseurs du Nord. Non seulement les institutions politiques, la religion, les mœurs, mais le langage, le costume et, si l'on peut dire, la mentalité de la Grèce continentale offrirent des aspects nouveaux. Qu'on tienne compte autant qu'on voudra des nombreuses sutures, étudiées aujourd'hui avec tant de soin, qui unissent l'hellénique au préhellénique, on constatera seulement, comme pour l'art chrétien enrichi des débris du paganisme, qu'une civilisation ne meurt jamais tout entière et qu'une partie de son patrimoine devient l'héritage des générations nouvelles. Mais il est certain que l'on ne pouvait pas recommencer le passé et qu'on édifiait une autre société. La seule question que j'examine ici et à laquelle j'ose apporter une réponse différente de la solution ordinaire est celle-ci : l'art de la Grèce occidentale, en particulier du Péloponèse, a-t-il été l'œuvre des Doriens, comme l'art de la Grèce orientale fut l'œuvre des Ioniens? Avons-nous des raisons d'opposer à la sculpture et à la peinture ionienne une sculpture et une peinture qui auraient des titres égaux à être ap-

pelées doriennes? Avons-nous le droit de trouver encore du dorien chez Phidias, au bout de cinq siècles écoulés depuis la grande invasion? N'y a-t-il pas là une formule factice et inexacte, évoquant l'idée d'ateliers reliés les uns



Fig. 5. — Vases géométriques de Théra.
(Drugendorff, *Theraeische Graeber*, p. 147.)

aux autres par de solides traditions et faisant aboutir jusqu'au Ve siècle des principes d'art créés et transmis par des Doriens? Tel est le problème circonscrit dans ses lignes précises.

Je me suis toujours efforcé, pour ma part, de ne pas séparer l'histoire sociale et politique de l'histoire artistique. Je crois que c'est un grand danger que de s'isoler dans le domaine des études qui concernent l'art exclusivement. La spécialisation et la division du travail sont d'excellentes méthodes, indispensables à l'outillage scientifique moderne. Mais, comme toute chose humaine, elles ont des inconvénients, dont le plus grave est de ne pas s'occuper du voisin, de perdre de vue tout ce qu'il gagne par son travail en connaissances utiles à tous. Tout archéologue devrait d'abord et avant tout être un historien, non pas tant pour faire des découvertes personnelles sur ce terrain que pour se tenir au courant des généralités de la science. Or, il suffit d'ouvrir un traité d'histoire pour comprendre que la vie sociale des hommes de race dorienne a été tout à fait particulière, et que la conception d'un « art dorien » est *a priori* un paradoxe.

Nous sommes bien renseignés sur ce sujet par les auteurs grecs qui, au IVe siècle, après les désastres de la démocratie athénienne, conçurent une admiration enthousiaste pour l'organisation des cités doriennes, en particulier

Xénophon et Platon. Le premier, dans son traité sur le *Gouvernement des Lacédémoniens*, prétend nous faire connaître les lois et règlements mis en vigueur à Sparte par Lycurgue lui-même, au IXe siècle, quand le mouvement d'invasion

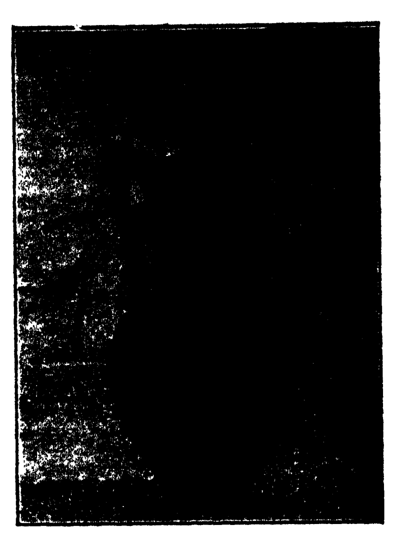


Fig. 6. — Vase géométrique d'Athènes.
(*Bull. corr. hell.* 1895, p. 275.)

fut terminé et que la période d'organisation commença. Même si la légende s'est mêlée à l'histoire pour une époque aussi reculée, il n'en est pas moins vrai que le conservatisme fon-

damental des institutions doriennes permet de voir dans cet exposé un très ancien état de choses. Or, il y a deux observations à faire. La première est que les Doriens forment une sorte de caste à part, au milieu des populations anciennes subjuguées. La seconde est que ces Doriens sont peu nombreux en Grèce. A Lacédémone même, on compte quatre couches d'habitants: en bas, les esclaves qui sont en plus grande quantité que dans aucune autre ville grecque; au-dessus, les hilotes qui sont les paysans cultivant la terre et payant redevance comme fermiers; puis les périèques, pour la plupart descendants de l'ancienne population achéenne et restés propriétaires d'une partie des terres; enfin, en haut, les Spartiates, descendants des conquérants doriens; même parmi eux, au dire d'Hérodote, il y avait encore quelques familles achéennes. Les Doriens purs n'étaient pas plus de 10.000 à l'origine, d'après Aristote; pas plus de 9.000 d'après Plutarque. Hérodote indique que, de son temps, au Ve siècle, il n'y en avait plus que 8.000. La proportion numérique des Doriens par rapport à leurs sujets resta toujours extrêmement faible, d'après tous les témoignages anciens. Le Sénat lacédémonien

ne compte que 28 membres, en face de l'assemblée appelée πλῆθος, la multitude. A Sphactérie (en 425), les Athéniens ne trouvèrent, parmi leurs prisonniers, que 120 Spartiates. Agésilas partant pour l'Asie (en 369) emmenait 4.000 alliés, 2.000 affranchis et 30 Spartiates. Un homme qui ré-



Fig. 7. — Pierre gravée de style géométrique.
(*Arch. Zeitung*, 1885, p. 142.)

vèle aux éphores un complot tramé en 397, compte dans l'assemblée 40 Spartiates en tout, plus le roi, les éphores et les sénateurs. « Si l'on prenait le texte de Xénophon à la lettre, dit Fustel de Coulanges, il faudrait croire que,

dès le commencement du IVe siècle, la proportion, dans la ville même, entre les vrais Spartiates et les hommes des classes opprimées, était comme 70 à 4.000. Sans aller jusque-là, on peut au moins tirer cette conclusion que les vrais citoyens étaient peu nombreux[1]. »

Voilà ce qui se passait à Lacédémone, au cœur même de la citadelle dorienne. On peut juger de ce que devait être l'élément dorien dans les autres cités grecques du Péloponèse, à Corinthe, Sicyone, Argos, ou bien dans les îles doriennes de la Méditerranée comme la Crète. Là encore, nous sommes renseignés par les historiens. J'ai déjà signalé cet état de choses en rendant compte du *Phidias* de M. Lechat et en discutant quelques-unes des idées contenues dans cette excellente et instructive étude[2].

Nous savons par un texte souvent cité d'Homère (*Odyss.*, XIX, 172) qu'en Crète, à côté des Doriens envahisseurs, avaient subsisté d'autres races qui venaient du fonds ancien de la population, des Achéens, des Etéocrétois, des Cydoniens, des Pélasges. Cette île, dont les ins-

1. *Dict. des antiq. grecq. et rom.* de Saglio, tome III. p. 896.
2. *Rev. de l'Art anc. et mod.*, t. XXI, 1907, p. 184 et sv.

titutions politiques étaient en étroits rapports avec celles de Sparte[1], ne peut pas prétendre à une constitution homogène. Prendre pour du dorien tout ce qui sort de Crète est une dange-

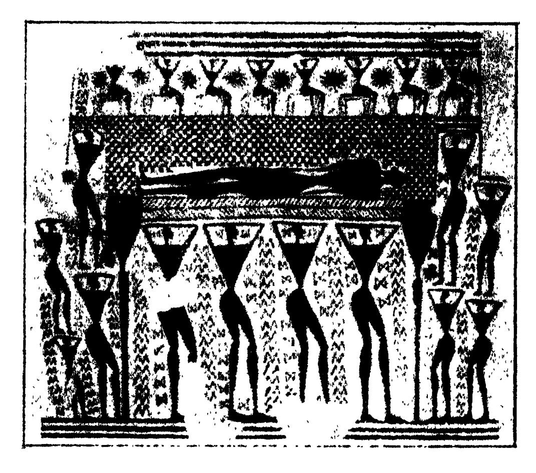


Fig. 8. — Exposition du mort. Vase géométrique d'Athènes. (Rayet, *Céramiq.*, fig. 9.)

reuse généralisation. Le mélange de populations diverses est, d'ailleurs, le trait caractéristique de la Grèce entière à l'époque dorienne.

A Sicyone, ancien foyer de civilisation

1. Voy. dans le même *Dictionnaire* l'article de M. Caillemer, *Cretensium respublica*.

ionienne, le pouvoir avait passé aux mains des Doriens, après l'invasion; leurs trois tribus prirent possession des terres, elles formèrent la caste militaire, seule maîtresse des emplois et dignités. Mais les Ioniens continuèrent à vivre non loin, relégués sur le rivage de la mer, adonnés à la pêche et à la navigation; on les appelait « les gens de la plage », les Aegialéens, et ils comptaient comme tribu annexe (Curtius, *Hist. grecque*, I, p. 306). Au VII[e] siècle, du sein de ces Aegialéens, devenus riches par leur industrie, s'éleva une famille puissante, celle des Orthagorides qui renversa le pouvoir dorien et, sous la tyrannie de Clisthènes (début du VI[e] siècle), rétablit la prééminence des Ioniens; de concert avec Athènes, elle mit la main sur le grand sanctuaire de Delphes, sur l'organisation des Jeux et sur la Ligue amphictyonique (*id.*, p. 307-316). A Corinthe, même révolution. Après que les envahisseurs ont pris de vive force les terres, la cité s'organise, mais, à côté des trois tribus doriennes, il y a encore place pour cinq tribus non doriennes (*id.*, p. 323). Pendant une grande partie du VIII[e] et du VII[e] siècle, la dynastie des Bacchiades dirige les affaires, donne au commerce corinthien une extension inouïe

fonde partout des colonies et des comptoirs, à la fois pour utiliser les qualités maritimes et commerçantes de ses sujets ioniens et en même temps pour détourner, par l'émigration, la masse flottante d'une population qui pouvait devenir turbulente et dangereuse. Malgré ces précautions, l'oligarchie dorienne est battue en brèche dans la seconde moitié du VIIe siècle, et le parti opposé triomphe avec l'usurpateur Cypsélos, l'auteur de la fameuse offrande du Coffre de cèdre plaqué d'or et d'ivoire, placé dans le sanctuaire d'Olympie. Avec son fils Périandre, la révolution s'accentue encore ; les institutions doriennes sont supprimées, les communautés dissoutes, nombre de familles expulsées. Les événements de Corinthe ont un contre-coup sur une autre ville voisine, Mégare, qui, à la chute des Bacchiades, s'affranchit aussi de la tutelle dorienne. Théagène conduit le mouvement et le *démos*, tenu autrefois à distance de la ville, vient s'établir sur les ruines de l'aristocratie ; c'est cette révolution que le poète Théognis, partisan des classes riches, a flétrie en termes douloureux et indignés (*id.*, p. 314-350).

Ainsi, dans tout le Péloponèse, et à la même époque (fin du VIIe siècle), l'hégémonie dorienne

fut mise en péril par les anciennes populations, lasses du joug. Il fallut à Sparte, pendant tout le VIe siècle, une grande prudence et l'appui des circonstances elles-mêmes pour combattre les tyrans nouveaux et rétablir sa suprématie politique. E. Curtius a écrit sur ce sujet quelques pages brillantes pour montrer le service que Sparte rendit alors à l'hellénisme, qui aurait pu se jeter complètement dans les bras de l'Ionie et de l'Orient (*id.*, p. 351 et suiv.). Mais cette réaction vigoureuse et saine fut, ne l'oublions pas, toute politique; elle n'a rien à voir avec la pratique de l'art. Et n'est-il pas typique de constater que l'éveil et l'essor de la sculpture grecque continentale coïncident précisément avec l'affaiblissement du joug dorien, avec la reprise du pouvoir par les éléments ioniens ou achéens?

Là, en effet, nous touchons la raison capitale qui doit faire mettre hors de cause une influence directe des Doriens sur l'art. Non-seulement les Doriens vivent dans la Grèce en petit nombre, en conquérants, entourés et comme noyés au milieu de populations souvent hostiles; mais, de plus, leurs institutions sociales leur interdisent, d'une façon générale, l'exercice des arts manuels. Le texte de Plu-

tarque est formel (*Lycurg.*, 24). Il n'était pas permis à un citoyen libre de race dorienne d'avoir un métier (οἷς τέχνης ἅψασθαι βαναύσου τὸ παράπαν οὐκ ἐφεῖτο). A cette prescription du législateur de Sparte, Plutarque oppose la pensée

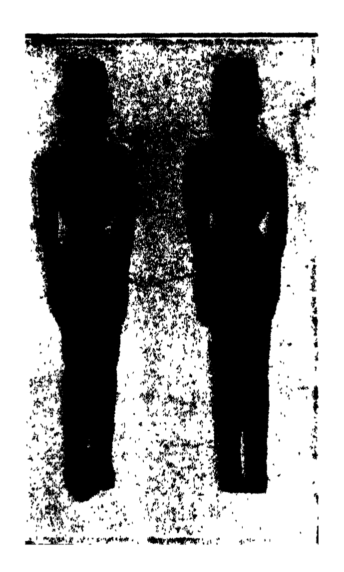


Fig. 9. — Statuette d'ivoire trouvée au Dipylon d'Athènes. (*Bull. corr. hell.*, 1895, pl. 9.)

de l'athénien Solon qui, tout au contraire (*Sol.*, 22), fit une loi pour obliger les parents à donner un métier à leurs enfants. Les artistes de l'an-

tiquité rentrent, comme on sait, dans la grande classe des τεχνῖ[illegible] ; ils ne jouissaient pas des privilèges aristocratiques que leur ont concédés les sociétés modernes. Nous devons donc penser que la loi spartiate empêchait un Dorien d'être sculpteur, ou peintre, ou constructeur. A cet égard, l'organisation grecque rappelle ce qu'Hérodote dit de la caste militaire des Egyptiens, appelée les Calasiries (II, 166): « Il ne leur est permis de cultiver aucun art manuel, mais ils exercent les arts de la guerre et se les transmettent de père en fils. » Chez les Romains aussi, un homme de famille aristocratique eût considéré comme indigne de lui d'être artisan ou artiste, et il laissait ce soin à ceux qu'on nommait dédaigneusement les *græculi*: de là, le très petit nombre de sculpteurs portant des noms latins. Ce n'est donc pas un fait anormal dans l'histoire ancienne que cette abstention systématique des métiers qui conduisaient à la culture de l'art. Les Doriens sont soldats, grands propriétaires fonciers, capables même de devenir très riches par l'exploitation de leurs domaines[1] ; la pauvreté

1. Voir le même passage cité de Plutarque. Dans Platon, Socrate parle à Alcibiade de Lacédémone, comme de la ville où

pouvait être chez eux une cause d'ostracisme et empêchait de prendre part aux droits de citoyen. Mais ils ne s'adonnent ni au commerce, ni à l'industrie, ni aux arts. Les classes infé-

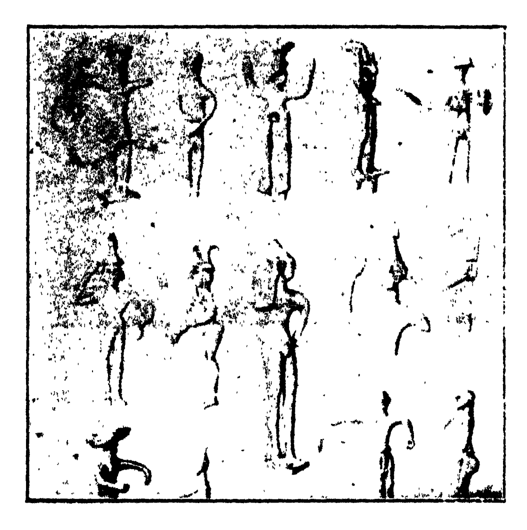


Fig. 10. — Petits bronzes d'Olympie.
(*Olympia*, IV, pl. 16.)

rieures, empruntées aux anciennes populations achéennes ou ioniennes, aux immigrants ve-

il y a le plus grand nombre d'esclaves, de troupeaux, d'or et d'argent (Plat., *Alcibiad.*, I, 18). Plutarque note que le sol avait fini par appartenir tout entier à un certain nombre de propriétaires; de là une grande misère dans le peuple (*Agis*, 5).

nus du dehors, se chargent pour eux de tous les métiers nécessaires à la vie et à l'embellissement des cités[1].

N'est-il pas vrai que ces conditions si spéciales de la vie dorienne rendent bien problématique, à première vue, l'existence d'un « art dorien »[2]. On peut d'ailleurs lire les deux volumes d'O. Müller, sans y trouver, sur notre sujet, autre chose que cette phrase prudente : « Tout ce qui précède a mis en lumière combien il est difficile de dire ce qui, dans la plastique ancienne, appartient en propre à la race dorienne et est sorti d'elle (t. II, p. 371). » En effet, il ne suffit pas de dire qu'un temple a été élevé en pays dorien, ou qu'une statue a été faite à Sparte, ou à Argos, ou en Crète, pour en conclure que nous sommes

1. Sur l'ensemble de la constitution dorienne, voir l'article de Fustel de Coulanges, *Lacedæmoniorum respublica*, dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio.

2. M. Lechat a reconnu (*Sculpture attiq. av. Phidias*, p. 151, note 1) qu'on est en droit de contester l'épithète « dorien », quand on la compare à celle d' « ionien ». — « Il est sûr, dit-il, qu'elle ne correspond pas à une réalité historique aussi nette et facile à percevoir que l'épithète « ionien ». Celle-ci peut se passer de justification. Nous ne savons pas au juste ce que sont les Doriens. » L'importance de cette concession n'échappera pas à nos lecteurs. Pourtant je dois dire, qu'à mon avis, on arrive à savoir fort bien ce qu'étaient les Doriens « politiquement ». Nous cherchons vainement ce qu'ils ont été « artistiquement ».

en présence d'une œuvre ou d'une école d'art dorien. Admettons que cet édifice, cette sculpture aient été faits pour des Doriens. Mais, selon toutes les vraisemblances, l'auteur n'appartenait pas à une tribu dorienne. Assurément, je ne dirai pas que jamais un homme de sang dorien n'a tenu un ébauchoir ou un pinceau. Parmi les ὑπομείονες (inférieurs), que Xénophon (*Lac. Resp.*, X, 7) oppose aux ὁμοῖοι (égaux), pourquoi n'y en aurait-il pas qui se seraient résignés à exercer des métiers manuels? Mais qu'est-ce que ces exceptions sans importance, à côté de l'immense foule d'artistes et d'artisans en tous genres, que l'Ionie,



Fig. 11. — Artémis de Délos (Collignon, *Hist. Sculpt. grecque*, I, p. 120).

les Iles, l'Attique ou la Béotie produisaient et qui inondaient le monde grec de leurs œuvres? A ceux qui parlent d'art dorien, les Doriens auraient sans doute répondu fièrement avec leur poète, Hybrias de Crète: « Ma richesse est ma lance, mon glaive et mon beau bouclier;

c'est avec eux que je laboure, que je moissonne et que je fabrique le vin de ma vigne[1]. »

On dira que la question est simplement déplacée, qu'une sculpture créée *pour* les Doriens, même par l'entremise des populations subjuguées, achéennes ou ioniennes, est tout de même un art que nous pouvons qualifier de dorien, puisqu'il est imprégné des qualités particulières à cette race. Mais remarquons-le bien : c'est déjà apporter une correction notable aux idées anciennes que de donner à ce mot une valeur seulement psychologique, abstraite et non concrète. De plus, si nous passons à l'examen des monuments figurés, nous constaterons que les artistes de la Grèce continentale et des îles n'ont pas simplement travaillé en vue de satisfaire les Doriens et qu'ils ont subi d'autres influences beaucoup plus impérieuses.

II

Réglons d'abord la question de l'architecture. Ce fut pendant longtemps le plus solide appui des admirateurs de l'art dorien. Combien de fois

1. Poetæ lyrici græci, édit. Bergk, 1843, p. 877.

a-t-on opposé la structure virile et solide de la colonne dorique à la grâce féminine de l'ordre ionique? Que de jolies anthithèses, de pages délicates sont issues de cette comparaison classique! Or, depuis les découvertes de Mycènes et de Cnossos, il est avéré que l'ordre dorique n'a pas le moins du monde attendu les Doriens pour naître. Tout un chapitre du VIIe volume de l'*Histoire de l'art* de MM. Perrot et Chipiez (p. 349 et suiv.) est employé à démontrer que le plan même du temple dorique est le développement du *mégaron* de Troie, de Tirynthe et de Mycènes; que la colonne de bois, à base effilée, en forme de pieu pour entrer en terre (fig. 1), s'est changée en support de pierre à base arrondie, quand elle a posé sur un stylobate de maçonnerie solide. M. Lechat, dans son élégant résumé sur *Le Temple grec* (*Petite bibliothèque d'art et d'arch.*, 1902), tout en discutant certains



Fig. 12. — Apollon de Ténéa. Musée de Munich (D'après une photographie).

détails de l'exposé de M. Perrot, admet la même filiation (p. 30 à 47). Ajoutons que les sarcophages crétois de terre cuite (Evans, *The prehistoric tombs of Knossos*, 1906), avec leur forme carrée, leur double fronton et les deux rampants de leur toiture, attestent combien anciens sont les éléments primordiaux du temple. Il n'est pas douteux que les Hellènes eurent le mérite de corriger et de perfectionner l'ébauche imparfaite des architectes égéens et qu'ils firent sortir de terre un chef-d'œuvre. Mais pourquoi en faire honneur aux Doriens? Disons plus simplement que la forme issue du mycénien se conserva naturellement chez les populations de la Grèce continentale, tandis que l'ordre ionique, né en Orient (cf. Perrot-Chipiez, II, fig. 41, 42, 67, 68, 71, 75 à 81, et VII, p. 627-628), jouissait logiquement d'une plus grande faveur chez les Grecs d'Asie-Mineure.

Si nous prenions à la lettre le mot *dorique* qu'Euripide, par exemple, applique aux triglyphes du palais d'Argos (*Oreste*, v. 1372), nous commettrions la même erreur que si nous voulions donner un sens littéral au mot « gothique », par lequel nous désignons l'architecture de notre Moyen-Age. Les Grecs en-

tendaient dire que l'architecture de leurs temples remontait aux origines mêmes de leur civilisation, et le mot δωρικός évoquait à leur esprit l'époque fabuleuse du retour des Héraclides, de cette grande invasion de peuples

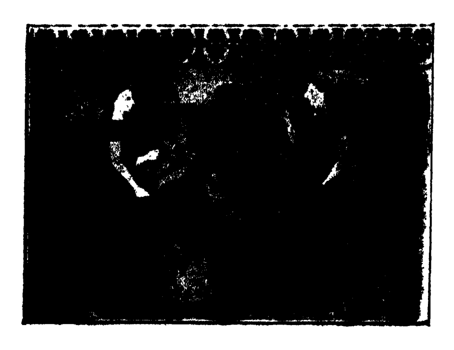


Fig. 13. — Amphore attique à figures noires, Thésée et le Minotaure (Gerhard, *Etrusk. und Camp. Vas*, pl. 23).

nouveaux, que représentent aussi pour nous les mots de Goths et de Visigoths[1].

Par la céramique, nous avons un moyen de

1. Même dans l'histoire religieuse, on attribue parfois aux Doriens ce qui existait avant eux. Par exemple le culte d'Apollon, si solidement établi à Delphes et considéré comme un élément foncièrement dorien, a des liens étroits avec le passé antérieur à l'invasion des tribus du Nord (voy. Curtius, *Hist. grecq.*, I, p. 69 ; Wernicke dans Pauly-Wissova, *Encyclopædie*, II, p. 4 ; Gaspar, *Pythia* dans *Dict.* de Saglio, p. 784).



vérifier de quoi étaient capables les populations doriennes qui ont envahi la Grèce après le XII[e] siècle. L'île de Santorin, appelée Théra par les anciens, fut le théâtre d'un immense cataclysme, due à une éruption volcanique qui se place au début de la civilisation égéenne, avant l'an 2000, si l'on en juge d'après le style des poteries ensevelies sous les laves. Le pays dut rester inhabité pendant de longs siècles, car, malgré la proximité de la Crète, on ne trouve aucun décor du style mycéno-crétois dans les tombes postérieures à l'éruption. On y voit apparaître, au contraire, en grande quantité, les poteries du style géométrique du X[e] et du IX[e] siècle, correspondant à l'entrée en scène des Doriens (fig. 5). Or, ce fait coïncide avec un texte d'Hérodote mentionnant l'envoi d'une troupe de colons minyens, partis de Lacédémone et conduits par le Spartiate Théras, qui donna son nom à l'île elle-même (IV, 147). On distingue facilement les vases faits à Théra de ceux qui ont pu être importés, car l'argile, mêlée de scories volcaniques, est d'une nature spéciale. Les belles et consciencieuses études de M. Dragendorff, qui a fouillé la nécropole (*Theraeische Graeber*, 1903), nous



font connaître la série des vases locaux, à côté des importations béotiennes ou eubéennes. Le géométrique indigène est rudimentaire, peu développé, inférieur à celui du continent. On a visiblement affaire à des populations passant par le stade commun à tant de races primitives.



Fig. 14. — Bas relief attique. Offrandes à Athené.
(D'après une photographie.)

Si les colons doriens ou leurs artisans sont les auteurs de ce décor, on peut juger que leur sens esthétique, au moment de l'invasion, ne dépassait pas celui de barbares ordinaires. Plusieurs archéologues en ont même pris texte pour nier que le style géométrique ait été importé

en Grèce par les Doriens; ils y ont vu une renaissance et comme une continuation d'un style populaire qui n'avait jamais cessé d'exister, même à côté des belles productions de l'art crétois et mycénien: c'est la théorie du *Bauernstyl*[1].

Sans entrer ici dans le débat, nous dirons qu'à notre avis le style géométrique fut bien, en réalité, favorisé par l'arrivée des Doriens[2] et par l'industrie métallurgique qui florissait naturellement autour d'un peuple guerrier, mais qu'il se développa et se perfectionna surtout entre les mains des populations subjuguées, mieux outillées que les Doriens pour la pratique des arts industriels. En effet, le style géométrique aboutit à de véritables chefs-d'œuvre, non pas en terre dorienne, mais en Attique (fig. 6, 8). La poterie dite du Dipylon représente l'apogée de cette fabrication. Notons d'ailleurs, une fois pour toutes, que dans le domaine de la céramique, dès qu'on a passé la phase du géométrique pur, tout converge

1. Voy. l'article de Wide dans les *Athenische Mittheilungen*, 1896, p. 402, et le mémoire de Poulsen, *Die Dipylon Graeber*, 1905, p. 50-78.

2. C'est l'opinion soutenue aussi par Dragendorff, *Theraeische Graeber*, p. 174.

vers l'influence venue de l'Ionie. A Argos comme à Corinthe, en Béotie comme en Eubée, ce sont les motifs orientaux venus de l'Est qui, pendant tout le VIIIe et le VIIe siècle, croissent et se multiplient sur les poteries. Aucun d'eux ne fait penser à un style « dorien ».



Fig. 15. — Statue signée d'Anténor. Acropole d'Athènes. (*Antike Denkm.*, I, pl. 53.)

L'histoire de la plastique nous fournira-t-elle des renseignements plus favorables à l'hypothèse d'une action directe des Doriens? Laissons de côté, pour un moment, les raisons historiques que nous avions puisées dans l'organisation politique de cette race. Représentons-nous seulement comment les choses se sont passées en Grèce. Le grand désavantage qui résulte de l'histoire de l'art faite par les sculptures de pierre ou de marbre, c'est qu'elles ne nous fournissent pas de renseignements avant une époque relativement basse, qui se place à la fin du VIIe

et au commencement du VIe siècle. A ce moment, la civilisation hellénique a déjà environ quatre siècles d'existence et l'on se demande avec curiosité ce qu'ont fait pendant ce long laps de temps les artistes qui ont été les véritables initiateurs de l'art grec? Quand nous arrivons au VIe siècle, nous sommes en plein archaïsme, mais nous ne sommes plus aux débuts; nous avons franchi — sans en avoir une idée exacte — la période qu'il nous importerait le plus de connaître. Les historiens de la sculpture — je renvoie aux ouvrages classiques de M. Perrot, de M. Homolle, de M. Collignon, de M. Lechat — se sont servis avec beaucoup d'ingéniosité et d'adresse des débris les plus anciens de la statuaire archaïque pour reconstituer, par des analyses minutieuses et pénétrantes, la période des idoles primitives, qu'on appelle *xoana* (fig. 11). L'impression dominante est celle d'un recommencement en art, d'une barbarie qui fait effort pour créer de toutes pièces ses moyens d'expression. Pierre taillée et mal équarrie, planche raboteuse, tronc d'arbre cylindrique, voilà les éléments d'où le sculpteur a dû tirer péniblement, sans guide et sans aide, des figures d'hommes ou de dieux (voir le résumé

de M. Perrot, *Hist. de l'Art*, VIII, p. 144-152). Et quand Solon arrive à l'âge d'homme, c'est-à-dire quand la glorieuse histoire d'Athènes va commencer, on en est encore aux δαίδαλα, aux statues qui osent à peine mettre un pied devant l'autre, dont une main se détache timidement du corps pour se poser sur la poitrine[1]. Il faudra attendre près d'un siècle pour réaliser le chœur charmant et gracieux des *Corés* de l'Acropole.

J'oserai dire, pour ma part, qu'on se résigne un peu trop facilement à laisser un trou béant entre les dernières manifestations de l'art mycéno-crétois et les débuts de l'art hellénique proprement dit (voir Lechat, *Sculpt. attiq. av. Phidias*, p. 150, note 3). On dit qu'il y a là un *salto mortale;* on croit que tout est recommencement. Oui, si l'on s'en tient à la statuaire; non, si l'on considère les produits de l'art industriel. Il est naturel que dans la tourmente révolutionnaire les grandes œuvres

1. Une découverte récente, faite à Milet par M. Wiegand (*Milet*, II, p. 112), nous montre en quel état d'infériorité étaient les sculpteurs en face des peintres; c'est le bas d'une statue en forme de *xoanon*, portant le nom d'Anaximandros, et l'on pense qu'il s'agit peut-être d'une représentation du célèbre philosophe et astronome ionien, qui a vécu à Milet entre 610 et 547.

aient péri et que les écoles de sculpture aient repris vie lentement, après de longues années de marasme et d'attente. Il est naturel aussi que les industries, si nécessaires à la vie des peuples, si vivaces chez tous les primitifs, aient plus vite renoué les liens avec le passé. Et c'est ce que nous constatons en Grèce.

Remarquons d'abord que si la civilisation mycénienne disparaît de bonne heure sur le continent, peut-être dès le XIe siècle, sous la poussée des envahisseurs venus du Nord, il n'en va pas de même des Iles où les remous de la grande invasion ne se produisirent que plus tard. Il y a, par exemple, à Chypre un mycénien tardif qui se confond avec les premiers temps du géométrique pur. En certains points, l'ancien régime achéen a pu durer jusqu'aux environs du IXe siècle. Or, les peintures du Dipylon attique sont du IXe et du VIIIe siècle avant notre ère; tout le VIIe est rempli par une quantité considérable de compositions faites à Corinthe, à Milo, à Rhodes et en Ionie, qui nous offrent des images très nombreuses de personnages, dieux et mortels, et qui, par conséquent, nous permettent d'étudier la forme humaine, ses proportions, ses mouvements, ses attitudes, dans

des œuvres variées et complètes. La plastique elle-même est représentée, à ce moment, par quantité de terres cuites et de petits bronzes. La glyptique a produit des pierres gravées dont la série s'augmente tous les jours. C'est de

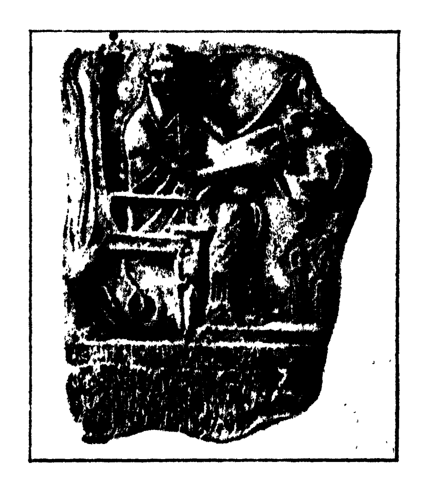


Fig. 16. — Bas-relief de Chrysapha. Offrandes aux morts. (Collignon, *Sculpt. grecq.*, I, p. 233.)

cet ensemble qu'on peut faire sortir quelques notions qui ne sont pas à dédaigner; elles jettent un peu de lumière sur cette période de quatre siècles, qui reste si vide quand on s'en tient à la sculpture.

D'abord la suture avec la civilisation égéenne y apparaît évidente et prouvée par des comparaisons nombreuses. A une époque où l'on était disposé à considérer la rupture entre les deux mondes comme complète, j'eus déjà l'occasion d'indiquer la liaison possible, en expliquant comme un objet mycénien un curieux vase figuré dans une scène de procession sur un vase du Dipylon (*Revue des Etudes grecques*, 1894, p. 120), et M. Perrot avait fait bon accueil à cette remarque dans son *Histoire de l'Art* (t. VII, p. 223). Aujourd'hui, les travaux de M. Wide sur les vases géométriques de Grèce (*Geometrische Vasen aus Griechenland*, 1900) ont achevé la démonstration, en montrant combien de motifs mycéniens très anciens ont persisté dans les peintures de la période dorienne. De son côté, M. Holleaux attirait l'attention sur les hideuses et instructives idoles de terre cuite, à jupe évasée en forme de cloche, décorées de dessins géométriques, qui sont comme une caricature dégénérée des robes à volants de l'âge crétois (*Mon. Piot*, I, p. 21-42; Perrot, VII, p. 149-150). M. de Ridder a fait connaître ensuite les grands vases béotiens à reliefs où des femmes, marchant en procession, sont vêtues d'habits

de fête, tout couverts de petites rondelles estampées, semblables aux feuilles d'or minces, découpées, qu'on a trouvées en quantité énorme dans les tombes de Mycènes (*Bull. de corresp. hellénique*, 1898, p. 466-467); on y peut voir la



Fig. 17. — Reliefs du temple d'Assos (Brunn, *Denkm.*, n° 411).

preuve que les habitudes préhelléniques n'avaient pas du tout disparu du costume classique des Grecs. Une de nos élèves, Mlle Jenkins, a présenté l'an dernier comme thèse à l'École du Louvre une histoire du costume grec archaïque, dans laquelle elle a tâché de prouver que le costume ionien forme comme une suite naturelle au costume mycénien; elle doit tirer de cette thèse un livre qui sera publié. La découverte du sar-

cophage peint d'Haghia Triada, en Crète, avec l'extraordinaire figure du joueur de lyre, en costume identique à celui des Ioniens ou des Etrusques du VIe siècle, tenant une lyre à sept cordes [1], est une précieuse confirmation de ces idées. C'est, d'ailleurs, une conclusion logique pour tous ceux qui ont étudié l'art ionien dans la céramique et qui savent combien d'ornements de tout genre, combien de sujets de l'art égéen se retrouvent sur les poteries de Rhodes, de Chypre, de Corinthe, jusqu'au VIIe et au VIe siècle. Le fossé infranchissable, le *salto mortale* dont on parle, se comble sans peine, quand on envisage l'art industriel. C'est aujourd'hui un lieu commun de dire que, dans ce domaine, l'art ionien a été l'héritier direct et légitime de l'art mycéno-crétois.

Je crois qu'en y regardant de près, on découvrirait dans l'histoire de la grande plastique elle-même les traces moins nombreuses, mais aussi évidentes, de cette suture. Il est vrai que nous n'avons plus d'originaux pour la période des *xoana* de bois, mais nous pos-

1. Savignoni, *Apollon Pythios*, p. 63, fig. 31, dans *Ausonia*, II, 1907, fasc. I; cf. Della Seta, dans *Memorie dell' Accad. Lincei*, XII, 1906, pl. 1-2, n° 3.

sédons quelques textes d'auteurs sur la structure de ces œuvres, et M. Perrot a déjà indiqué (VIII, p. 186) les liens qui les unissent aux âges antérieurs. On lit dans Pausanias (II, 15, 1) que Dipoinos et Skyllis, sculpteurs crétois qu'on disait élèves de Dédale et qui passent pour les premiers importateurs de l'art sculptural dans le Péloponèse (Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, I, p. 222), avaient fait à Argos un groupe de Dioscures représentés avec leurs chevaux, leurs femmes et leurs fils, le tout en bois d'ébène avec des incrustations d'ivoire.

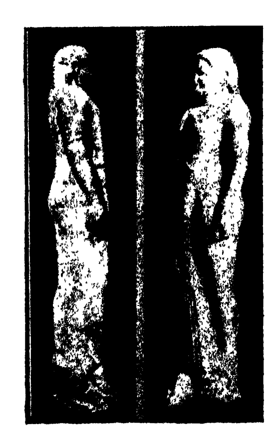


Fig. 18. — Statue d'homme trouvée à Samos (*Ath. Mittheilungen*, XXXI, pl. 11).

Deux de leurs disciples, Tektaios et Angélion, exécutèrent la statue d'Apollon pour le sanctuaire de Délos, et les inventaires du temple, retrouvés par M. Homolle, prouvent que le colosse devait être en bois plaqué de feuilles d'or (Collignon, *ibid.*, p. 224). Vers la même époque,

le laconien Dontas travaillait pour les Mégariens à un bas-relief en bois de cèdre, incrusté d'or, représentant la lutte d'Héraclès contre Achéloos (*id.*, p. 230) et, à Sparte, Gitiadas remettait en honneur (*id.*, p. 229) « un genre de décoration métallique, autrefois emprunté à l'Asie par l'art mycénien », en ornant le temple d'Athéna d'une série de bas-reliefs en bronze repoussé, fixés aux murs de la cella, qu'on appelait pour cette raison « la maison d'airain ». C'était presque une tradition locale qu'il recueillait, ajoute M. Collignon (p. 229). C'est tout à fait notre avis.

Les noms que nous venons de mentionner ne paraissent pas antérieurs au VI[e] siècle. Mais, si l'on se souvient de la description du coffre de Cypsélos, qui remonte sûrement au VII[e] siècle, et où le bois de cèdre, l'ivoire et l'or occupaient une place considérable (*id.*, p. 95), si l'on en rapproche les nombreux textes d'Homère qui, sous l'épithète de δαίδαλα, énumèrent tant d'objets mobiliers où les placages de matières précieuses jouent un rôle important (bouclier d'Achille, lit d'Ulysse, trône de Pénélope; *Iliad.*, XVIII, 468; *Odyss.*, XIX, 55; XXIII, 200), on comprendra que la sculpture de bois incrusté

d'or ou d'ivoire, encore pratiquée au VIe siècle, n'était que le prolongement de très anciens usages où se révèle la persistance des techniques mycéniennes, et que de ce côté encore il n'y a pas eu de rupture entre le préhellénisme et



Fig. 19. — Tête de style ionien.
(*Bull. corr. hell.* 1884, pl. 10.)

l'hellénisme. A qui fera-t-on croire que nous devons à l'invasion des Barbares du Nord les précieux et riches procédés, les raffinements d'art que supposent de tels objets? Et qui ne sera frap-

pé de leur filiation avec les œuvres célèbres sorties de terre à Mycènes ou à Cnossos, comme les poignards à incrustations, les ivoires sculptés, le damier serti d'ivoire, de cristal et de lapis? Ce que la céramique nous affirme par tant de preuves, l'histoire de la plastique elle-même le révèle donc par des faits moins nombreux, mais tout aussi clairs, Sans doute, les δαίδαλα de bois, malgré leur richesse, devaient présenter un aspect barbare et primitif, comme en font foi les copies de *xoana* en pierre et en marbre qui nous sont parvenues. Il est entendu que l'art de ce « Moyen-Age hellénique » est, dans les formes plastiques, un recommencement. Nous voulons seulement dire que les artistes n'avaient pas perdu la tradition des procédés techniques, familiers aux générations antérieures. La suture existe là en sculpture comme dans la céramique.

Le mot de « Moyen-Age hellénique » que je viens d'employer est une formule qui a fait fortune. Elle serait fort inexacte, si l'on voulait pousser trop loin l'assimilation entre les Doriens envahissant la Grèce et les Barbares ruinant l'Empire romain. Les circonstances sont très différentes. Ce que les Doriens trouvaient devant eux, ce n'était pas un peuple fatigué

et usé, une civilisation à bout de forces et en décadence. Les Achéens ou Pélasges qu'ils chassaient devant eux étaient des races vigoureuses et barbares comme eux, sans doute apparentées par de communes origines, mais installées depuis des siècles dans le pays et frottées aux merveilles de la civilisation égéenne, par conséquent plus civilisées. J'ai essayé de montrer que l'art mycénien n'a été qu'un art provincial, si l'on peut dire, une succursale de l'art crétois dans l'Argolide et le Péloponèse, et non un art autochthone et national du continent grec (*Revue des Etudes grecques*, 1894, p. 127-129)[1]. Ce sont probablement les Achéens eux-mêmes qui, venus du continent, ont détruit l'empire de Minos. Deux ou trois siècles plus tard, eux-mêmes, à leur tour, étaient refoulés par l'invasion dorienne. Ce sont des vagues qui se poussent les unes les autres. Il n'y a donc pas de conformité absolue entre les deux « Moyen-Age ». L'invasion dorienne arrêta, en plein essor, le développement et la diffusion de l'art égéen. Elle

1. On voudra bien considérer que cet article a été écrit avant les découvertes de M. Arthur Evans et de M. Halbherr en Crète; ce que j'ai appelé là phénicien ou syrien s'appelle aujourd'hui

rendit à leur barbarie native les populations du continent grec, qui se réorganisèrent sur les débris du monde disparu, mais qui n'avaient rien perdu de leurs qualités originales et primesautières. Elles continuèrent, tant bien que mal, dans un style barbare, ce que leur avaient enseigné les modèles égéens.

Cette suture ne me semble pas moins certaine, quand on examine les petits bronzes déposés en ex-voto dans les couches profondes du sanctuaire d'Olympie, dont les plus anciens remontent au moins au début du VIIe siècle ou même au VIIIe [1]. On est frappé, en étudiant cette série au Musée d'Athènes, de voir qu'ils se divisent en deux catégories distinctes. Les plus archaïques, les plus barbares, faits de métal étiré et battu au marteau, composés de sujets réels, guerriers, conducteurs de chars, animaux, remarquables en général par des proportions longues, souvent démesurées (fig. 10), rappellent les silhouettes grêles et minces des personnages représentés sur les vases du Dipylon ou sur les pierres gravées du style géométrique (fig. 7, 8). Les plus récents, les plus perfectionnés,

1. Voir Furtwaengler, *Olympia*, tome IV, *Die Bronzen*, 1890.

fondus ou coulés en plaques minces, parfois ciselés, sont non seulement différents par le choix des sujets où l'on sent une influence orientale, sphinx, oiseaux à tête humaine, divinités ailées, mais aussi par la structure des corps qui deviennent trapus et courts, nourris d'une chair grasse et pleine. J'ai déjà fait état de cette remarque (*Catalogue des Vases*, p. 662) pour montrer que le courant ionien, vers la fin du VII[e] siècle, est venu modifier profondément les habitudes prises par les artistes de la Grèce continentale, habitudes qui consistaient à donner au corps humain une stature haute, une structure mince et presque efflanquée. Même aspect, même allongement dans les statuettes d'ivoire du Dipylon (fig. 9), que M. Perrot appelle les plus anciens monuments de la sculpture attique (VII, p. 149), et dans l'extraordinaire Apollon archaïque de bronze, trouvé en Béotie (VIII, fig. 99).



Fig. 20. — Alabastre de terre cuite, trouvé à Rhodes (*Ath. Mittheilungen*, XXXI, pl. 15).

Or, n'est-ce pas précisément ce que nous constatons dans la plastique mycéno-crétoise? La fresque fameuse du Porteur de Vase (fig. 2), le bas-relief de l'homme au collier, l'acrobate d'ivoire (fig. 3), surtout les nombreuses intailles (fig. 4) et les chatons de bagues gravées qui, sous tant d'aspects divers et pittoresques, nous offrent l'image de l'homme et de la femme[1], donnent l'idée d'une esthétique qui cherche dans l'étranglement de la taille, dans la longueur souvent démesurée des jambes, dans la minceur nerveuse du corps tout entier, un genre de beauté très spéciale, dont notre œil moderne, accoutumé à des proportions plus régulières, s'étonne et s'amuse. Quoi de surprenant, si ce goût des formes grêles et élancées est resté la règle pour les Grecs continentaux, jusqu'au moment où les œuvres de l'Ionie introduisirent chez eux un autre sentiment de la beauté?

De ce côté, sur la côte d'Asie, il ne peut y

1. Pour Mycènes, voir le tome VI de M. Perrot. Pour la Crète, en attendant les ouvrages d'ensemble sur les fouilles de Cnossos et sur celles de Phaestos, on peut se servir du résumé publié par M. Angelo Mosso, *Escursioni nel Mediterraneo e gli scavi di Creta*, 1907.

avoir aucun doute sur la propension des artistes à rechercher les formes trapues, grasses et pleines (fig. 17 à 21). L'art ionien, envisagé comme expression géographique plutôt qu'ethnique, forme un ensemble bien défini où entrent, avec les villes confédérées du continent, les îles les plus rapprochées de la côte, telles que Samos et Rho-

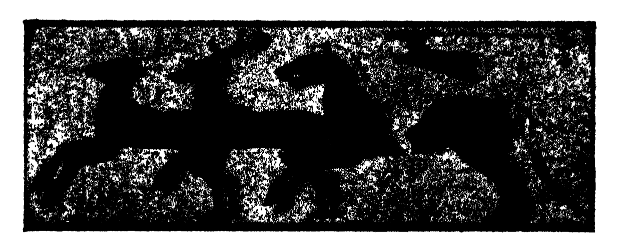


Fig. 21. — Peinture d'hydrie ionienne. Musée du Louvre. (*Bull. corr. hell.*, 1892, p. 259.)

des. Les études faites depuis vingt ans sur les sculptures ioniennes, sur les statues des Branchides et de Milet, sur le temple d'Assos, sur les tombeaux lyciens, sur le trésor des Cnidiens à Delphes (Collignon, I, p. 167 et suiv.; Perrot, VIII, p. 252 et suiv.), la découverte récente, à Samos, d'une curieuse statue d'homme aux formes empâtées et presque obèses (fig. 18), ont précisé nos connaissances sur le canon cher aux sculpteurs de la Grèce asiatique :

on y cherche un idéal fait de vie large et confortable, exprimé par des chairs bien nourries et des visages épanouis (fig. 19, 20; cf. Lechat, *Sculpt. attique*, p. 142; Perrot, VIII. p. 280, 283, 285, 417). Il est remarquable que la peinture de vases, représentée par les amphores dites ioniennes et par les hydries de Cæré (voy. le résumé de Endt, *Beitræge zur ionischen Vasenmalerei*, 1899), traduit exactement les mêmes préoccupations (fig. 21). C'est un accord parfait entre la plastique et la peinture pour nous faire connaître, dans ses traits caractéristiques, l'art ionien de la côte d'Asie durant la première moitié du VIe siècle. M. Lechat a contesté que j'eusse le droit de rappeler, à ce propos, la lourdeur des œuvres assyriennes[1]. J'avoue que je continue à croire à cette filiation, parce que c'est un trait caractéristique des races qui vivent dans ces régions d'Asie, parce que les Turcs et les Persans en donnent

1. *Sculpt. attiq.*, p. 147, note 1; cf. Perrot, VIII, p. 720. Pourtant, par la force des choses, l'auteur a été amené lui-même à trouver dans les corps de l'Hercule et du Persée de Sélinonte (fig. 23) « quelque chose d'assyrien » et « ce même caractère de force lourde et écrasante qui fait la farouche grandeur des figures assyriennes » (*id.*, p. 143), tandis que dans les traits des visages, il voit se manifester au naturel l'énergie rude, la force tendue et concentrée du génie dorien.

encore aujourd'hui la preuve. Que pouvaient connaître en sculpture les artistes grecs de Milet, au VIIIe et au VIIe siècle, sinon les œuvres du type assyrien et hittite, qui évoquent elles-mêmes une longue tradition, venue des statues chaldéennes? Le canon grec ionien a ses ancêtres légitimes en Mésopotamie.

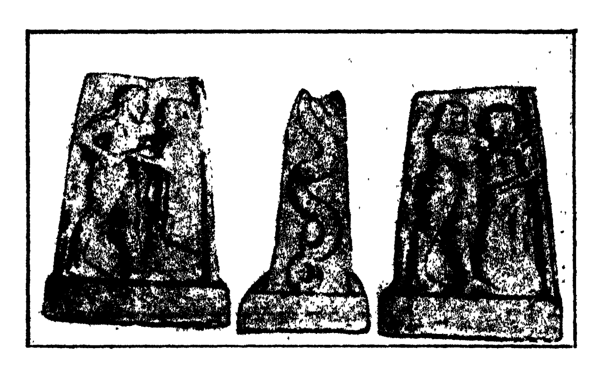


Fig. 22. — Base de Sparte.
(Collignon, *Sculpt. grecq.*, I, p. 237.)

Mais laissons la question des origines et prenons les faits en eux-mêmes. M. Lechat, frappé des allures massives de l'ionien, est le premier à reconnaître qu'on avait tort jadis d'opposer le style dorien avec ses formes robustes et carrées au style ionien avec ses

10.

formes prétendues plus fines et plus sveltes » (*id.*, p. 147). C'est là une observation de grande importance, que nous nous réjouissons de trouver sous la plume d'un si fin connaisseur de l'art grec. C'est, il faut bien le dire, le contre-pied des idées tant de fois exprimées par Brunn et par d'autres, lorsqu'ils constataient un accord admirable entre les formes trapues des sculptures péloponésiennes et le caractère même des Doriens. S'il apparaît aujourd'hui que, d'une part, le canon trapu est une création ionienne et que, d'autre part, les Grecs continentaux, y compris les Attiques, s'attachaient au contraire, par une longue tradition, aux formes élancées et minces, nous avons le droit de dire qu'il faut complètement retourner l'ancienne formule.

Résistons maintenant à ceux qui, pour mieux nous combattre, outrepasseraient nos conclusions et chercheraient à nous pousser au paradoxe. Jamais je n'ai nié que dans la formation de l'esprit grec, et même de l'esprit attique, l'influence dorienne ait eu sa part. Elle a créé en Grèce une mentalité, un tempérament, et ce tempérament ne pouvait manquer d'avoir une répercussion sur l'art comme sur la litté-

rature. Elle a contribué, sans doute, à rendre les Grecs du continent plus pondérés, plus mesurés, plus préoccupés des choses de la religion et de la cité. Je crois avoir insisté ailleurs, aussi fortement que possible, sur ce trait de



Fig. 23. — Métope de Sélinonte. Persée et Méduse. (Serradifalco, *Antich. de Sicilia*, II, pl. 26.)

caractère, qui oppose Athènes elle-même à l'Ionie, jusque dans la composition des œuvres industrielles (*Catalogue des Vases*, p. 626). J'ai même parlé de l'âme « dorienne » d'un Périclès, pour indiquer ce que les plus grands ci-

toyens devaient à l'exemple et à l'émulation des vertus spartiates (*Rev. de l'Art anc. et mod.*, XXI, 1907, p. 188). Mais si nous nous enfermons dans l'étude de l'art, il nous semble impossible de parler d'une « école dorienne », d'une « sculpture dorienne » (Perrot, VIII, p. 436 et suiv.), comme on parle de l'école d'Egine ou de la sculpture attique.

J'aboutirai donc aux conclusions suivantes:

1° On a tort de considérer les Doriens comme les fondateurs d'une école d'art spéciale, née dans le Péloponèse et répandue dans les colonies doriennes. Leur organisation politique elle-même contredit cette affirmation.

2° Le goût des proportions courtes et trapues, un peu massives, qu'on observe dans certaines sculptures du Péloponèse et de la Sicile (fig. 22, 23, 24), loin d'être un trait de caractère dorien, est dû, au contraire, au canon ionien qui, dans la plupart des pays grecs, devint prépondérant à partir du début du VIe siècle.

3° Ce qui s'oppose en Grèce à ce canon ionien, ce qui en est la contre-partie et se combine parfois avec lui dans d'harmonieuses fusions, comme en Attique, c'est une tradition locale, très ancienne, antérieure aux Doriens, con-

servée et encouragée par eux, mais venue de l'art égéen, tendant aux formes vigoureuses, nerveuses et allongées, à l'étude du nu et de la musculature. On pourrait l'appeler européenne, si on veut l'opposer à la tendance asiatique.

La série chronologique des figures disposées dans cet article montrera comment ces deux canons s'opposent l'un à l'autre, jusqu'au moment où l'art du Ve siècle les concilie.

Si l'on s'entendait sur ces trois points, l'essentiel serait obtenu, car, de mon côté, je n'ai jamais songé à nier la diversité des résultats obtenus par les écoles régionales travaillant, chacune de leur côté, dans toutes les parties du monde grec. « Il faut bien reconnaître, dit M. Lechat (p. 147), que ce commun trait d'épaisseur et de lourdeur [dont la plastique grecque, au VIe siècle, a, presque toujours et partout, doté le corps humain], prend un aspect différent selon les œuvres et selon les régions, et qu'il s'accompagne, ici et là, d'autres traits non négligeables, plus importants même, qui en modifient gravement le sens. » D'accord; qui pourrait contester l'action particulière et efficace des écoles locales?



Que les sculpteurs d'Ionie aient, par exemple, de préférence traité des figures drapées — ceci me paraît encore une tradition asiatique —, et surtout des figures de femmes (Lechat, p. 186); qu'ils aient ajouté au costume une ampleur et une coquetterie d'agencement dont les Attiques profiteront largement (fig. 14, 15; cf. *id.*, p. 340); que ceux des Iles et de la Grèce continentale aient étudié avec plus de soin le nu, et que, même en adoptant le canon ionien, ils aient fait davantage sentir les muscles ou les os sous la peau et substitué à l'enveloppe trop grasse des Ioniens, une musculature nerveuse (fig. 12, 24; cf. Perrot. VIII, p. 417); que les Crétois, les Béotiens ou les Siciliens (Lechat, p. 143), aient donné des traits sévères et un peu moroses aux visages de leurs statues, au lieu de les faire sourire comme celles de Chio, d'Egine et d'Athènes; ce sont là des remarques fort justes, par lesquelles on a cent fois raison de noter les différentes modalités qui constituent les écoles régionales, mais qui ne retirent aucune valeur aux précédentes observations. Celui qui, de l'histoire de l'art, voudrait enlever le rôle des écoles locales, méconnaîtrait le principe même de l'évolution artistique qui, dans tous les temps



et dans tous les pays, s'accomplit par la force des individus et des collectivités restreintes, autant que par l'action initiale de la race. Il serait facile de montrer que dans l'Ionie même il y eut des écoles différentes et que, par exemple, la colonne sculptée du temple d'Ephèse avec la fine silhouette des personnages drapés qui la décore (Perrot, VIII, fig. 136), analogue à celle des Archers de Darius sur la frise émaillée de Suse (Perrot, V, fig. 348), la Héra de Samos, l'Artémis de Dorylée (*id.*, VIII, fig. 79, 149), offrent un aspect différent de celui des lourdes décorations d'Assos, du monument des Harpyes ou de la Gorgone d'Hiéronda (*id.*, fig. 116).



Fig. 24. — Statue signée de Polymédès d'Argos. Fouilles de Delphes (*Bull. corr. hell.*, 1900, pl. 20.)

Mais il faut bien reconnaître que, si l'on



acceptait nos conclusions, de notables et profonds changements s'introduiraient dans l'exposé de la sculpture grecque. On ne pourrait plus citer le bas-relief de Chrysapha (fig. 16) comme type de « sculpture laconienne », sans remarquer qu'il est tout entier imprégné d'ionisme, avec les personnages vêtus, coiffés et chaussés à l'ionienne, assis sur un trône dont toute la structure est asiatique. On ne parlerait plus de la base de Sparte (fig. 22), sans montrer que les sculptures y présentent précisément ces proportions épaisses, ces chairs molles et sans muscles qui caractérisent l'esthétique ionienne. On n'étudierait pas les œuvres de la Crète, ni du Péloponèse, ni de la Sicile, sans noter que rien ne nous autorise à y trouver l'empreinte de mains doriennes, à proprement parler. On admettrait que la statuette d'éphèbe de Ligourio (Collignon, fig. 162) rentre dans une formule ionienne. Si l'on évoquait le souvenir du maître de Phidias, de l'argien Hagéladas, dont nous n'avons rien conservé, on n'userait pas de ce nom et de ce lieu de naissance pour en déduire que Phidias dut puiser dans ses leçons la vigueur et la sobriété doriennes, destinées à tempérer

les élégances un peu mièvres de l'art attico-ionien. On renoncerait à voir en Phidias le conciliateur du dorien et de l'ionien; on y verrait plus simplement un très pur attique qui



Fig. 25. — L'Aurige de Delphes.
(D'après une photographie.)

évolue au contact des écoles ioniennes (fig. 26). Enfin, on considérerait Polyclète et toute l'école d'Argos (fig. 24), non plus comme le représentant attitré de la carrure solide des Péloponésiens, op-

posée à la mollesse ionienne, mais, suivant l'heureuse démonstration de M. Homolle (*Bull. corr. hell.*, 1900, p. 443; cf. Joubin, *Sculpt. grecque*, p. 33), comme le descendant et l'héritier de ce Bathyclès de Magnésie qui vint au VI[e] siècle, avec son équipe d'élèves, inaugurer en pleine Laconie le règne du canon trapu des Ioniens[1].

Ce seraient là, sans contredit, de graves modifications. L'avenir dira si nos espoirs sont dignes de se réaliser ou si, avec tant d'autres théories, les idées que nous présentons ici succomberont sous le poids des arguments contraires et des découvertes nouvelles. Qu'on veuille bien, en tout cas, se rappeler que toute notre ambition a été de poser le problème et d'en indiquer l'importance. Nous ne prétendons pas, dans un tel débat, à des solutions définitives. Qu'on veuille bien surtout penser qu'en combattant pour cette thèse nous ne cherchons pas le commode plaisir de dire du nouveau et de bouleverser les idées reçues.

1. Une récente étude de M. Bosanquet (*Proceedings British Association*, 1907), sur le culte d'Artémis Orthia, à Sparte, montre que le caractère dorien des cérémonies spécialement affectées à cette déesse est de date récente ; les fouilles ont révélé, au contraire, dans les couches profondes du sanctuaire, des relations intimes avec l'Ionie, peut-être en particulier avec Ephèse.

Périclès comparait les Béotiens, qui se déchiraient entre eux, à la cognée du bûcheron, faite en bois de chêne et qui abat les chênes (Aristote, *Rhet.*, III, 4, 3). Je ne voudrais pas ressembler aux Béotiens et ébranler d'une main archéolo-

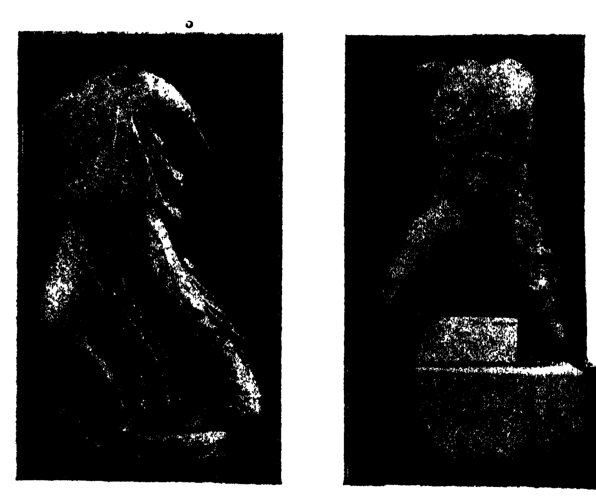


Fig. 26. — Statues du fronton oriental du Parthénon. (D'après des photographies.)

gique l'édifice de l'archéologie. Ce qui me rassure, c'est que je vois autour de moi, en France et à l'étranger, des esprits excellents s'acheminer dans la même voie, agrandir le domaine de l'Ionisme et restreindre considérablement

celui du Dorisme. L'Ionie d'une part, Athènes de l'autre, nous apparaissent comme les deux pôles entre lesquels se meut avec liberté et diversité l'esprit grec.

Cette formule ne m'appartient pas; je l'emprunte à un des plus savants historiens de l'Allemagne moderne, à un de ceux qui ont le plus vécu dans l'intimité de la pensée grecque, à M. de Wilamowitz-Mœllendorff. J'ai eu la grande satisfaction de lire, tout dernièrement, dans le lumineux résumé qu'il a tracé de l'histoire de la littérature grecque, une page qui s'accorde de tous points avec les idées dont je viens de faire l'exposé, en m'appuyant sur l'archéologie. Je ne puis mieux terminer qu'en traduisant ce passage légèrement abrégé (*Die Kultur der Gegenwart*, publication dirigée par Paul Hinneberg; I Theil, Abteilung VIII, 1907, *Die griechische Literatur und Sprache*, p. 225-226) :

« La patrie d'origine de la littérature grecque est la côte d'Asie, la patrie d'Homère. Là sont nées les formes poétiques qui ont vécu à travers les âges, épopée, élégie, iambes; là, pour la première fois, a été pratiquée la prose narrative et scientifique. D'Asie la littérature

est venue dans la mère patrie [la Grèce], qui pour elle n'est qu'une colonie. Qu'est-ce qu'il y avait alors en Grèce? Peu de vestiges en subsistent, sinon dans les formes verbales. La plus importante nouveauté, le chœur lyrique, ne paraissait pas appelé à une longue existence; c'est seulement quand Athènes transforma la danse lyrique en tragédie et le drame dorien en comédie que le peuple grec entra en possession d'un bien réel et durable. Les apports importants des Grecs d'Occident, en dehors de l'épopée, n'ont pris de la force que dans la mesure où la littérature attique se les assimila. Même dans la Grèce occidentale, on trouve presque exclusivement des Ioniens, des voyageurs comme Pythagore et Xénophane, ou bien des émigrés venus des cités prospères de l'Ionie, Stésichore, Parménide, Gorgias; la patrie d'Empédocle, Akragas, est fondée par des hommes d'Asie. Ainsi, l'opinion doit s'exprimer hautement (*muss das Urteil lauten*) que toutes les tribus d'envahisseurs, que nous nommons du nom de Doriens, n'ont eu aucune part directe dans la formation de la littérature classique *(an der oekumenischen Literatur unmittelbar keinen Teil haben);* car Athènes seule,

surnageant comme un îlot ionien sur le continent d'Europe, fut vraiment en relations avec l'Asie. Mais, d'autre part, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître des éléments européens, ou vraiment doriens, dans ce qui distingue spécifiquement le caractère attique du caractère asiatique. Le Parthénon est un temple dorique, Phidias a étudié à Argos, l'origine du drame est péloponésienne, et sans ses connaissances du monde achéo-dorien de l'Italie méridionale, Platon n'aurait pas pu faire de l'Académie un centre d'enseignement mathématique, c'est-à-dire réellement scientifique. Le caractère autochthone de l'Attique n'a pas seulement une valeur historique, pour montrer que le pays ne fut pas conquis par les envahisseurs doriens : la culture attique doit sa suprématie à ce qu'elle a reçu de tous les côtés les plus fécondes impulsions et qu'ensuite, par sa propre force, elle est parvenue au sommet de la perfection classique... La période hellénistique fut, dans sa façon d'être, une continuation de l'ionisme, et si l'atticisme nous apparaît alors comme une réaction heureuse dans le sens grec, nous avons vu que sous l'Empire romain, Athènes et la mère patrie conservent très peu d'influence,

tandis que l'hellénisme prospère en Orient. Ainsi nous devons reconnaître à la littérature grecque, non pas une, mais deux âmes, l'attique et l'ionienne. »

Ce qu'une étude attentive de l'histoire littéraire a révélé aux yeux perspicaces du savant allemand, nous venons de le constater, sans idée préconçue et sans avoir connu son enquête, dans l'histoire de l'art. On nous permettra de nous réjouir de cet accord pour la vraisemblance de nos conclusions.

MOUKDEN ET SES TOMBES

PAR

Le Docteur J.-J. MATIGNON

Médecin Consultant à Chatel-Guyon
Ex-Attaché à la Légation de France à Pékin
Ancien Membre de la Mission militaire aux armées japonaises
Chef de Laboratoire à la Faculté de Médecine de Bordeaux

Les dramatiques événements dont l'Extrême Orient a été le théâtre, depuis une quinzaine d'années, ont tout à coup attiré l'attention sur la Mandchourie, à peine connue même de nom, par nous, à l'époque de nos études classiques. Mais, la guerre sino-japonaise d'abord, la jacquerie des Boxeurs ensuite, la guerre russo-japonaise enfin, ont rendu familiers des noms jusque là ignorés : Port-Arthur, Liao-Yang, le Cha-Ho, Moukden...

Moukden fit longtemps partie de cette pléiade de Villes mystérieuses, qui, comme Lhassa, La Mecque ou Timbouctou, jouirent du rare privilège de rester jalousement fermées aux Etrangers. Elles surent, par la ruse ou par la force, se garantir de la pénétration occidentale. Un

voile d'ombre et de mystère planait sur elles, dont la main profane de l'Européen hésita longtemps à violer la quasi-sainteté.

Il y a une douzaine d'année, encore, Moukden était à peine soupçonnée chez nous. On en connaissait vaguement la position géographique, mais on comptait facilement le nombre de nos nationaux qui avaient pénétré dans ses murs. Pour nous, comme pour les Célestes, Moukden était la ville sacrée et fameuse, berceau de la Dynastie des Tsings qui préside depuis près de trois siècles aux destinées de l'Empire du Milieu : à celà à peu près se bornaient nos connaissances, car les « Barbares des mers d'Occident » n'étaient pas autorisés à y séjourner et les rares Missionnaires qui y vivaient tâchaient de se faire ignorer le plus possible.

Mais la contagion de l'Europe, s'étendant comme une tache d'huile, avait un jour touché la Capitale de la Mandchourie : le télégraphe s'était d'abord glissé dans ses murs. Puis le long ruban d'acier qui devait réunir Moscou à Port-Arthur, profitant des troubles suscités par les Boxeurs, s'était brusquement détourné de son tracé primitif, pour venir passer aux portes mêmes de la Ville, troublant du halètement de

ses locomotives le calme auguste des Tombes impériales.

Lentement, mais sûrement, le progrès d'Occident s'infiltrait et la mystérieuse Moukden allait voir affluer les soldats du Tsar et les globe-trotters, des hôtels modernes se dresser en attendant l'ouverture d'une agence *Th. Cook & Co Ltd* et le placardage sur les murs du Palais impérial des affiches du *Chocolat Grunier* ou de la *Moutarde de Dijon*...

*
* *

Moukden est bâtie au milieu d'une vaste plaine, monotone pelée, jaune et triste, fermée au Nord et à l'Est par une petite ligne de collines, les Tien-Téou-Chane, — les Célestes Colonnes, — qui ne protègent guère la Ville contre les terribles vents glacés de la Sibérie, lesquels soufflent en tempête, pendant l'hiver et au début du printemps. La plaine est très fertile et admirablement cultivée. Pas un pouce de terre n'est perdu. On y récolte des céréales : maïs, sorgho, un peu de blé et beaucoup de haricots qui servent à faire le *soya*, — le jus de haricots fermenté, condiment de tout l'Extrême Orient, qui joint des qualités nutritives de

premier ordre à des propriétés stimulantes pour l'appétit. Pendant l'été, la plaine est couverte d'immense champs de sorgho, — les fameux *kaoléangs*, maïs à balais aux tiges hautes de 3m 50, dont il a été tant parlé au cours de la dernière guerre. S'ils gênèrent souvent les mouvements des Russes, ils ont parfois singulièrement favorisé les coups d'audace des troupes japonaises, qui s'avançaient à leur couvert.

A 2 kilomètres au Sud de Moukden, coule le Houn-Ho, affluent du Liao par lequel les communications commerciales s'établissent avec Nioutchang, le port de la Mandchourie au fond du golfe du Liao-Toung.

Vous connaissez les vers classiques :

> Ce qu'on voit aux abords d'une grande cité,
> Ce sont les abattoirs, ce sont les cimetières...

Aux abords de Moukden, on ne trouve point d'abattoirs. L'hygiène urbaine des Célestes ne s'est pas encore occupée de la création de ces établissements : les bouchers se contentent d'abattre les animaux dans la rue et d'abandonner le sang et les intestins des bêtes à la voracité des chiens.

Si les abattoirs manquent au tableau du poète, en revanche les cimetières abondent : Moukden

repose au milieu des morts. Un cercle de tombes, en forme de taupinées de terre, hautes de 1m20 à 1m60, entoure la Ville sur plusieurs centaines de mètres de largeur. L'Etranger, non prévenu, pourrait prendre ce hérissement du sol par des buttes de terre, pour des travaux de défense érigés par le Génie militaire mandchou. Mais il est rapidement rappelé à la réalité : çà et là des cercueils apparaissent, des crânes, des fragments de tibias ou de fémurs errent au hasard sur le sol Parfois un cercueil ouvert attire son attention : des chiens galeux et maigres sont en train de s'y partager les restes d'un cadavre. Car les cercueils ne sont pas toujours très profondément enterrés. Le temps ou l'argent manque aux familles pour faire au défunt de belles funérailles ; le cercueil est alors simplement déposé au milieu du champ des morts, recouvert d'un peu de terre ou de quelques nattes, et on attend des jours meilleurs pour procéder à une inhumation en règle. Celle-ci ne se fera peut-être même jamais ! Mais, sous l'influence des intempéries, de la pluie, des gelées, du soleil, les planches du cercueil s'effritent, les cadavres deviennent la proie des vers — s'ils ne le sont déjà devenus

des chiens — et un beau jour, la dernière planche étant tombée, crâne, tibias, bassin, fémurs, côtes et vertèbres, blancs et propres comme s'ils sortaient d'un musée d'anatomie, apparaîtront sur le sol.

Ancienne capitale de la Mandchourie, Moukden, dont le nom mandchou veut dire « la Florissante », est aujourd'hui un simple chef-lieu de province, la province de Tchin-King. Ses habitants l'appellent simplement *Tsing*, c'est-à-dire Capitale. La splendeur de Moukden fut de courte durée. Elle devint une capitale en 1625, au moment où le chef mandchou Tsaé-Tson s'affranchit de la souveraineté de la Chine et s'empara de la ville de Chin-Yang, dont il fit la capitale de son nouvel empire et lui donna le nom de Moukden.

Le fils de ce guerrier, Taé-Tsoung s'y fit proclamer solennellement Empereur en 1635 et fonda la dynastie des Ta-Tsings, laquelle règne aujourd'hui sur le Céleste Empire. Comment les Princes mandchoux de Moukden arrivèrent-ils au trône de Pékin ? Uniquement par le fait des révolutions dont la Chine était le théâtre au milieu du XVIIe siècle.

Taé-Tsoung, qui fut un grand guerrier,

conquit la Corée et poussa des incursions dans le Nord de la Chine ; il vint même à quelques 20 kilomètres de Pékin. Or, en 1644, le dernier des Empereurs Mings était assiégé dans sa Capitale par les rebelles. Pour les chasser, il crut politique de faire appel aux Mandchoux. Ceux-ci ne se firent point répéter l'invitation. Leurs troupes envahirent la Chine, mais, quand elles arrivèrent à Pékin, elles trouvèrent le dernier des Mings pendu à un arbre de son Palais. Le trône de Chine était vacant : les Mandchoux se chargèrent de pourvoir à la succession et y placèrent un des leurs, le neveu de TAÉ-TSOUNG, le jeune CHON-TCHÉ, âgé de 8 ans, qui le 26 mai 1644 fonda en Chine la dynastie des TA-Tsings.

Pendant des siècles, les Souverains mandchoux gardèrent pour Moukden, berceau de leur famille et tombe des premiers ancêtres, un culte pieux. Tous les ans, ils s'y rendaient en pèlerinage et la tradition se conserva jusqu'en 1804 : Kia-King fut le dernier Empereur à accomplir le voyage.

Le traité d'Aigoun de 1859, par lequel la Chine cédait à la Russie tout le territoire qui forme aujourd'hui la Province maritime de

l'Amour, diminua notablement l'étendue de la Mandchourie et Moukden perdit ses privilèges de capitale pour devenir un simple chef-lieu de province ; une province de 5 millions d'habitants, il est vrai.

*
* *

Moukden est formée de deux parties, la Ville et les faubourgs : ceux-ci couvrent une superficie de terrain trois fois supérieur à celle de la Ville elle-même. Moukden a la forme d'un rectangle dont le grand axe est orienté nord-sud. Une muraille haute de 12 mètres, large de 10 à la base et de 8 au sommet, l'enveloppe sur une longueur de 3 kilomètres environ. Un mur crénelé, haut de 2 mètres, court sur le bord extérieur de la muraille, protégeant le chemin de ronde contre les coups du dehors.

La muraille d'enceinte est percée de 2 portes sur chacun de ses côtés. Ces portes sont protégées par de puissants bastions rectangulaires de la même hauteur que la muraille elle-même et creusés de portes latérales. Les portes sont en outre commandées par des miradors à deux étages de toiture, qui servaient de logements à la garde. Ces tours carrées ont environ 20 mè-

tres de hauteur. Celle-ci a été calculée de façon à ne pas gêner le vol des bons esprits protecteurs de la Ville qui passent ordinairement à cent pieds dans les airs.

Telle qu'elle sortit des mains des architectes, la Ville avec son imposante muraille, ses fiers miradors, devait avoir grand air. Le Souverain avait le droit d'être fier de sa capitale. L'Empereur Kienlong, poète à ses heures, la célébra dans ses odes, en ces termes : « Elle se distingue parmi les autres villes, comme le tigre et le phénix parmi les autres animaux. » Pareille cité devait défier tous les coups de l'ennemi. Seul un siège en règle pouvait espérer en venir à bout, et par la famine encore. Aujourd'hui même, ces murailles se riraient de notre artillerie de campagne.

Avec le temps, à l'abri de la Cité se dressèrent les faubourgs. Le nombre des maisons s'accrut et une enceinte de terre, faite d'un mur, haut de 3m50, épais de 2m50 à la base, de 10 kilomètres de périmètre, enveloppa la ville marchande et industrielle.

La conception de Moukden indiquait une intelligence de premier ordre au point de vue de l'hygiène urbaine et, sous ce rapport, les

architectes des Souverains mandchoux avaient devancé de plusieurs siècles les idées de leurs collègues d'Europe. Une pente légère, nord-sud, assurait l'écoulement des eaux destinées au fonctionnement des égouts, car Moukden avait toute une canalisation souterraine, comme Pékin d'ailleurs et toutes les grandes villes chinoises. Cette orientation nord-sud est également celle du vent qui souffle le plus souvent, le *Si pei fon*, le vent du nord-nord-ouest qui emporte dans la campagne les miasmes et les germes délétères.

Mais Moukden-la-Florissante est aujourd'hui comme les sépulcres blanchis dont parlent les Evangiles, qui, imposants du dehors, n'en renferment pourtant que pourriture dans leurs murs.

Moukden avait grand air au moment de son édification : maintenant, elle donne surtout l'impression d'une ruine. En Mandchourie, comme en Chine, on n'entretient pas : tout croule, on bâtit à côté, mais on ne répare guère.

Pénétrons en ville par une des portes, véritable tunnel creusé dans la muraille, haut de 5 mètres, long de 10 et large de 6. Une foule bigarrée s'y presse avec un encombrement de chevaux, de

charrettes, d'ânes, de cochons et de mules, le tout estompé dans une aveuglante atmosphère de poussière.

Pour bien juger de l'ensemble de la Ville, la muraille est un observatoire excellent. Des plans inclinés situés à droite et à gauche de la porte, du côté intérieur, y donnent facilement accès. Cette muraille est un lieu de promenade charmant, propre, à l'abri du vent et de la poussière grâce à sa hauteur, d'une part, et à la ligne des crénaux extérieurs, de l'autre. L'état de ce mur est loin d'être brillant. Par places, le revêtement de briques — car la muraille est faite de terre battue recouverte d'un épais manteau de briques — a glissé sur une longueur de plus de 50 mètres; la terre s'est peu à peu effritée sous l'influence des pluies de l'été et des gelées de l'hiver, le chemin de ronde se trouve, par endroits, réduit de moitié. Çà et là quelques restaurations ont cependant été effectuées, qui ont permis aux entrepreneurs chargés de l'exécution de travaux et aux mandarins qui devaient en assurer la surveillance de s'offrir, aux frais des contribuables, de copieux pots de vin. Sur la muraille, toute une flore luxuriante s'est développée, herbes, arbrisseaux, arbres même de belle venue

ont poussé, disjoignant les briques, abattant les pans de murs, témoins vivants de l'incurie et aussi de la concussion des fonctionnaires qui mettent dans leur poche l'argent annuellement affecté au service de l'entretien.

Les miradors qui commandent les portes et les bastions d'angle ont un air plus minable encore que la muraille qu'ils dominent. Leurs toitures sont en partie effondrées, les poutres, les charpentes se dressent en l'air, comme de longs bras désespérés criant leur détresse et leur abandon. Il semble qu'un bombardement ou un incendie est venu détruire ces tours imposantes, faites pour défier le temps, si elles avaient été un peu entretenues. Seule une des tours de l'Est paraît encore en assez bon état. Ses toitures de briques vertes profilent fièrement dans le ciel leur silhouette élégante. Elle a, paraît-il, été restaurée récemment et son air de jeunesse et de force exagère encore la sénilité caduque de ses sœurs.

Du haut de la muraille, Moukden apparaît comme quelque chose de vague, de flou, tant est uniforme et monotone la teinte grise des toitures de ses maisons sans étages. Sur cette vaste étendue, sans couleur et sans relief, se

détachent heureusement les toits jaune d'or des kiosques du palais et les toitures vertes de quelques temples.

Deux grandes avenues, allant des portes de la muraille nord à celles des portes de la muraille sud, coupent à angle droit deux autres avenues identiques, réunissant les deux portes de l'est aux deux portes de l'ouest... C'est la disposition géométrique, le damier parfait caractéristique des villes du Nouveau Monde. Les 4 grandes artères et les 4 côtés de la muraille, délimitent de la sorte 9 principaux quartiers, que des rues, des ruelles, des boyaux, aux proportions de plus en plus réduites, vont, à leur tour, fragmenter à l'infini en un nombre incalculable de blocs de maisons, que l'œil ne parvient pas à dissocier.

Sur cet ensemble déjà terne, flotte en général un épais nuage de poussière qui, certains jours, obscurcit totalement l'atmosphère et empêche même de distinguer les tours de la muraille opposée à celle sur laquelle vous êtes en observation.

Descendons maintenant dans la rue pour nous mêler à sa vie. Celle-ci est peu intense. sauf dans une ou deux des artères. Première

précaution : regardez un peu où vous mettez vos pieds. Vous êtes exposés à marcher sur des choses innomables à chaque instant. Le principe du « tout à l'égout », une des victoires les plus péniblement gagnées par l'hygiène moderne, a été depuis des siècles remplacé, chez les Célestes, par la méthode plus simple, plus économique, mais moins salutaire, du « tout à la rue ». Le service de la voirie n'est guère soupçonné, les mandarins qui en sont chargés s'en remettent, pour les questions d'exécution et de détails, aux cochons et aux chiens qui trouvent dans les ordures de toutes sortes, ménagères ou autres, une nourriture abondante, variée, sinon saine. Grâce à ce procédé d'épandage, la chaussée s'élève, tous les ans, sous cet amoncellement d'ordures : les trottoirs sont en contre-bas de un mètre quelquefois. Le sol a une élasticité quasi organique et la poussière qui sourd sous vos pieds est surchargée de germes de toutes espèces.

Cette poussière, tantôt fine, impondérable, qui pénètre partout, tantôt aveuglante et épaisse, est une des caractéristiques de toutes les villes de la Mandchourie et du Nord de la Chine. Les rues ne sont point pavées et le mouvement

des piétons, des ânes et des chevaux est considérable. Ajoutez à cela la charrette chinoise — appareil de torture pour le malheureux Européen qui ne sait pas comme l'indigène s'accroupir « en tailleur » à l'intérieur et s'abandonner à l'inertie, mais se raidit, se contracte au risque de se faire enfoncer les côtes ou briser les dents à chaque cahot — qui se transforme, grâce à ses roues étroites et tranchantes, en un instrument aratoire, et creuse dans la chaussée de profondes ornières. La vie quotidienne de la rue produit déjà beaucoup de poussière. Mais quand le vent se met à souffler, on n'y voit plus : le ciel prend une teinte jaune, le soleil est voilé et, après quelques instants de séjour dehors, vous êtes méconnaissable ; vous semblez sortir du puits d'une mine.

Deux choses caractérisent la rue de Moukden, en dehors de sa saleté et de ses odeurs âcres : la poussière par le temps sec et la boue pendant les pluies. Les égouts ne fonctionnent plus depuis belle lurette ; ils sont obstrués et l'écoulement des eaux n'est plus assuré. L'eau stagne dans les rues. Le sous-sol argileux est peu absorbant : des mares, profondes de un à deux pieds, se créent qui dureront par places des

semaines et peut-être des mois. Les enfants et les cochons y viennent barbotter à plaisir. Mais, direz-vous, avec une pareille saleté, l'hygiène de la ville doit être abominable et les épidémies y doivent faire de terribles ravages. Quoique la chose puisse paraitre étrange, on s'y porte en général bien, malgré les microbes. A cela, il y a deux raisons. D'abord, les Célestes font de l'hygiène sans le savoir, en ne buvant guère que de l'eau bouillie. Or l'eau est un des principaux facteurs dans la transmission des maladies. Si vous voyiez les puits de Moukden, vous comprendriez combien facilement ils doivent être infectés. Ces puits, qui n'ont pas de margelle, s'ouvrent au raz du sol, dans la rue, et toutes les saletés, les ordures y peuvent tomber avec la plus grande facilité. Ce simple détail vous permet d'apprécier les avantages de la méthode asiatique de ne consommer que de l'eau bouillie. Ensuite, les bons Célestes ont un bureau d'hygiène au fonctionnement régulier, ponctuel, économique et certain. C'est le soleil, cet admirable soleil de l'Extrême Asie, — un soleil d'Afrique égaré dans une région septentrionale, — qui resplendit presque en tout temps et inonde l'atmosphère, privée d'humidité,

de ses rayons qui sont les meilleurs destructeurs de tous les microbes, inoffensifs ou dangereux. Quand, à ces deux conditions, eau bouillie et soleil, j'aurai ajouté le vent qui emporte beaucoup de miasmes et de germes au loin dans la campagne, vous connaîtrez les secrets de la santé de Moukden, malgré sa saleté.

Ce n'est pas à dire que, de temps à autre, quelque bonne épidémie n'y fasse son apparition : tantôt c'est le typhus, une autre fois le choléra. La variole y court les rues. Ces maladies font de sérieuses saignées dans la population, pour le plus grand profit des marchands de cercueils et des entreprises de pompes funèbres. Inutile d'ajouter qu'après ces épidémies on ne prend aucune mesure d'hygiène destinée à en prévenir le retour : l'Etat ne s'immisce pas encore dans les affaires des particuliers et la désinfection n'est pas obligatoire pour les maisons où se sont produits des cas de maladies contagieuses.

*
* *

La visite de Moukden au point de vue de ses monuments est vite terminée. Il n'y a que très peu de choses à voir. Les temples et les mos-

quées sont sans attrait ou tout à fait délabrés. Mais certaines rues de la Ville ont assez de caractère pour qu'on y flâne souvent : il y a toujours du nouveau pour l'œil de l'Etranger. Enfin Moukden renferme le Palais des fondateurs de la Dynastie mandchoue et celui-ci vaut qu'on s'y arrête.

Les rues de Moukden les plus intéressantes sont les rues marchandes, allant d'une porte à une autre. Là se trouvent les principales boutiques, et aussi la vie la plus active de la Cité. De toutes ces rues, la plus curieuse est celle qui réunit la porte Siao-Si à la porte Siao-Toung. Elle passe sous les deux plus importants monuments de la Capitale, la Tour de la Cloche et la Tour du Tambour. Ces deux tours n'offrent qu'un intérêt très médiocre. C'étaient des sortes de miradors, d'observatoires, placés au croisement des quatre grandes artères. Dans l'une, se trouve un énorme tambour, dans la seconde, une grosse cloche, qui, ainsi que toutes les cloches d'Extrême Orient, n'a point de battant. La cloche est mise en vibration par les chocs d'un morceau de bois, suspendu horizontalement et qui vient butter extérieurement contre ses parois.

Les maisons de la rue où nous allons nous promener sont sans étages, toutes bâties sur le même modèle : ce sont des boutiques qui en général regardent par une large baie sur la chaussée. Le patron et ses employés, le sourire aux lèvres, engagent le client à pénétrer, en un langage aussi imagé que suggestif. Ces boutiques gagnent à être vues quand elles sont neuves ou fraîchement repeintes : les panneaux de bois sculpté et doré, les grandes affiches en bois laqué et polychrome qui tombent de la hauteur des toits, sont du plus heureux effet. Des couleurs qui, sous notre ciel souvent gris et maussade, hurleraient de se trouver accolées, s'harmonisent parfaitement ici. Parmi les enseignes, les plus intéressantes sont les enseignes parlantes : les cordonniers, les chapeliers, les fabricants de chaussettes, les changeurs suspendent devant leur porte des bottes de 7 lieues en bois sculpté et doré, des chapeaux gigantesques, des chaussettes en carton pâte grosses comme des sacs, de monumentales « ligatures » de sapèques qui alternent avec des simili « taëls[1] » en forme d'énormes sabots d'argent.

1. Le « taël » est l'unité monétaire. C'est une once d'argent. Il est coulé en lingots de poids variant d'une once à 200 et plus,

Voici un marchand de thé : la boutique est remplie de boîtes et de bocaux, disposés sur des étagères, avec la symétrie qui, chez nous, caractérise les pharmacies bien tenues. Ici, un marchand de fruits confits expose à la tentation des pâtes de toutes sortes, appétissantes, bien présentées et excellentes d'ailleurs.

Les restaurants se reconnaissent à leur enseigne, mais on ne voit pas la salle. En revanche on rencontre, par-ci par-là, des restaurants ambulants : une table sur brouette avec des assiettes, des plats contenant des victuailles de toutes sortes. Un passant s'accroupit, tire quelques sous de sa poche et se fait servir son repas. Beaucoup d'ouvriers ne rentrent pas chez eux pour le repas de la journée : les marchands ambulants se rendent sur les chantiers et vendent riz, poisson, patates douces, puddings aux jujubes et à la farine de maïs, petites galettes à la pâte non levée, etc...

Nous passons sous les arcades de la Porte du Tambour et, tout à coup, l'aspect de notre rue change. Ce sont bien les mêmes maisons, les boutiques sont identiques. Mais un grand nom-

revêtant vaguement la forme d'un sabot, d'une petite nacelle ou plutôt d'un berceau d'enfant.

bre de mâts, hauts de 10 à 15 mètres, surmontés de paons gigantesques, d'énormes faisans, en bois sculpté et polychrome, décorés d'ornements de bois ajouré dans lesquels se tordent les anneaux des dragons, se dressent



Fig. 1. — Rue des Monts de piété.

devant les portes des magasins. Il y a une douzaine au moins de ces enseignes. Elles ont beaucoup de caractère et sont du plus heureux effet. Nous sommes dans la *Rue des Monts de piété*. Nulle part, en Chine ou en Mandchourie, je n'ai vu Rue de Monts de piété aussi jolie que celle de *Moukden : les boutiques sont*

bien tenues, les enseignes rutilantes : point n'est besoin d'être un grand économiste pour en conclure que les tenanciers font de belles et brillantes affaires. Les Monts de piété sont, en effet, des entreprises particulières, des sortes de banques ou de maisons de prêts, très solides, très prospères en général, mais échappant au contrôle de l'autorité. Leurs avances nous paraissent chères : elles ne sont pas exorbitantes en Mandchourie, où les taux de 15 et 20 % sont courants et où celui de 30 % est parfaitement accepté, sinon légal.

Les marchands de soies et de fourrures alternent avec les Monts de piété : Moukden est un très grand marché de fourrures : zibelines, tigres, panthères, loups, renards sont apportés à la capitale pour y être traités et mégissés.

Comme chez nous, au Moyen Age, les diverses professions se sont localisées à certains quartiers et même à certaines rues : ici la rue des argentiers, là celle des fabricants d'ustensiles de cuivre, ailleurs celle des forgerons, des libraires, des marchands de cercueils. Le cercueil, vous le savez peut-être, joue un rôle très important chez le Chinois : c'est même une des plus sérieuses préoccupations de sa vie

que de savoir dans quel cercueil il sera enfermé et quelles funérailles lui seront faites. Certains Célestes, en gens pratiques, se procurent leur cercueil de leur vivant et y consacrent des sommes énormes parfois. Un fils qui connaît les lois et les rites de la « piété filiale » ne manque pas, si ses moyens le lui permettent, d'offrir à ses parents, pour un soixantième ou soixante-dixième anniversaire, un beau cercueil, imposant par son volume et son poids, fait de bois d'essence rare, ouvragé, sculpté ou laqué, et sur le fond duquel, sont gravés, en or, les caractères « Bonheur » ou « Longévité ». Ce présent figurera en bonne place dans la maison paternelle et sera montré avec orgueil aux visiteurs de la famille. On s'endette pour se procurer un beau cercueil et on se ruine pour un bel enterrement[1].

Quand un enterrement de première classe passe par les rues de Moukden, la vie y est suspendue pendant des heures, tant le défilé du cortège est long et encombrant : des centaines de mendiants loqueteux ont été loués par le

1. Dans le chapitre *Un Enterrement à Pékin*, de mon livre *l'Orient lointain* (Storck, Paris et Lyon, 1903), j'ai longuement parlé de cette question des cercueils et des rites funéraires.

service des pompes funèbres, revêtus par lui de la blouse verte, coiffés du chapeau de feutre plat que surmonte un plumet rouge : ils vont de la sorte défiler par les rues portant qui une pique, qui une bannière, qui un des nombreux cartouches en bois laqué sur lesquels sont inscrites les vertus du défunt. Le transport du cercueil seul demande quelquefois 60 et 80 porteurs, tant le catafalque sur lequel il a été placé est chose monumentale et pesante... Et tout Chinois qui voit passer cet imposant cortège le regarde d'un œil d'envie, avec l'intime regret de ne pouvoir s'en offrir un pareil, un jour. Avec un beau cercueil et un bel enterrement on peut obtenir beaucoup d'un Chinois... même sa vie !

Quand on a visité les Palais impériaux de Pékin, celui de Moukden paraît peu de chose. Il dut pourtant avoir un grand cachet de splendeur à l'époque, déjà lointaine, où il était un tant soit peu entretenu. Mais aujourd'hui deux mots peuvent traduire l'état de ce Palais des conquérants de la Chine : abandon et ruine.

Un mur lézardé peint en rouge, recouvert de briques vernissées jaune d'or, le long duquel se sont accumulées, depuis des années, des

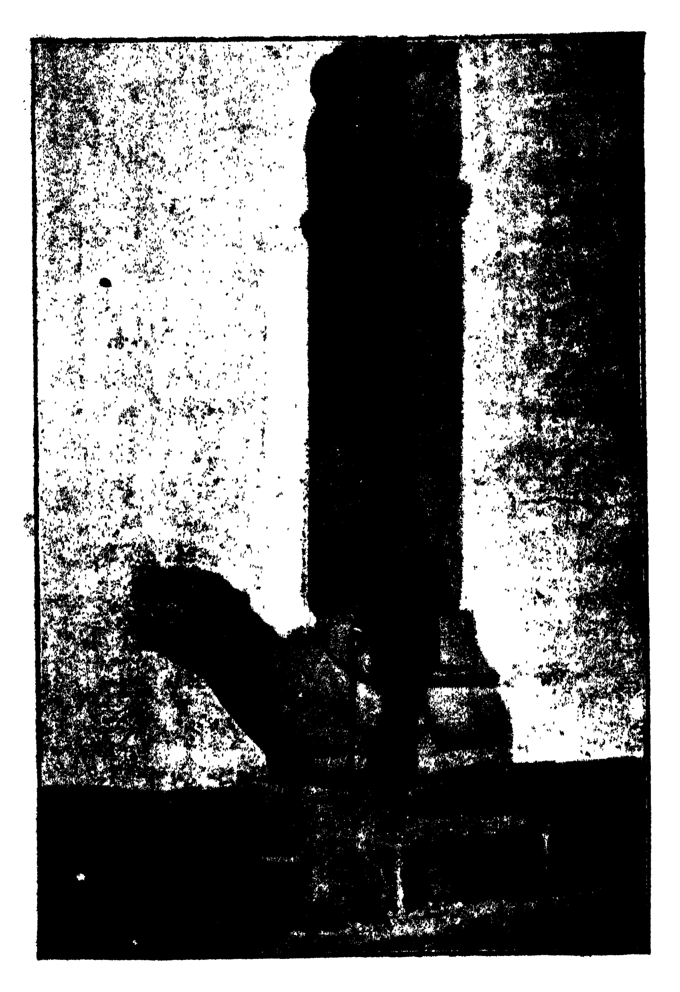


Fig. 2. — Stèle funéraire.

tonnes d'ordures de toutes sortes, sert d'enceinte à la résidence des fameux guerriers. Du côté sud, deux arcs de triomphe en bois ouvragé et à peu près en ruine, commandent l'entrée de la Place du Palais. Un pavillon, auquel on accède par quelques gradins de pierre blanche, abrite la grande porte, celle par laquelle seuls les Souverains ou leurs représentants avaient le droit de passer. Le visiteur et les fonctionnaires ne la voient jamais tourner sur ses gonds. On accède au Palais par les petites portes latérales. Le Palais est formé par une succession de longs pavillons, parallèlement disposés, faisant face au Sud par leur entrée principale, séparés les uns des autres par de vastes cours dallées, où l'herbe pousse aujourd'hui. Ces pavillons qui servaient de salles d'audience et dont l'un abrite le trône impérial, sont bâtis sur le même style : c'est le pavillon chinois, à un seul rez-de-chaussée. Le bâtiment repose sur un soubassement de pierre, auquel donnent accès de larges escaliers. Une galerie de pierre, d'une blancheur de marbre, délicatement travaillée, entoure le soubassement. La toiture à arète assez vive, aux angles retroussés à l'extrémité desquels

murmurent constamment des cloches éoliennes, est recouverte de tuiles vernissées jaune d'or. Elle déborde largement le pavillon et des colonnes, jadis laquées de rouge, aujourd'hui dans le plus minable des délabrements, la soutiennent aux quatre coins.

Entrons dans la Salle du Trône. Elle est abandonnée depuis longtemps, non seulement par les Empereurs, mais aussi par ses gardiens! Les pigeons l'habitent seuls aujourd'hui, ainsi qu'on en peut juger par l'épaisse couche de guano accumulée sur le sol. Cet abandon de ce qui fut beau jadis et majestueux vous serre le cœur. Car cette salle a grand air : large de 10 mètres, longue de 15, haute de 6. Son plafond, fait de petits caissons ouvragés polychromes, tombe par places. Les gouttières, les moisissures ont accompli lentement leur œuvre de destruction. D'énormes colonnes de bois laqué soutiennent le plafond. Les murs de la pièce, peints en teinte abricot, sont nus : pas une fresque, pas de tableaux suspendus. Cette nudité voulue et cette simplicité n'en sont que plus imposantes. La lumière, tamisée par le papier des fenêtres, entre par les larges baies du côté nord et du côté sud.

Le Trône impérial est un vaste fauteuil en bois laqué rouge. Il est placé sur une sorte d'estrade où on accède par deux ou trois marches. Il est recouvert d'un dais en bois, rappelant un peu la forme d'un des petits autels ancestraux qui se trouvent dans toutes les maisons chinoises. Des colonnes de bois laqué se trouvent sur le devant, autour desquelles s'enroule un dragon dont la gueule ouverte et saignante vous menace.

Cette Salle du Trône est de toutes celles du Palais, avec la Bibliothèque, la moins délabrée. Les pavillons annexes ne sont plus que ruines : on dirait que certains coins du Palais ont subi un siège ou ont souffert de quelque tremblement de terre.

Dans le Palais se trouvent des richesses que Russes et Japonais ont respectées d'ailleurs. Depuis des lustres, on garde, soigneusement enfermés dans des coffres, des jades précieux, de superbes costumes impériaux, et particulièrement des documents d'une inestimable valeur pour les bibliophiles chinois : poésies manuscrites des Empereurs et surtout des « kakémonos » sur lesquels, d'un seul trait de pinceau, un Souverain traça jadis un caractère



Fig. 3. — Le Trône impérial.

« bonheur » ou « longévité », avec une sûreté de mains qu'eût enviée le plus fin lettré de l'Empire; car, dans leurs écrits, les Célestes admirent plus la forme que le fond, la lettre que l'esprit, l'élégance des « caractères » que la puissance ou l'élévation de la pensée qu'ils traduisent.

A droite de l'enceinte du Palais, se trouve une grande cour rectangulaire, au fond de laquelle se dresse, sur un soubassement de pierres, un élégant pavillon polygonal, dont la toiture de tuiles jaunes est supportée par des colonnes au sommet desquelles s'accrochent des dragons grimaçants. On ne peut juger de l'effet qu'il pouvait produire au moment de sa splendeur, — depuis bien longtemps passée, — car aujourd'hui terne, d'un teint grisâtre, il respire l'abandon et la misère. De chaque côté de la grande cour dont je viens de parler, se trouvent des petits pavillons sans étages : ils servaient de salles d'attente aux nombreux fonctionnaires avant les audiences qui se tenaient parfois sur cette sorte d'esplanade. De larges dalles de pierre blanche indiquent de distance en distance, sur le pavage de la cour, la place que devaient occuper conformément au

protocole — les « Rites » — les diverses classes de mandarins appelés à venir faire leurs « kotos » (prosternations) devant l'Empereur.

*
* *

Il y a plus de Chinois à Moukden que de Mandchoux[1]. Ceux-ci, d'ailleurs, ne se distinguent plus, ethniquement parlant, des Célestes. Les différences d'angles faciaux que pourraient donner les mensurations ne sont pas perceptibles pour notre œil. La Chine soumise par les Mandchoux, au milieu du XVII[e] siècle, accepta sans trop regimber ses nouveaux maîtres, comptant sur sa force d'inertie et surtout sur sa rare puissance d'absorption. Cette conquête violente fut une sorte de suicide pour la race victorieuse. Au contact du Chinois policé, le Mandchou perdit sa rudesse primitive et, comme autrefois la Grèce vaincue le fit pour Rome, la Chine asservie conquit, à son tour, son farouche vainqueur, envahit même ses territoires qui devinrent une colonie chinoise. Le Mandchou oublia ses mœurs, ses traditions, jusqu'à sa langue. Aujourd'hui, le mandchou est une

1. On les désigne le plus souvent sous les noms de Tartares-Mandchoux.

langue morte, qui ne serait pas plus comprise des marchands de Moukden, que le latin de Cicéron ne le serait des épiciers de Rome.

Les Mandchoux portent le même costume que les Chinois. Ils ont la tête rasée et la longue natte dans le dos : cette coiffure est un des rares vestiges de la domination des Tartares qui l'imposèrent aux vaincus.

Les rares Mandchoux qu'on trouve à Moukden sont des fonctionnaires qui ne parlent que le chinois, et, pour trouver des Mandchoux primitifs, il faudrait remonter au nord, sur les bords de la Soungari, de l'Ossouri ou de l'Amour. Là, les Solones, les Yu-pi-tatse forment encore des colonies autochtones, mais qui disparaîtront devant l'invasion chinoise ou se transformeront à son contact.

S'il est, dans la rue, impossible de reconnaître un Mandchou, il n'en est pas de même d'une femme tartare. Celle-ci porte le même costume que la femme chinoise : longue blouse boutonnée sur le côté droit, pantalon serré sur la cheville, caraco de couleurs plus ou moins voyantes. Mais elle n'a pas les pieds déformés, ces affreux « lis d'or » que la coquetterie et la mode imposent à la femme chinoise :

cette déformation est, il est vrai, assez peu pratiquée par les Chinoises de Mandchourie. La femme manchoue se distingue surtout par sa coiffure : le chignon en « cornes de bœuf ». Sur le front, les cheveux sont peignés en bandeaux. En arrière, ils sont relevés et forment un tout petit chignon. Mais sur le sommet de la tête, les cheveux sont appliqués sur une large barre d'argent ou de cuivre, disposée transversalement. Des fleurs artificielles sont piquées dans les cheveux à profusion. Ce chignon transversal prend, avec la mode, des proportions énormes et, à l'heure présente, les femmes de Moukden arrangent leurs cheveux de façon à donner à leur coiffure une assez grande ressemblance avec les coques de soies de nos Alsaciennes.

Chinoises ou Mandchoues ont un goût très marqué pour les couleurs voyantes. Elles sont presque toutes fardées, s'élargissent la lèvre inférieure avec du carmin. La coquetterie ne désarme pas, même avec l'âge, et l'on rencontre des septuagénaires portant, crânement plantés dans leur maigre chignon, de rutilants bouquets de fleurs artificielles dans lesquels le jaune, le violet, le vert et le rouge essayent — vaine-

ment pour notre œil — d'harmoniser leurs teintes.

La population de Moukden est estimée à environ 200.000 âmes. Elle fut longtemps considérée comme turbulente et xénophobe. Elle est, en effet, composée d'éléments fort divers. La Mandchourie était, il n'y a que peu d'années encore, un pays d'exil où l'on déportait les criminels politiques ou de droit commun. Beaucoup de Musulmans y furent relégués après la révolution du Yunnam et Moukden compte plusieurs mosquées. Les Musulmans sont très solidaires et l'autorité doit compter avec eux. Ils se sont, dans les grandes villes, attribué certains monopoles : ils sont, par exemple, bouchers pour les moutons. Ils laissent aux autres Chinois le soin d'abattre des porcs. Mais un Céleste bouddhiste ou taoïste qui tenterait d'ouvrir une boucherie de viande de mouton aurait chances de voir sa maison — comme par hasard — prendre feu, peu de jours après, et la police n'informerait pas. Elle saurait par avance que le feu a été mis par les Musulmans. De même les disciples du Prophète se sont fait une spécialité de la vente des rafraîchissements, des gâteaux, bonbons, pâtes de fruits, aux portes

de la Ville. On reconnaît leur religion au croissant de cuivre ou d'étain qui surmonte leur étal.

Moukden fut un grand centre d'agitation des Boxeurs qui mirent la ville à feu et à sang, incendièrent sous couleur de xénophobie, pour



Fig. 4. — Monument lamaïste.

les mieux piller, beaucoup de boutiques de malheureux commerçants qui avaient quelques objets d'exportation européenne. Ils commirent aussi nombre d'atrocités et parmi celles-là nous devons rappeler l'incendie de la cathédrale de Moukden dans laquelle 3 à 400 chrétiens furent

brûlés avec leur Evêque, Mgr Guillon, qui n'avait pas voulu abandonner son troupeau.

Moukden est un centre religieux important. Les monastères abondent autour de la Ville. Le Dalaé Lama du Thibet y a son représentant, un personnage très influent qui habite dans un grand temple aux portes de la Ville, le Hoang Seu, dont les approches sont indiquées par des arcs de triomphe de bois décorés et ouvragés. Comme en Mongolie et en Chine, les Lamas sont les représentants du bouddhisme indien réformé au XIVe siècle par Tsong Kaba et qu'on désigne communément sous le nom de *lamaïsme*.

*
* *

Une promenade sous les murs de la Ville et dans ses faubourgs est des plus intéressantes. La vie y est plus grouillante. Des foires s'y tiennent en permanence, surtout sur les côtés est et ouest. Là, l'espace compris entre le pied du rempart et ce qui fut jadis le fossé d'enceinte n'est pas occupé. Du côté nord et du côté sud également, ces mêmes emplacements sont encombrés par des constructions, fixes et semi-temporaires, donnant asile à toutes sortes

de professions : chiffonniers, marchands de bric-à-brac, mendiants. Ceux-ci sont la plaie de toutes les villes chinoises. Dans les grands centres, ils y sont organisés en syndicats puissants, élisant des chefs, un Roi même qui est une autorité reconnue par la Police qui traite et discute les questions afférentes à son domaine avec lui, pour le plus grand bien des citoyens, paraît-il.

J'ai parlé plus haut de ce qui fut le fossé de la Ville : on en voit encore des traces. Ce sont des ponts, sous lesquels l'eau passait jadis, aujourd'hui en partie enfouis sous le sable et, çà et là, quelques flaques d'eau croupissante, vertes ou noirâtres, aux émanations fétides, dans lesquelles barbottent, à cœur joie et ventre que veux-tu, des troupes de cochons noirs et râblés.

C'est un véritable kaléidoscope vivant que celui qui se déroule sous les yeux du promeneur, sans cesse renouvelé, et chaque fois du plus haut intérêt.

Ici, un conteur public tient sous le charme de sa parole et la fascination de sa mimique, tout un cercle de badauds, riant à gorge déployée à ses nombreux calembours, fortement

épicés en général. Mais l'expression risquée et le geste polisson ne sont pas faits pour choquer le public des faubourgs.

Tout près de là, accroupi devant son modeste étal, composé des choses les plus hétéroclites: vieilles savates, étriers dépareillés, fourneaux de pipes, clous rouillés, un petit marchand attend la clientèle. On se demande avec intérêt, d'abord ce qu'il peut bien vendre, et ensuite ce qu'il peut gagner sur ce lot de marchandises dont la valeur totale ne serait pas payée 5 sous de notre monnaie.

La profession médicale s'exerce librement sous la muraille. Voici un oculiste en train d'examiner des paupières chassieuses et des yeux éborgnés. La cécité et les troubles oculaires sont fréquents, dus pour la plus grande part à la variole, à la poussière et à la saleté. Voilà un guérisseur d'un autre ordre : c'est un spécialiste de l'acuponcture. Pour bien montrer son savoir à l'assistance, il a étendu par terre quelques planches européennes d'anatomie humaine, représentant un écorché, un système circulatoire, les viscères abdominaux. Un client s'approche, accusant quelques douleurs dans l'épaule. Très vite, notre praticien examine la

région malade, c'est-à-dire promène vaguement ses doigts sur les parties douloureuses, et, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, il a arrêté son diagnostic et son traitement. Avec décision, il enfonce trois grandes aiguilles au travers des chairs, les maintient 20 secondes en place ; puis le patient paie quelques sapèques et part, l'air satisfait, sinon guéri. Car je n'ai qu'une confiance très limitée en ce mode de thérapeutique, fait par des médecins qui ne soupçonnent rien de l'anatomie et qui vous enfoncent à l'aveugle de longues aiguilles sales, au travers du corps, au risque de blesser des organes importants, de gros vaisseaux sanguins dont ils ignorent la position. J'ai entendu citer, par des Européens trop confiants, des cas surprenants de guérison par ces rebouteurs. Mais on ne parle jamais des morts par hémorrhagies, péritonites ou pleurésies qu'ont provoquées ces aiguilles malpropres promenées au hasard dans un ventre, un poumon ou quelque grosse artère. Ces médicastres ambulants seraient, paraît-il, tenus en médiocre estime par les médecins exerçant à domicile, aussi ignorants qu'eux d'ailleurs et aussi dangereux, car ils ont recours aux mêmes mé-

thodes thérapeutiques. Mais ceux-ci en imposent davantage, car ils ont pignon sur rue et peuvent accrocher au-dessus de leur porte des « pien » de clients reconnaissants, plaques de bois laqués sur lesquelles des malades guéris ont fait graver en lettres d'or des phrases lapidaires, vantant l'habileté du médecin, dans le style de celles-ci : « Sa main habile a fait renaître le Printemps ! » ou « Qu'il est dommage qu'il ne soit pas ministre ! », entendant par là qu'un médecin qui peut si habilement débarrasser le pauvre monde des maux qui l'accablent, pourrait aussi, s'il était ministre, tirer son pays des difficultés au milieu desquelles il se débat : la Chine, pays fortuné, ne connaît pas encore le parlementarisme et les médecins députés !

Les pédicures abondent, opérant en plein vent. Leur abondance est en fonction du grand nombre de cors aux pieds, car tout Chinois a des cors. La chaussure trop étroite du bout, trop dure, comprime les orteils qui chevauchent l'un sur l'autre, provoquant ces diverses formations épidermiques, durillons, cors, œils-de-perdrix, aussi désagréables à leur propriétaire dans le Céleste Empire que dans notre vieille Europe.

Les barbiers, — et ils sont légion, — sont installés sous des tentes de toile, tressant des nattes, rasant barbe et cheveux, et terminant la toilette en promenant d'une main experte leur lourd rasoir dans les narines et dans les oreilles de leurs clients. « La barbe et les cheveux » doivent être particulièrement agréables aux Célestes, car leur visage traduit toujours une expression de parfaite sérénité et de satisfaction profonde.

Les petits théâtres, les danseurs de corde, les dioramas aux vues d'un réalisme plutôt outré, retiennent beaucoup de badauds. Les acrobates et jongleurs, aussi habiles à charmer la foule par la faconde de leurs « boniments » que par la dextérité de leurs doigts, groupent toujours autour de leur table mystérieuse de nombreux cénacles. Ils ont l'art d'arracher la sapèque à la bourse récalcitrante qui se laisse entr'ouvrir par la perspective alléchante d'un de ces « tours » bien réussis qui enlèvent les « Hao ! Hao ! » laudatifs de l'assistance.

Les diseurs de bonne aventure, thaumaturges et sorciers de toutes espèces, jouissent d'un gros crédit. Le Chinois est horriblement superstitieux et croit à toutes sortes d'influences

occultes. Les « voyants » font de bonnes affaires. Leurs méthodes rappellent beaucoup celles de leurs congénères de nos contrées occidentales. Et s'ils n'ont pas recours, — et pour cause, — à la classique épreuve du marc de café ou à l'examen du gilet de flanelle, ils emploient des procédés d'une précision identique, assurant des résultats aussi positifs.

Je passe sous silence toute une série de loqueteux, véritable cour des Miracles, exhibant, pour tenter la charité, les plus lamentables infirmités, sans grands succès d'ailleurs, car le Chinois est peu sensible et donne rarement.

A la fin de l'hiver, un sport très spécial a lieu sous la muraille, par les belles après-midi ensoleillées. De paisibles bourgeois, des artisans arrivent, portant chacun une cage — souvent deux — renfermant un oiseau qui rappelle un peu notre alouette. Ils se réunissent par groupes de 10 à 20 et passent des heures à écouter chanter leurs oiseaux ou à les faire travailler : l'oiseau est dressé à rapporter, comme un chien. Son maître le tient sur sa main et, tout à coup, lance en l'air un gros pois ou un haricot que l'oiseau va saisir au vol, puis il revient se poser sur la main de son maître.

La région de Moukden est un centre d'élevage de chevaux. Les poneys de Mandchourie sont très robustes. Ils manquent totalement de lignes, sont courts, trapus, mais résistants et faciles à nourrir. A certaines dates d'importants marchés se tiennent sous la muraille : on y trouve de tout, depuis la haridelle à qui il ne reste plus que deux pattes, jusqu'aux « griffins » de prix qui iront s'illustrer sur les champs de courses de Hong-Kong et de Chang-Haï. Les Chinois sont en outre des maquignons de premier ordre, c'est-à-dire sont passés maîtres en l'art de « truquer » un cheval.

Aux jours de foire, des restaurants ambulants se dressent en quelques heures, faits d'une enceinte et d'une toiture en sorgho. Le Chinois est né cuisinier et, si l'odeur de sa cuisine ne satisfait pas toujours notre odorat, nous ne pouvons nous empêcher de constater son art pour bien présenter les mets et tenter le goût du client.



Quittons maintenant Moukden et ses ordures pour nous rendre en pèlerinage aux Tombes impériales.

Rien n'est plus triste que la plaine de Mandchourie. A perte de vue, surtout pendant l'hiver et au début du printemps, elle se déroule monotone, poudreuse et jaune. Seuls — ou à peu près — les groupes d'arbres des cimetières viennent, de temps à autre, jeter la note gaie de leur verdure sur cette fastidieuse uniformité.

Au nord-ouest et au nord-est de Moukden, se dressent de petites collines boisées de pins et de cèdres. Ce sont les *Péi-Ling* et les *Fou-Ling*, où dorment leur dernier sommeil les fondateurs de la Dynastie des Tsings.

Deux emplacements différents furent choisis, à quelques kilomètres de la Capitale, voilà plus de deux siècles et demi, qui devaient recevoir, chacun à tour de rôle, la dépouille mortelle des Souverains mandchoux. Deux seulement y furent ensevelis, leurs successeurs ayant jeté leur dévolu sur des sites plus rapprochés de Pékin, devenu leur Capitale.

Le choix de l'emplacement des Tombes impériales ne fut pas le fait du hasard ou de la fantaisie du Potentat. Quand on sait le rôle que joue en Chine cette seule question de la position et de l'orientation à donner à la tombe d'un

simple particulier, on en peut conclure combien la même question dut être primordiale, quand il s'agit de déterminer la place où seraient inhumés les Empereurs. Certainement, au moment où les Souverains mandchoux se décidèrent à faire choix d'un emplacement pour leurs tombeaux, ils durent consulter tout ce que la Chine et la Mandchourie devaient posséder de *Fong-Choué-Sienchan* — c'est-à-dire d'astrologues, de géomanciens, de charlatans et de sorciers, thaumaturges et autres seigneurs de moindre importance, capables de discuter en matière d'occultisme *de rebus scibilis... et quibusdam aliis*, — pour obtenir d'eux la détermination exacte, scientifique pourrait-on dire, de l'endroit où pourraient être érigées les Tombes impériales. La solution de ce problème avait une importance que notre cerveau d'Occidentaux ne peut très bien saisir. Voyez pourtant combien capitale était la question. Si la dépouille mortelle des Empereurs n'avait pas été inhumée en lieu favorable, si l'esprit des morts n'avait pas trouvé, pour parler comme les Célestes, un bon *Fong-Choué*, si des influences néfastes, résultant d'un mauvais choix du terrain, étaient venues troubler, dans leur dernier

sommeil, l'âme de ces grands guerriers, à quels malheurs leurs héritiers et tout l'Empire avec eux n'eussent-ils pas dû s'attendre!

Le choix des *Fong-Choué-Sienchan* dut être des plus heureux, car, pendant plus de 200 ans, la gloire et la puissance des Empereurs rayonna sur tout l'Extrême-Orient[1].

Le site des Tombes impériales est charmant. Au milieu de beaux parcs, plantés d'arbres d'essence résineuse, de cèdres, de pins-thuyas, au feuillage toujours vert, entourés du calme et du mystère, dorment les grands Ancêtres. Jusqu'au commencement de mars 1905, rien n'était venu troubler le calme auguste qui pesait sur leurs Tombes, depuis deux siècles et demi. A ce moment, la canonnade des Russes et des Japonais se mit à faire rage autour d'eux. On se battit même dans le cimetière du Nord, bien que les adversaires aient, d'un commun accord, décidé de respecter les *Pei-Ling* et les *Fou-Ling*. Aux premiers coups de feu, l'escorte de « braves des bannières mandchoues », chargée

1. J'ai étudié, dans un chapitre de mon livre *Superstitions Crime et Misère en Chine* (4e édition, Paris, Storck, 1903), cette question du *Fong-Choue* et de son rôle prépondérant dans l'existence des Chinois.

de veiller nuit et jour sur les dépouilles sacrées, s'était hâtée de fuir, craignant moins, pour l'heure, le courroux impérial que les effets des shrapnells ou des balles de petit calibre.

Les Tombes impériales se voient de loin. Sur la sombre masse de la verdure, se détachent, brillant au soleil, les toitures jaune d'or des temples et des pavillons de la nécropole. Ces Tombeaux tiennent à la fois du Palais et de la Citadelle : l'élégance et la force abritent l'éternel repos.

L'accès de la Tombe impériale est difficile. Pour atteindre le dernier réduit où elle se trouve, jalousement cachée, il faut franchir une série d'enceintes.

Un premier mur, badigeonné de rouge, couronné d'un chapiteau de briques émaillées jaune d'or, décorées du symbolique dragon à cinq griffes, enclôt un vaste parc rectangulaire de plus de 2 kilomètres de périmètre. Les murs sud, est et ouest sont percés, chacun en leur milieu, de trois portes qui passent sous le même pavillon, aux toits cornus. Les arceaux des portes sont faits de pierres ajourées dans lesquelles s'enlacent les chimères impériales. A droite et à gauche de ces pavillons, encastrés

dans le mur d'enceinte, d'énormes dragons recourbent leurs anneaux dans des écussons de céramique verte, jaune, violette et bleue.

Les cortèges accédaient dans le parc par la porte du Sud. Une large avenue, taillée dans la



Fig. 5. — L'Arc de Triomphe des Pei-Ling.

futaie des arbres toujours verts, arrive sur la porte, franchissant un pont aux courbes gracieuses, et passe sous un arc de triomphe de pierre blanche comme du marbre, ajouré comme de la dentelle, léger et imposant, harmonieux et maniéré tout ensemble. Les montants re-

posent sur des lions de granit, à la face à la fois débonnaire et grimaçante.

Gravissons les quelques marches qui nous conduisent sous l'arc de triomphe. Nous sommes maintenant sur une chaussée surélevée, faite



Fig. 6. — Soubassements de l'Arc de Triomphe,

de briques et de pierres sculptées ; mais les herbes ont poussé, les racines des arbres se sont infiltrées entre les briques. Tout est disjoint : les pierres sont abattues, des animaux sculptés, lions, chacals, qui ornaient les encor-

bellements des balustres, sont tombés lamentablement sur le sol.

C'est par la porte du Sud que s'engagent les « bienfaisantes et vivifiantes effluves du Printemps ». Entrons avec elles ! Devant nous, s'ouvre le Parc, silencieux, fait pour le calme et la méditation. Les Tombes de l'Est et du Nord ont une disposition identique. Mais dans les premières, à deux cents mètres de la porte d'entrée, un monumental escalier franchit lentement les flancs d'une petite colline. Ces larges et simples gradins de briques, par leur proportion considérable, augmentent encore la majesté du lieu.

La voie sacrée qui conduit aux Tombes est flanquée, à droite et à gauche, d'une série d'animaux plus grands que nature, éléphants, chameaux, chevaux, reconnaissables encore, malgré leur facture un peu fruste. Cette allée triomphale est une reproduction, mais à une échelle très réduite, de la célèbre avenue des Tombes impériales des Mings, qui se trouvent à une soixantaine de kilomètres au Nord de Pékin.

Au bout de cette avenue, un pavillon quadrangulaire aux tuiles jaunes, repose sur de lourdes et imposantes assises. Il abrite une

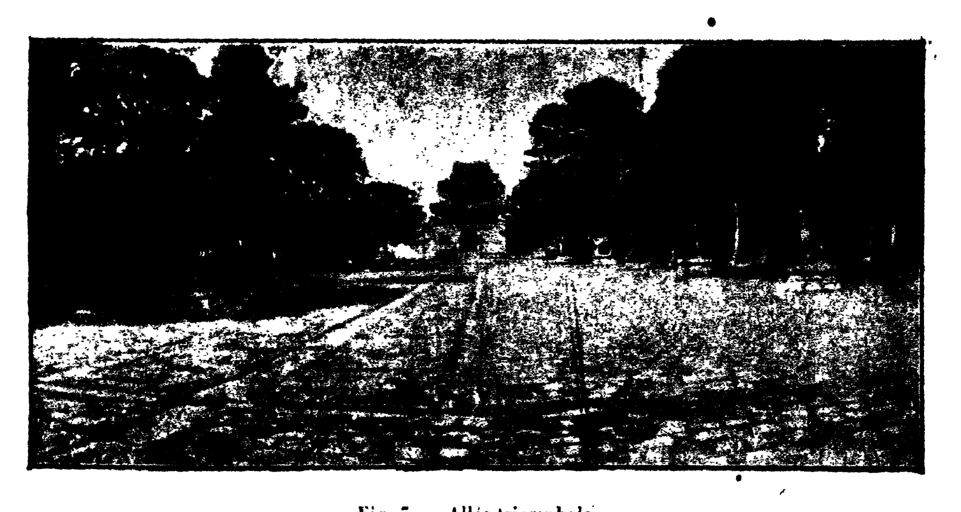


Fig. 7. — Allée triomphale.

énorme tortue de granit poli, supportant sur son dos une monumentale stèle de la même pierre, sur laquelle sont gravés en caractères chinois et mandchoux, les innombrables titres et qualités de l'impérial défunt.



Fig. 7. — Pavillon de la Stèle.

Avançons encore. Voici maintenant un mur haut de 8 mètres, large de 5, crénelé, flanqué de bastions d'angle. C'est l'enceinte interdite, le sacro-saint dans lequel se trouve, non pas la tombe elle-même, mais le pavillon abritant la « tablette » dans laquelle est venue se réfugier



Fig. 8. — L'enceinte interdite. Au fond, le Pavillon de la Tablette de l'âme.

après sa mort l'âme — ou plutôt une des âmes de l'Empereur. Le Chinois, vous le savez peut-être, a trois âmes, ou, plus exactement, son âme se compose de trois parties : l'âme rationnelle qui siège dans la tête, l'âme passionnelle qui se trouve dans la poitrine et l'âme matérielle, localisée au bas ventre. Chaque partie prend à la mort une direction différente : l'une pénètre dans la tablette, l'autre descend sous terre avec le corps et la dernière gagne le monde des ténèbres.

Une tour monumentale à trois étages de toitures, rappelant les bastions des portes de Pékin, surmonte la porte d'entrée de la muraille d'enceinte sur le côté sud. De lourds cadenas grincent sous les clés. De puissantes traverses de bois sont retirées par les gardiens sous la surveillance des mandarins officiellement chargés de l'entretien des tombes, la large et lourde porte tourne sur ses gonds et devant nous s'ouvre cette enceinte interdite où jadis personne ne pouvait pénétrer, en dehors des émissaires du Fils du Ciel qui y venaient, tous les ans, faire aux mânes ancestrales de rituelles offrandes.

La large cour dallée est nue : à droite, à gau-

che, devant nous des pavillons du plus pur style chinois profilent, dans l'air bleu du ciel, le galbe élégant de leurs toitures légères. Celui du centre renferme la tablette impériale.

Une porte basse et puissante, creusée dans le mur du nord, nous conduit sur une sorte de coupole énorme en terre battue mélangée de chaux, entourée d'un haut mur crénelé, en forme de fer à cheval, dont les deux extrémités s'appuient sur le mur d'enceinte lui-même. Cette énorme taupinée de béton, dont la rude simplicité contraste singulièrement avec tout le luxe architectural qui l'entoure, est la tombe — ou doit être la tombe. Car on ne sait pas, paraît-il, exactement où reposent les restes de l'Empereur : le plus profond mystère a toujours présidé aux impériales inhumations. Peut-être le secret gardé au sujet de la position exacte des augustes dépouilles n'avait-il d'autre but que de prévenir, en cas de révolution dynastique ou d'invasion étrangère, de sacrilèges profanations.

En dehors de l'enceinte interdite, dans le parc, à 100 mètres au nord de la tombe, se dresse une colline artificielle boisée et disposée en demi-cercle. Elle est là pour arrêter les

« néfastes effluves » qui soufflent du Nord. Elle affecte dans sa disposition la forme du dossier d'un fauteuil chinois et elle signifie confort, bien-être, car le défunt doit se trouver dans sa tombe aussi confortablement installé que dans un bon fauteuil !

Les Chinois ont un art spécial pour trouver de beaux emplacements — ou pour les aménager ou les créer même — pour les Tombes impériales. Le site des Tombes de Moukden et leur ensemble n'ont pas la majesté imposante des Tombeaux des Mings, aux environs de Pékin. Mais on retrouve, ici, à une échelle réduite, il est vrai, tous les éléments décoratifs, l'architecture, l'ordonnancement général des Tombeaux de la Dynastie actuelle, situés à l'Est et à l'ouest de Pékin, les *Toun-Ling* et les *Si-Ling*. Les événements des Boxeurs et l'occupation de Pékin par les armées internationales en 1900, les rendirent accessibles aux Etrangers. Ce fut aussi une des conséquences de la guerre russo-japonaise de faire ouvrir pour nous les portes sacrées de *Pei-Ling* et de *Fou-Ling* de Moukden.

L'IDÉE DU PÉCHÉ ORIGINEL

PAR

M. Salomon REINACH

Membre de l'Institut

Mesdames, Messieurs,

Les Grecs racontaient une jolie histoire, dont les variantes sont nombreuses, mais qui, sous sa forme primitive, paraît s'être présentée à peu près ainsi. Un jour les dieux de l'Olympe façonnèrent, avec de l'argile, une jeune fille qui fut nommée *Pandore*, mot qui renferme deux éléments signifiant « tous les dons », parce que les dieux lui témoignèrent à l'envi leur bonté et s'efforcèrent de la rendre belle et attrayante. Jupiter lui fit présent d'un coffret avec défense de jamais l'ouvrir. Mais Pandore, comme les jeunes filles de nos contes, était curieuse autant que belle; à peine descendue parmi les hommes qui la courtisent et l'admirent, elle soulève le couvercle fatal. Tous les

biens que Jupiter avait accumulés dans la boîte reprirent leur vol vers l'Olympe; l'espérance seule resta au fond. De ce jour l'humanité dut peiner et souffrir, travailler la terre à la sueur de son front, lutter contre les maladies et les caprices des saisons; il ne lui resta, pour se consoler, que l'espérance. Aussi la femme fut-elle considérée comme la source de tous les maux, parce que sa curiosité indocile avait privé l'humanité naissante de tous les biens.

Remarquons que Jupiter a défendu à Pandore d'ouvrir la boîte, mais il ne lui a pas dit pourquoi. C'est une interdiction sans motif rationnel, que le caprice seul du dieu semble dicter. De pareilles interdictions se rencontrent très souvent dans les fables de tous les pays et il en subsiste de semblables, même chez les peuples les plus civilisés, sous la forme de règles d'étiquette. Il y a des choses qui ne doivent pas se faire simplement parce qu'elles ne doivent pas se faire, par exemple de croiser son couteau et sa fourchette, ce qui ne gêne personne, mais est censé « porter malheur ». En Polynésie, ces interdictions non motivées s'appellent des *tabous*, désignation qui a conquis droit de cité dans nos langues. Il est très vraisemblable que toutes

les interdictions ont été à l'origine des *tabous;* celles qui semblèrent conformes à l'utilité sociale ou individuelle sont devenues des lois ou des règles de conduite; les autres ont disparu avec le progrès des mœurs ou ne survivent qu'à l'état de superstitions.

Il y a, dans le mythe de Pandore, deux éléments essentiels : d'une part, une tentative tout à fait naïve pour expliquer l'origine du mal; de l'autre, l'idée peu galante de la malfaisance du sexe féminin. Je ne vous donne pas cela pour quelque chose de très philosophique, mais c'est un conte divertissant et gracieux, bien digne des Grecs; et puis, comme disait Voltaire, une des plus belles qualités de ce conte-là, c'est qu'on n'a jamais brûlé personne pour n'y avoir pas cru[1].

D'autres Grecs, des Grecs du Nord, Thraces et Thessaliens, voulant expliquer les misères qui pèsent sur l'humanité et auxquelles les animaux semblent échapper plus que les hom-

1. Voir Voltaire, éd. de Kehl, t. XXXII, p. 186 : « Rien n'est plus spirituel et plus agréable que le conte de Pandore et de sa boîte. Rien de plus enchanteur que cette origine de nos souffrances Mais il y a quelque chose de bien plus estimable encore dans l'historiette de Pandore : c'est qu'il ne fut jamais ordonné d'y croire. »

mes, racontaient une histoire moins aimable, un conte mystique et sinistre, qui fut exploité par des prêtres charlatans et fit une extraordinaire fortune. Les premiers hommes furent les Titans, fils de la Terre et du Ciel étoilé, de Gæa et d'Ouranos; c'étaient des êtres brutaux et avides de sang. Or, il arriva que Jupiter s'éprit de sa fille Proserpine et que de cette union incestueuse naquit Zagreus, que le roi des dieux fit élever secrètement sur la terre. Les Titans, excités par Junon, l'épouse légitime de Jupiter, s'approchèrent de l'enfant, le gagnèrent par des cadeaux et par des caresses et, quand ils eurent capté sa confiance, le déchirèrent en morceaux et le mangèrent tout cru. Son cœur seul leur échappa et, recueilli par Pallas Athéné, fut rapporté dans l'Olympe. Jupiter, irrité de ce crime, foudroya les Titans, dont les cendres donnèrent naissance aux hommes d'aujourd'hui. Quant au cœur de l'enfant, il lui rendit la vie sous une forme nouvelle et Zagreus devint Dionysos, le plus jeune et le plus beau des Olympiens.

Ici encore, j'élague beaucoup et je simplifie, car il n'y a pas, à proprement parler, une légende des Titans et de Zagreus; il y a plusieurs

légendes, en parties contradictoires, que les Grecs acceptaient telles quelles avec bonne humeur. Chez eux, point d'autorité dogmatique, de théologie sacerdotale, pour décider ce qui était la vérité parmi tant de fables; l'essentiel à leurs yeux, comme aux yeux de La Fontaine, était de conter et de bien conter.

Revenons au genre humain, né de la cendre des Titans. Comme les Titans, fils du Ciel et de la Terre, étaient d'origine divine, il y avait, dans leurs descendants humains, un élément céleste; mais le crime irrémissible des Titans, le meurtre du jeune dieu, châtié par la foudre de Zeus, y avait mêlé un élément vil et corrompu, représenté par le corps mortel et ses passions. L'âme divine était enfermée dans le corps comme dans une prison, dont elle devait chercher à se dégager pour retrouver, dans une vie meilleure, la pureté et la béatitude des Immortels. Il n'eût servi à rien de sortir de la vie terrestre par le suicide, car l'âme, insuffisamment purifiée, n'aurait pas trouvé accès auprès des dieux. D'où cette conception que la vie terrestre est un temps d'épreuves, au cours duquel l'homme doit s'efforcer de conquérir le droit de cité dans l'autre monde. Cette conquête n'est

possible que par la pratique de certaines vertus, rendues efficaces par des initiations mystiques, des sacrements, des cérémonies dont les prêtres ont le secret. L'effet de ces cérémonies, de ces initiations, est de diviniser l'homme, de l'assimiler au divin Zagreus, la victime des Titans, en même temps que d'apaiser la rancœur de Proserpine, mère de Zagreus et reine du monde infernal. Décrire ces rites, que nous connaissons d'ailleurs assez mal, m'entraînerait trop loin ; ce que j'ai dit suffit à caractériser la doctrine essentielle d'une philosophie et d'une théosophie populaire qui trouva, sous des formes diverses, de très nombreux adeptes dans le monde antique. On en attribuait l'invention à un barde mystérieux, Orphée, plus ancien qu'Homère, qui avait été déchiré tout vif comme Zagreus et avait ressuscité à l'état de demi-dieu De longs poèmes circulaient sous son nom. Nous en avons conservé peu de chose, mais nous savons qu'ils frappèrent les Pères de l'Eglise par leur conformité avec les enseignements du christianisme. On alla jusqu'à dire qu'Orphée avait été le disciple de Moïse et à voir en lui un précurseur de Jésus. Aussi, de tous les personnages de la fable païenne, c'est le

seul qui ait trouvé grâce aux yeux des premiers chrétiens; l'image d'Orphée, entouré des animaux qu'il charme en jouant de la lyre, paraît plusieurs fois dans les peintures des catacombes où il est assimilé au Bon Pasteur.

Vous voyez que l'orphisme enseignait très nettement une doctrine du péché originel[1]. Chaque homme apportait, en naissant, une tache due à son ascendance, une part de responsabilité dans le déicide commis par les Titans. La rédemption ne pouvait lui être assurée que par des rites qui le faisaient participer à la vie divine et par la récitation de formules qui devenaient sa sauvegarde après la mort. D'heureuses découvertes, faites au XIXe siècle, nous ont appris quelques-unes de ces formules. On en a recueilli, à l'état plus ou moins fragmentaire, gravées sur des tablettes d'or dans des sépultures de l'Italie méridioniale et de la Crète. La plus complète est comme un aide-mémoire pour le mort dans son voyage d'outre-tombe: « A gauche de la maison d'Hadès tu trouveras une source et, auprès d'elle, un cyprès blanc. Garde-toi d'approcher de cette source-là; mais tu en trouveras une autre près

1. Cf. *Cultes, mythes et religions*, t. II, p. 75 et suiv.

du lac de Mémoire, avec des gardiens devant elle. Dis-leur : « Je suis un fils de la Terre et du Ciel étoilé; mais je suis pourtant de race céleste, vous le savez bien. Je suis consumé de soif et je meurs. Donnez-moi vite de l'eau fraîche qui coule du lac de Mémoire. » Et alors, d'eux-mêmes, les gardiens te donneront à boire de cette source, et sitôt après tu régneras parmi les héros. »

Notez que le mort dit aux gardiens de la source bienheureuse qu'il est le fils de la Terre et du Ciel, c'est-à-dire qu'il est né de la cendre des Titans déicides, mais qu'il ajoute : « Je suis pourtant de race céleste. » Qu'est-ce à dire, sinon qu'il a dépouillé le vieil homme, l'homme titanique, pour redevenir uniquement un fils des dieux? Les gardiens ne lui demandent pas autre chose : il suffit qu'il prononce la formule convenue, le mot de passe, que les prêtres [illegible]phiques, moyennant finances, lui avaient communiqué dans le secret de l'initiation.

La philosophie grecque, comme l'épopée grecque, comme la lyrique grecque, n'a pas été créée de toutes pièces par des hommes de génie; elle a puisé dans le trésor des conceptions populaires; elle les a épurées par le rationa-

lisme ou spiritualisées par l'abstraction. On a souvent reproché, de nos jours, à la philosophie d'être une servante de la théologie, *ancilla theologiæ* ; cela n'est pas vrai seulement du spiritualisme cousinien, enseigné dans les écoles au XIX[e] siècle. Toutes les philosophies ont eu pour point de départ des croyances non pas philosophiques, mais théosophiques, qu'elles se sont efforcées, si l'on peut risquer cet anachronisme, de laïciser au creuset de la raison. L'orphisme grec eut pour expression philosophique le pythagorisme et pénétra aussi, tant directement que par l'enseignement de Pythagore, dans le corps des doctrines platoniciennes. Bien entendu, aucun philosophe n'enseigna que les maux de l'humanité avaient pour cause l'ouverture indiscrète d'un coffret ou le meurtre d'un jeune dieu par des Titans ; mais plusieurs s'inspirèrent de ces contes pour donner une formule philosophique à l'idée du péché originel, si commode pour justifier nos misères et pour apprendre à les supporter sans révolte[1]. Suivant les uns, l'âme avait péché dans une vie précédente et ses souffrances étaient l'expiation de ses torts inconscients ; ainsi, pour chaque

1. Cf. Rohde, *Psyche*, p. 414, 453.

individu, la peine était mesurée à la gravité d'une faute antérieure et oubliée. D'autres admettaient que les âmes, parcelles de la grande âme divine, enfermées dans les liens du corps par le fait seul de la naissance, devaient s'acquitter du devoir par excellence en reconquérant leur indépendance spirituelle[1]. Un fragment obscur d'Anaximandre, philosophe de Milet vers 580 avant J.-C., est conçu en ces termes : « L'origine des choses est l'infini ; elles tendent à retourner là d'où elles viennent. Mais elles doivent d'abord subir une peine et un châtiment pour une iniquité commise dans l'ordre du temps[2]. » On entrevoit ici la conception mystique d'une faute non spécifiée, commune à toutes les choses vivantes, qui les aurait fait tomber dans la condition misérable du fini, d'où elles doivent sortir, au prix de longues souffrances, pour rejoindre l'âme universelle dont elles émanent. La vie est une misère, parce qu'elle est une purification. Il y a des traces de la même doctrine dans Platon[3], mais non dans Aristote, ni dans Épicure, ni dans les philosophes stoï-

1. Cic., *De Senect.*, 21.
2. Diels, *Vorsokratiker*, 1re éd., p. 16.
3. Voir notamment *Cratyle*, p. 400 C ; *Phedon*, p. 62 B.

ciens. En revanche, elle a été adoptée par un philosophe chrétien du IIIe siècle, Origène[1], suivant lequel le résultat du péché a été la précipitation des âmes dans des corps charnels, doctrine inconciliable avec l'Écriture Sainte et qu'Origène, dont l'orthodoxie fut toujours suspecte, dut emprunter à Platon et à d'autres philosophes orphisants.

En quoi consistait le péché aux yeux des philosophes qui ne pouvaient admettre le mythe enfantin du déicide, l'histoire de Zagreus? Peut-être ne s'expliquaient-ils pas à cet égard, concluant seulement de la souffrance humaine à une faute dont elle devait être le châtiment[2]. Peut-être aussi faisaient-ils intervenir la concupiscence de la chair, si mystérieuse par le sentiment de tristesse et de remords qui en suit immédiatement la satisfaction. Ce qui me porte à croire que cette hypothèse a été émise dans l'antiquité, c'est qu'on la trouve chez des hérétiques chrétiens des premiers siècles qui se rattachent à des sectes mal connues de la philosophie païenne. L'idée de la précipitation

1. Origène, *Des Principes*, I, 7; III, 1 et 5. Cette doctrine séduisit saint Augustin (*De Genesi contra Manichæos*, II, 32).
2. Cf. Rohde, *Psyche*, p. 419.

des âmes dans les corps impliquait presque nécessairement que l'on attachât celle de péché à l'acte qui permet aux âmes de revêtir un corps. Mais, jusqu'à présent, les textes littéraires n'ont fourni aucun témoignage décisif à ce sujet.

En somme, dans l'antiquité grecque, la doctrine du péché originel est essentiellement populaire et orphique; à ce titre, elle était très répandue, mais surtout dans les couches inférieures de la population. Le grand tort des anciens, des Grecs et des Romains cultivés, est d'avoir presque complètement négligé ces couches inférieures et de n'avoir rien fait pour les éclairer. Or, les classes dirigeantes, décimées par les révolutions, par les guerres, par la faiblesse croissante de leur natalité, étaient appelées à disparaître ou à se recruter de plus en plus par le bas. Le jour arriva où leur force d'assimilation devint insuffisante et où les idées les moins rationnelles, les conceptions *a priori* les plus puériles gagnèrent les rangs élevés de la société. Le même phénomène se produisit dans le domaine des langues; le jargon des esclaves prit le dessus sur les parlers littéraires et c'est ce jargon qui, dans l'occident de l'Eu-

rope, a donné naissance aux langues romanes. Le rationalisme éclairé d'un Cicéron ou d'un Sénèque fut oublié comme leur beau langage et une religion nouvelle, sœur de l'orphisme, mit en honneur, jusque dans le palais des Césars à Rome, les superstitions qu'ils méprisaient.

Il n'est pas encore prouvé, mais il est extrêmement vraisemblable que la Babylonie, la Syrie, la Phénicie connurent très anciennement un groupe de contes populaires relatifs à la création du monde, à la désobéissance du premier homme et au déluge. Pour la création et le déluge, la certitude est absolue, depuis qu'on a déchiffré des récits de ces événements sur des tablettes cunéiformes; le texte assyrien du récit de la chute manque encore, mais il est probable qu'on ne tardera pas à le découvrir. Toutefois, dans l'état actuel de nos connaissances, le texte biblique du troisième chapitre de la *Genèse* est le seul dont nous puissions faire état. Ce document, par les éléments qu'il met en œuvre, remonte à une haute antiquité. Il y est question d'un dieu qui se promène pour prendre le frais, de deux arbres magiques, d'un serpent qui parle; ce sont là comme des

fossiles qui attestent le caractère primitif du terrain où ils se sont pétrifiés. Mais, avant de l'étudier en détail, il faut présenter une observation essentielle. Tout le monde sait ou devrait savoir aujourd'hui que les chapitres de la *Genèse* où il est question de l'humanité avant le déluge se composent de deux textes non pas fondus, mais comme entrelacés, caractérisés par l'emploi de deux vocables différents pour désigner l'Eternel. On a pu isoler chacun de ces textes et obtenir ainsi deux récits qui se suivent sans lacune et qui ne sont pas d'accord[1]. Suivant le premier, dit *élohiste*, parce que Dieu y est appelé du nom pluriel *Elohim*, l'Eternel crée l'homme et la femme, comme les autres animaux mâles et femelles, et leur enjoint de croître et de multiplier; aucune mention de la création séparée d'Eve, du jardin d'Eden, de la désobéissance du premier couple, de son châtiment. Tous ces détails sont propres au second récit, dit *jéhoviste*, parce que Dieu y est appelé *Jéhovah* ou *Jahvéh*. Ce récit nous intéresse seul ici, mais on voit qu'il représente une tradition particulière et non une tradition générale du peuple hébreu.

1. Les deux textes sont reproduits par Lenormant, *Les origines de l'histoire*, t. I, p. 1-18.

Jahvéh a placé l'homme dans un beau jardin bien planté et lui a permis de manger de tous les fruits, sauf de celui de l'arbre de la science, « car au jour que tu en mangeras, lui dit-il, tu mourras ». Puis il a donné à l'homme une compagne et celle-ci est entrée en conversation avec le serpent « rusé par-dessus tous les animaux des champs ». Le serpent lui conseille de manger du fruit de l'arbre interdit; elle en prend et en donne à l'homme. Sur quoi les yeux de tous les deux s'ouvrirent et, connaissant qu'ils étaient nus, ils se firent des ceintures de feuilles de figuier. Jahvéh admonesta les coupables et leur distribua des peines qui, dans la pensée du rédacteur, valent évidemment pour leur descendance comme pour eux-mêmes; le serpent, lui aussi, est condamné à marcher sur le ventre et à manger de la poussière. Enfin, il fait à l'homme et à la femme des tuniques de peaux et les expulse du jardin.

Critiquer, au point de vue de la vraisemblance, un récit comme celui-là serait faire œuvre de mauvaise critique; il est peut-être plus contraire encore à la méthode scientifique d'y vouloir découvrir des allégories, comme s'il y avait jamais d'allégories dans les contes en

[illegible] de celles que nous y introduisons. Mais il est inutile de montrer que le court récit jéhoviste de la chute contient des contradictions et des incohérences si graves qu'on ne saurait le considérer comme d'une seule venue. C'est là une vérité évidente, mais dont beaucoup de savants, faute d'y avoir suffisamment réfléchi, ne paraissent pas s'être encore avisés.

Dieu a dit à l'homme : « Ne mange pas de tel fruit ou tu mourras. » Cela signifie, et cela peut seulement signifier, « tu mourras sur-le-champ », punition fréquente, dans toutes les littératures, de la violation d'une interdiction religieuse, d'un *tabou*. Il devait donc y avoir une forme de la légende où le premier homme était frappé de mort pour avoir désobéi. Dans la rédaction composite que nous possédons, non seulement l'homme ne meurt pas, mais il vit ensuite 120 ans suivant le texte jéhoviste, 930 ans suivant le texte élohiste (qui ignore complètement l'histoire de la chute). En outre, lorsque l'Eternel distribue des peines aux coupables, il ne dit nullement à Adam et à Eve qu'ils mourront un jour pour avoir péché, mais que l'homme travaillera, que la femme enfantera dans la douleur, etc. Enfin, si Dieu expulse la

premier couple du jardin d'Eden, ce n'est nulle-ment, comme on le répète sans cesse, en punition de la faute commise. Le texte est là, clair comme le jour : « Et Jahvéh Elohim dit : Voilà l'homme est devenu comme l'un de nous (c'est-à-dire comme l'un des dieux, trace évidente de polythéisme) pour la connaissance du bien et du mal ; mais maintenant (prenons garde) qu'il n'étende la main pour prendre de l'arbre de vie, mange et vive éternellement. » Donc, Jahvéh Elohim chasse Adam de crainte qu'il ne devienne son égal, et pas du tout pour le châtier d'avoir contrevenu à une défense. Ne demandons pas pourquoi Adam, avant d'être expulsé du jardin, n'avait pas encore mangé du fruit de l'arbre de vie qui, suivant le texte jéhoviste, était bien en vue, au milieu même de l'Eden. Il suffit de constater l'incohérence d'un récit qui débute par une menace de mort immédiate, non suivie d'effet, continue par le prononcé de peines parmi lesquelles la nécessité de mourir n'est pas spécifiée comme telle et se termine par l'expression d'une crainte de concurrence qui implique l'idée de rivalité, non celle de subordination. Après tant de siècles d'exégèse impuissante, tant d'efforts héroïques pour expliquer

ce qui est inexplicable, on peut conclure par où l'on aurait dû commencer et reconnaître que le récit jéhoviste nous est parvenu altéré, qu'il se compose d'éléments en partie contradictoires et que tout ce que puisse tenter une critique honnête, c'est de dégager ces éléments. Si le rédacteur de la *Genèse* telle que nous l'avons a cru pouvoir amalgamer dans un récit unique le texte élohiste et le texte jéhoviste, qui se contredisent et sont inconciliables, n'est-il pas vraisemblable, *a priori*, qu'il a opéré sur des textes déjà composites, produits de plusieurs synthèses analogues et antérieures ? A mon avis le texte jéhoviste contient les débris de plusieurs légendes, d'abord celle d'un *tabou* alimentaire que le premier homme a enfreint, ce qui a causé sa mort, puis de légendes que les mythologues appellent *étiologiques*, parce qu'elles ont pour but de répondre naïvement à des « pourquoi ? », d'expliquer les causes (αἰτίαι) des phénomènes qui ont paru singuliers aux hommes. En l'espèce, les *pourquoi* auxquels répondaient ces contes sont les suivants : Pourquoi l'homme, à la différence des animaux des champs, doit-il travailler et peiner ? Pourquoi les hommes se couvrent-ils, alors que les animaux vont tout

nus ? Pourquoi les champs produisent-ils des herbes et des ronces ? Pourquoi le serpent rampe-t-il au lieu de marcher ? Pourquoi la femme enfante-t-elle dans la douleur ? Pourquoi est-elle sujette à des misères périodiques ? A cette dernière question répondent, comme je l'ai montré il y a quelques années, les paroles autrement inintelligibles de Dieu au serpent : « J'établirai une inimitié entre toi et la femme, entre ta race et sa race; celle-ci t'écrasera la tête et tu lui blesseras le talon. » La *tête* et le *talon* sont des additions d'un rédacteur qui ne comprenait plus; le mot de l'énigme nous est fourni par une croyance encore répandue, des campagnes de l'Europe aux îles de l'Océanie, que la blessure périodique de la femme résulte de la morsure insidieuse d'un serpent.

Il est donc évident qu'on dépasse la portée du texte lorsqu'on affirme que, d'après la *Genèse*, la faute d'Adam aurait introduit la mort dans le monde, comme lorsqu'on dit que Dieu avait créé l'homme pour ne pas mourir. Ces idées pouvaient être facilement extraites du troisième chapitre de la *Genèse*, mais on n'a pu les en tirer qu'en le lisant dans un esprit très différent de celui du rédacteur, en oubliant,

notamment, ou en laissant dans l'ombre la menace de mort immédiate et le sentiment de jalousie si naïvement prêté à l'Eternel.

Nous ignorons et nous ignorerons sans doute toujours quand l'histoire de la chute a été mise par écrit; mais toute l'Ecriture Sainte est là pour prouver qu'elle n'a guère été prise au sérieux, du moins jusqu'au II[e] siècle avant J.-C. Ni les chroniqueurs bibliques, ni les Prophètes, ni les Psalmistes n'y font la moindre allusion. Les quelques lignes où l'on a cru en trouver la trace disent tout autre chose et ne méritent même pas d'être discutées[1]. Chez les auteurs des Psaumes, où l'idée du péché est si fortement sentie et exprimée, on s'attendrait à trouver non pas une, mais cent allusions au péché originel, à la faute de l'ancêtre de tous les hommes; or, on ne voit rien de la sorte et, en général, les noms d'Adam et d'Eve ne sont jamais prononcés dans les anciens livres bibliques qui font suite à la *Genèse*. Conclure de là que le récit jahvéiste est une composition tardive serait, je crois, se tromper lourdement, car les caractères en sont incontestablement très archaïques. Comparé aux

1. Job, xv, 14; Psaumes, L, 7.

Prophéties et aux Psaumes, ce récit n'est pas de la littérature postérieure, mais inférieure. On le connaissait à l'état de conte populaire, d'explication plus ou moins édifiante de certaines difficultés : on ne lui attribuait pas d'autorité religieuse. C'est assez dire qu'à l'époque des prophètes et des auteurs des Psaumes, les cinq livres dits de Moïse ne devaient pas exister dans l'état où la tradition nous les a transmis et avec le caractère sacré qu'ils ont revêtu.

Il n'en fut plus de même quand l'ensemble des écrits bibliques, rédigés à l'aide de documents anciens et de valeur inégale, commencèrent à être étudiés et expliqués dans les écoles juives. On se trouva en présence, peut-être dès le IVe siècle avant notre ère, d'un récit de la création, amalgame de deux versions contradictoires et qu'il fallait accepter comme la parole même de Dieu. Plus de vingt siècles devaient s'écouler avant qu'un médecin français, Astruc, reconnût dans la *Genèse* la dualité des sources qui n'est plus aujourd'hui contestée par aucun savant. Jusque-là, on concilia, on expliqua tant bien que mal, on usa de l'allégorie, de mille ingénieux subterfuges; on fit, en somme, de la théologie scolastique, parce que l'exégèse his-

torique et scientifique n'était pas née. Cependant le monde avait marché, les idées s'étaient transformées et avaient mûri; on ne pouvait plus accepter des contes enfantins sans essayer d'y découvrir un sens profond. Comme les classes populaires de la Grèce, peut-être même par l'effet de leur contact, les Juifs, sujets des Perses et des Macédoniens, étaient arrivés à l'idée mystique d'un péché originel, d'une faute primitive qui pesait sur l'humanité, qui avait déchaîné sur elle le malheur et la mort. C'est dans ce sens que l'on commença à interpréter le texte jéhoviste, que personne ne pouvait ou n'osait encore distinguer du texte élohiste parallèle. Jésus, fils de Sira, vers 180 avant J.-C., écrit : « C'est avec la femme qu'a commencé le péché et c'est à cause d'elle que nous mourons[1]. » Voilà, dans un livre relativement moderne de la Bible, la première allusion au récit jéhoviste de la *Genèse*. Puis, c'est le tour d'un juif alexandrin, l'auteur de la *Sapience*[2] : « Dieu, dit-il, n'a pas créé la mort et il ne prend pas plaisir au trépas des vivants. Il avait créé l'homme pour l'immortalité, l'ayant fait à

1. *Ecclésiastique*, XXV, 23.
2. *Sap.*, II, 23-24.

son image (notez que ce trait est seulement dans le texte élohiste et qu'il ne peut, par suite, être invoqué aujourd'hui, quand on veut tirer du récit jéhoviste de la chute l'idée de l'immortalité primitive accordée à l'homme). Mais par l'envie du Diable la mort est entrée dans le monde, etc. » L'auteur de ces lignes remarquables écrit « le Diable » et non « le serpent », bien qu'aucun texte de la Bible ne l'autorise à cette substitution et bien qu'il soit évident, dans la *Genèse*, que le serpent est un serpent, pas autre chose; mais un savant juif d'Alexandrie ne voulait plus voir dans le serpent d'Eden que l'Esprit du mal, analogue au mauvais principe, l'Ahriman de la religion des Perses. Au I[er] siècle avant l'ère chrétienne, le livre d'Enoch, faisant allusion au même conte, remplace le serpent par l'ange Gabriel; c'est lui qui aurait séduit notre mère Eve[1]. Ces textes, dont on pourrait rapprocher, comme l'a fait M. Israël Lévi dans un travail récent, d'autres passages d'écrivains juifs un peu antérieurs à l'ère chrétienne, tels que le IV[e] livre d'Esdras[2],

1. Énoch, VI-XI.

2. IV Esdras, VI, 46-48; cf. Israël Lévi, *Le péché originel dans les anciennes sources juives* (Paris, Leroux, 1907), et Renan, *Origines*, t. V, p. 349, 363.

ne laissent aucun doute sur le grand travail d'exégèse qui se poursuivait dans les écoles juives à l'époque alexandrine. Le récit de la chute était considéré dès lors comme faisant partie de l'enseignement divin sur les débuts de l'humanité, mais on ne le prenait plus à la lettre et l'on tendait à lui attribuer une portée philosophique, à y reconnaitre l'explication, voilée sous des allégories, des origines de la souffrance et de la mort.

On s'étonne pourtant que l'histoire de la chute de l'homme soit ignorée de nos Evangiles, que pas une parole prêtée à Jésus ne mentionne Adam et Eve, ni leur désobéissance au Seigneur, ni leur châtiment. C'est tout au plus si un verset obscur de l'Evangile de saint Jean paraît faire allusion au serpent de la *Genèse*[1]. Les occasions ne manquaient cependant pas à Jésus, pas plus qu'aux Prophètes et aux Psalmistes, de déplorer chez les Juifs la persistance de l'esprit du mal, de l'orgueil et de l'indocilité d'Adam. Si les Evangélistes n'ont rien attribué de tel à Jésus, c'est peut-être que le récit de la chute, détourné de son sens littéral dans les écoles juives, n'offrait pas matière

1. Jean, VIII, 44. Le sens est très douteux.

à des allusions qui eussent été comprises de tous, comme, par exemple, l'histoire non moins surprenante de Jonas, que Jésus a formellement alléguée et qu'il a autorisée de son témoignage.

Chose singulière et que je ne prétends pas expliquer ! Alors que l'édifice du christianisme, debout depuis bientôt vingt siècles, est fondé sur l'idée de la chute d'Adam et de la rédemption de l'humanité pécheresse par le Christ, il n'y a pas, dans l'enseignement du Sauveur, une seule mention de la chute d'Adam[1] !

Pour trouver un texte qui mette la chute du premier homme en corrélation avec l'œuvre de Jésus, il faut aller jusqu'à l'Epitre aux Romains, qui est attribuée à saint Paul, ou jusqu'à la première Epitre aux Corinthiens[2]. Quoi qu'on pense de l'attribution de ces morceaux à l'Apôtre des gentils, il est certain que ce sont des documents fort anciens, antérieurs à la rédaction de nos Evangiles et qui supposent une connaissance de l'Ecriture telle que la fréquentation des écoles juives pouvait seule la donner. Or,

1. Voir, dans le *Dictionnaire philosophique*, les réflexions de Voltaire, art. *Originel (péché)*.
2. Cf. Renan, *Origines*, t. III, p. 465.

lorsque saint Paul parle de la chute d'Adam et de ses conséquences, il s'exprime comme les docteurs juifs du Ier siècle avant notre ère ; il a fait sienne l'exégèse des rabbins. « Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort » (*Rom.*, v, 12). « Comme tous meurent en Adam, c'est en Christ que tous revivront » (*I Cor.*, xv, 22). Je ne m'arrêterai pas à la question de savoir ce que Paul a entendu par ces mots « mourir en Adam », si la postérité d'Adam a été infectée, suivant lui, à sa source même, ou si les hommes ont péché après Adam par la tendance qu'ils eurent à l'imiter. Il faudrait citer du grec et faire de la théologie; je ne prétends faire ici que de l'histoire.

La doctrine du péché originel, liée à celle de la rédemption, parut d'autant plus recevable aux païens que les couches inférieures de la société antique étaient, comme nous l'avons vu, déjà pénétrées de l'idée de la chute, liée à celle du salut éternel que procure l'initiation. Pour quiconque étudie impartialement la doctrine du péché originel, comme celle de la communion, également répandue dans les classes populaires du monde hellénique, il devient évident que le christianisme trouva des esprits

d'autant plus prêts à l'accepter qu'il leur enseignait ce qu'ils croyaient déjà savoir.

Pendant les premiers siècles de l'Eglise, les lettrés chrétiens, c'est-à-dire les Pères, s'abstinrent d'insister sur le mode de transmission du péché originel et de dégager de cette doctrine toutes ses conséquences, tant au point de vue de la liberté humaine qu'à celui de la justice et de la bonté de Dieu[1]. Mais, à partir du IV[e] siècle, ces questions déchaînèrent la guerre dans l'Eglise. Je ne puis vous raconter ici la lutte de saint Augustin contre Pélage, ni entrer dans le détail des hérésies dont l'une, peut-être antérieure au christianisme, n'a cessé de reparaître jusqu'à nos jours : à savoir que le fruit défendu par Dieu à Adam était l'intimité conjugale et que l'homme a péché par la concupiscence de la chair. La conséquence logique de cette doctrine, c'est qu'il faut renoncer à toute œuvre de chair, s'abstenir du mariage et même de manger la chair des animaux. La preuve que cette hérésie est fort ancienne, c'est qu'elle est déjà condamnée par l'auteur de la première Épitre à Timothée (I, 3) : « Dans les derniers

1. Voir les textes dans Labauche, *Leçons de théologie dogmatique*, t. I, p. 45, 57 et suiv. ; 69 et suiv.

temps plusieurs abandonneront la foi, en prêtant l'oreille à des esprits séducteurs... qui proscrivent le mariage et commandent l'abstinence à l'égard d'aliments que Dieu a créés. » Il ne peut s'agir ici que d'une doctrine hellénique et j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que je soupçonnais quelque chose d'analogue chez certaines sectes se rattachant à l'orphisme. Ces conclusions ne ressortent nullement du texte de la *Genèse* où, à la vérité, Adam est représenté comme végétarien, mais où la première intimité d'Adam et d'Eve n'est mentionnée qu'après leur expulsion du jardin. Reste le passage où Adam et Eve, après le péché, s'aperçoivent qu'ils sont nus et cueillent des feuilles de figuier pour se couvrir. Saint Augustin, qui mit un génie supérieur au service de la théologie catholique à ses débuts, y a vu la preuve que la première désobéissance avait eu pour conséquence la disposition au péché et, tout d'abord, la concupiscence de la chair. L'homme n'a pas péché par l'effet de cette concupiscence, mais cette concupiscence a été l'effet de son péché. « O Dieu, s'écrie Bossuet, qui par un juste jugement avez livré la nature humaine coupable à ce principe d'incontinence, vous y

avez préparé un remède dans l'amour conjugal; mais ce remède fait voir encore la grandeur du mal, puisqu'il se mêle tant d'excès dans l'usage de ce remède sacré[1]. » L'enseignement de l'église romaine sur le péché originel dérive de saint Augustin; il a été fixé par les canons très précis du concile de Trente, qui eurent pour objet de mettre fin à des controverses sans cesse renaissantes, encore exaspérées par les docteurs de la Réforme. Le concile enseigne qu'Adam, par son péché, a perdu la justice et la sainteté dans lesquelles Dieu l'avait établi, qu'il est devenu sujet à la mort, esclave du démon, qu'il a transmis à tous ses descendants, non seulement la mort et les souffrances physiques, mais le péché, et que le péché ne peut être effacé que par les mérites de Jésus-Christ. Quant à la nature de la transgression d'Adam, le concile a cru inutile de la marquer plus clairement, puisqu'elle est relatée avec détail dans le texte biblique : Adam a désobéi à Dieu, cela suffit. Mais, par son silence même, le concile a condamné toutes les hypothèses qui cherchent dans le fruit défendu autre chose qu'un fruit.

1. Bossuet, *Traité de la concupiscence*, chap. IV (éd. [illegible], t. II, p. 664).

l'exégèse catholique et l'étude purement scientifique du texte sont absolument d'accord là-dessus.

Une explication très intéressante et très neuve du passage biblique sur les feuilles de figuier a récemment été proposée par un savant écossais, M. Paton. Au mois de Thargélion (Mai), deux victimes expiatoires étaient conduites hors d'Athènes, portant des colliers de figues sèches. Plus anciennement, ces deux victimes étaient un homme et une femme, que l'on conduisait hors de la ville, tout nus, sauf une ceinture de figues. Une fois sorties d'Athènes, les victimes étaient frappées sept fois, avec des branches de figuier, sur le milieu du corps; c'était une opération magique dont le but était de promouvoir, par sympathie, la fécondité des figuiers. Avec le temps, cette cérémonie magique devint un rite expiatoire; au lieu d'être conduites dans les champs, les victimes furent chassées et les coups qu'elles recevaient passèrent pour un châtiment. Mais, à l'origine, le rite paraît avoir été purement agricole, une des innombrables applications du principe de la magie sympathique. Ce principe ne se rencontre pas moins chez les Sémites que chez

les Grecs. L'histoire d'Adam et d'Eve, chassés du paradis après avoir revêtu des tabliers de figuier, serait, suivant M. Paton, la trace d'une cérémonie *figuière*, analogue à celle que les textes nous révèlent à Athènes et qu'auraient pratiquée, sans mieux la comprendre que les Athéniens, les anciens Hébreux. Si M. Paton a raison, il y a là un mythe *étiologique* de plus à démêler dans la narration très composite qui constitue le troisième chapitre de la *Genèse*.

Nous avons vu que la doctrine du péché originel est seulement en germe dans l'Ancien Testament, sous la forme d'un conte populaire, et que les plus anciens livres de la Bible l'ignorent absolument. L'interprétation du conte évolua dans les écoles et, vers le IIe siècle avant notre ère, se rapprocha beaucoup des idées orphiques. Au cours du premier siècle de l'ère chrétienne, la théorie du péché originel se constitua dans l'Eglise naissante, et, quand ses docteurs prirent connaissance des livres orphiques, ils furent surpris d'y rencontrer des idées analogues aux leurs. Toutefois, comme les points de départ différaient, cette analogie ne fut jamais une identité. Dans l'orphisme comme dans le christianisme, c'est l'initiation

mystique qui sauve l'individu, qui efface la tache héréditaire; mais, dans l'orphisme, la tache originelle était le meurtre d'un dieu; dans le christianisme, c'est la mort d'un dieu qui est l'instrument de la rédemption et la faute originelle n'est que la violation d'un *tabou*.

Les doctrines religieuses, qu'il s'agisse de l'orphisme ou de religions plus récentes, offrent à la science cet immense intérêt d'être comme la cristallisation d'idées mortes, qui subsistent à l'état de dogmes, de rites ou de croyances pieuses, alors que les consciences s'en sont depuis longtemps dégagées. Dans le Décalogue, il est dit que Dieu punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la quatrième génération[1], — ce qui, par parenthèse, implique que l'auteur du texte ne connaissait pas la faute d'Adam, dont l'humanité entière serait infectée à tout jamais. On peut alléguer de nombreux textes bibliques prouvant que l'idée de la responsabilité collective du clan, de la tribu, de la famille, était acceptée comme une chose toute naturelle; malgré les protestations isolées de quelques penseurs, malgré les efforts de la législation athénienne pour limiter la responsa-

1. *Exode*, xx, 5.

bilité pénale au coupable, la théorie de la responsabilité collective, transmise par la filiation à des êtres qui n'avaient même pas été conçus au moment du crime, s'est perpétuée, à l'état de tradition et de tendance, jusqu'à notre temps. C'est le XVIII[e] siècle seulement qui a aboli la confiscation des biens, par la raison que la peine devait être personnelle comme la faute. Or, la doctrine du péché originel a cela de particulièrement curieux qu'elle conserve intacte, jusqu'au sein de nos sociétés policées, la notion matérialiste d'une faute contagieuse, assimilée à quelque vermine grouillante, qui se communique sans le concours de la volonté, par la fatalité de la descendance physique. Saint Augustin n'hésitait pas à dire que les enfants morts sans baptême, contaminés dès le sein maternel par la faute d'Adam, étaient nécessairement damnés; il consentait seulement à ce que leur condition aux Enfers fût un peu plus douce, *damnatio tolerabilior*[1]. C'était la conséquence logique du dogme et saint Augustin fut un bon logicien. Mais il ne pouvait savoir, ni même Pascal, Bossuet ou Voltaire, ce que nous a si bien appris le XIX[e] siècle en créant la doc-

1. S. Augustin, *Epist.*, CLXXXVI, 7.

trine de l'évolution : c'est que l'idée de péché, l'idée de pénalité, l'idée de responsabilité évoluent comme toutes choses vivantes et que les difficultés dont les dogmes religieux effraient parfois nos consciences tiennent précisément à ce que la lettre reste immuable, parce qu'elle est morte, tandis que l'esprit change et se transforme, parce qu'il est vivant. C'est pourquoi, si haut que nous puissions remonter, l'exégèse a fait effort pour accommoder les textes, pour y ajouter, par interprétation, ce qu'ils ne disent pas, pour en éliminer ce qu'ils disent; c'est pourquoi l'on a commencé de notre temps à parler de l'évolution des dogmes. Je ne vous en parlerai pas, d'abord parce que j'ai déjà beaucoup parlé, et puis, un peu, pour ne point être soupçonné de modernisme.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXIX

PAGES

Chalon-s.-Saône. - Imprimerie Française et Orientale, E. BERTRAND